

CONFIDENTIEL

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ADB/BD/WP/2005/06

16 février 2005

Préparé par : ONCB

Original : Anglais

Traduit par : CLSU (le 14/02/2005)

**Date probable de présentation au Conseil :
16 mars 2005**

POUR EXAMEN

MÉMORANDUM

AU: CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DE: Cheikh I. FALL
Secrétaire général**

**OBJET: ROYAUME DU SWAZILAND – DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS,
2005-2009***

Veuillez trouver ci-joint le document cité en objet.

P.J.

CC.: Le Président

*** Pour toute question concernant ce document, prière de s'adresser à :**

M. E.G. TAYLOR-LEWIS	Directeur	ONCB	Poste 2039
M. S. A. OLANREWAJU	Chef de division	ONCB.2	Poste 2157
M. K. MLAMBO	Économiste-pays en chef	ONCB.2	Poste 2706

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



**ROYAUME DU SWAZILAND
DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS
2005-2009**

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS

ONCB

Janvier 2005

TABLE DES MATIÈRES
LISTE DES TABLEAUX, LISTE DES ANNEXES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS,
DONNÉES DE BASE ET RÉSUMÉ ANALYTIQUE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	(i-iii)
I. INTRODUCTION	1
II. ÉVOLUTION RÉCENTE	1
2.1 Situation politique	1
2.2 Évolution macroéconomique, structurelle et sectorielle récente.....	2
2.3 Climat des affaires dans le secteur privé	10
2.4 Evolution de la pauvreté et de la situation sociale	12
2.5 Thèmes transversaux	15
2.6 Principaux obstacles à la croissance durable et à la réduction de la pauvreté.....	19
2.7 Potentiel pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté	21
III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	21
3.1 Principaux éléments du programme de développement du gouvernement.....	21
3.2 Evaluation du programme de développement du gouvernement.....	24
3.3 Défis et risques	26
3.4 Partenariat stratégique	27
IV. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE	29
4.1 Portefeuille et gestion du portefeuille du Groupe de la Banque	29
4.2 Evaluation de la stratégie antérieure	30
4.3 Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque	31
4.4 Risques liés à la stratégie du Groupe de la Banque	41
V. PROGRAMME D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE	42
5.1 Focus du programme d'assistance	42
5.2 Activités de prêt	42
5.3 Activités hors prêt	44
5.4 Cofinancement et mobilisation de ressources extérieures	44
5.5 Solvabilité du pays et risques courus par la Banque	45
5.6 Suivi des résultats	45
5.7 Questions nécessitant un dialogue	45
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	46
6.1 Conclusion	46
6.2 Recommandation	47

ANNEXES

- I. Carte administrative du Swaziland
- II. Indicateurs socioéconomiques comparatifs
- III A. Cadre du DSP axé sur les résultats : Pilier stratégique I
- III B. Cadre du DSP axé sur les résultats : Pilier stratégique II
- IV. Principaux indicateurs macroéconomiques
- V. Statistiques des comptes nationaux – Produit intérieur brut au coût des facteurs
- VI. Finances de l'Administration centrale
- VII. Classification fonctionnelle des dépenses et des prêts nets
- VIII. Situation monétaire
- IX. Balance des paiements 2002-2003
- X. Opérations du Groupe de la Banque

ENCADRÉS

- 1. Données générales sur le Royaume du Swaziland
- 2. La situation du VIH/sida au Swaziland
- 3. Principaux partenaires au développement
- 4. Processus participatif dans le cadre de la préparation du DSP

GRAPHIQUES

- Figure I Croissance du PIB réel (1999-2003)
- Figure II Recettes et dépenses de l'Administration centrale
- Figure III Tendances de l'inflation en Afrique du Sud et au Swaziland
- Figure IV Stratégie d'assistance du Groupe de la Banque pour le Swaziland

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES **(au 30 juin 2004)**

Monnaie	=	lilangeni (pluriel : emalangeni (E))
1 lilangeni (E)	=	1 rand
1 UC	=	9,19320 E
1\$ EU	=	6,2257 E

ANNÉE BUDGÉTAIRE

1^{er} avril – 31 mars

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGOA	Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BEI	Banque européenne d'investissement
CBS	Banque centrale du Swaziland
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CEP	Cellule d'exécution de projet
CET	Construction-exploitation-transfert
CIP	Construction Industrial Policy
CMA	Zone monétaire commune
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CRS	Commission de révision de la constitution
CTA	Central Transport Authority
DBSA	Banque de développement d'Afrique australe
DD	Département britannique du développement international
DSP	Document de stratégie pays
ESRA	Programme de réformes économiques et sociales
FAD	Fonds africain de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FSN	Fonds spécial du Nigeria
GOS	Gouvernement du Swaziland
IATA	Association du transport aérien international
IDE	Investissement direct étranger
LUSIP	Projet d'aménagement de petits périmètres irrigués dans le bassin de l'Usuthu inférieur
MP	Plan d'action du millénaire
MEPD	Ministère de la Planification économique et du Développement
MOE	Ministère de l'Éducation
MOF	Ministère des Finances
MOH	Ministère de la Santé
MOPWT	Ministère des Travaux publics et du Transport
NAMBOARD	National Agricultural Marketing Board
NDS	Stratégie nationale de développement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement en Afrique
NERCHA	National Emergency Response Committee on HIV/AIDS
NIDCS	National Industrial Développement Corporation of Swaziland
NTP	Politique nationale de transport
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OIAC	Organisation internationale de l'aviation civile
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRR	Rapport de revue du portefeuille
PRSAP	Plan stratégique d'action pour la réduction de la pauvreté
PSIP	Programme d'investissement du secteur public

PTME	Prévention de la transmission mère enfant
RAP	Rapport d'achèvement de projet
RAPP	Revue annuelle de la performance du portefeuille
REPP	Rapport d'évaluation de la performance de projet
SACU	Union douanière de l'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SDSB	Swaziland Development and Savings Bank
SEB	Swaziland Electricity Board
SGP	Système généralisé de préférences
SIPA	Swaziland Investment Promotion Authority
SNL	Terres coutumières
SSX	Bourse des valeurs de Swaziland
TDL	Terres dotées de titres de propriété
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	Unité de compte du Groupe de la Banque
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCT	Services de dépistage et de conseil volontaire
ZLE	Zone de libre-échange

Résumé analytique

I. Introduction

Le présent Document de stratégie pays (DSP) pour le Swaziland couvre la période 2005-2009. La stratégie proposée, qui repose sur le programme de développement du gouvernement, a été élaborée en utilisant une approche participative impliquant toutes les parties prenantes, conformément à la décision des Conseils d'administration du Groupe de la Banque. La Banque est en passe d'adopter un cadre de gestion axé sur les résultats, et bien que la préparation du présent DSP précède l'adoption de ce cadre, tout a été mis en œuvre pour lier les buts aux objectifs stratégiques ainsi qu'aux résultats attendus et à atteindre sur la période du DSP, tels que l'amélioration de la gestion des ressources publiques, le renforcement de la sécurité alimentaire, le renforcement des systèmes de prestation de soins de santé, y compris la lutte contre le VIH/sida, et l'accès à l'éducation pour tous (voir l'annexe III pour de plus amples précisions).

II. Évolution économique récente

Le Swaziland fait actuellement face à une grave situation socioéconomique caractérisée par une performance économique médiocre, des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité, un taux élevé d'infection au VIH/sida, un niveau de chômage sans cesse croissant et des défis dans le domaine de la gouvernance. En 2003, le PIB réel a crû de 2,9 %, une hausse légèrement supérieure aux 2,7 % enregistrés en 2002. Cette performance économique médiocre résulte en partie de la faible productivité agricole, du fléchissement de la production manufacturière et de la baisse des flux d'investissement direct étranger. Les taux d'épargne et d'investissement intérieurs sont relativement faibles, avoisinant respectivement 21,6 et 19,5 % du PIB entre 2000 et 2003. Par ailleurs, près d'un tiers de la population active est sans emploi. L'état des *finances publiques* constitue un défi majeur pour les autorités. Le déficit budgétaire global s'est creusé, passant de 4,8 % du PIB en 2002/2003 à 5,8 % en 2003/2004. Les salaires et traitements de la fonction publique constituent de loin la composante la plus importante des dépenses, représentant plus de 50 % des dépenses ordinaires. L'inflation a connu une baisse constante, passant d'une moyenne de 11,2 % en 2002 à 7,4 en 2003, pour s'établir à 4,8 % au premier trimestre de 2004. La situation du compte courant extérieur reste médiocre, et pour la troisième année consécutive, le pays a enregistré un déficit global de la balance des paiements en 2003, et on ne s'attend pas à une amélioration en 2004. Le Swaziland a un niveau de dette publique supportable, estimé à 31,3 % du PIB en 2003 et le service de la dette est inférieur à 3 % du PIB.

III. Potentiel de croissance

Les possibilités de croissance économique et de réduction de la pauvreté au Swaziland sont prometteuses. Le pays dispose de ressources naturelles considérables et de terres fertiles, qui offrent un grand potentiel pour un développement tiré par l'agriculture, facteur déterminant pour la croissance économique future et la réduction de la pauvreté dans le pays. Le Swaziland possède une industrie manufacturière bien diversifiée, basée sur l'agriculture, avec le sucre et la pâte à papier comme principales sources de devises. Ces dernières années, la production textile s'est inscrite à la hausse, du fait de l'admission du pays au bénéfice de l'AGO. Cependant, pour réaliser son potentiel en vue d'atteindre une croissance forte et durable de nature à faire reculer la pauvreté, le Swaziland a besoin de s'attaquer à un certain nombre de défis, dont le manque d'emplois, la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs et aux aléas climatiques, la pandémie du VIH/sida et la bonne gouvernance.

IV. Le programme de développement du gouvernement

Pour s'attaquer aux défis qui se posent au pays, les autorités ont élaboré une Stratégie nationale de développement (NDS, 1997-2022), dont la vision consiste à faire passer le Swaziland dans le peloton des 10 premiers pays du groupe de pays à développement humain moyen suivant les critères de développement économique durable, de justice sociale et de stabilité politique. Pour traduire la NDS dans les faits, le gouvernement a élaboré le document appelé *Stratégie et plan d'action pour la réduction de la pauvreté (PRSAP)*, dont l'objectif général est de réduire l'incidence de la pauvreté au Swaziland de son niveau actuel de 66 % à 30 % d'ici à 2015, conformément aux objectifs de développement du millénaire (ODM), et d'éradiquer la pauvreté à l'horizon 2022. Les principaux piliers de cette stratégie comprennent l'accélération soutenue de la croissance économique grâce à une large participation, l'habilitation des pauvres en vue de générer leurs propres revenus, et une répartition équitable des fruits de la croissance à travers les dépenses publiques. Le PRSAP comprend en outre des projets et programmes concrets, conçus pour générer des revenus et créer des emplois, pour lutter contre la pandémie du VIH/sida et réduire au minimum la vulnérabilité, et accroître la production agricole et la sécurité alimentaire.

V. La stratégie d'assistance du Groupe de la Banque

La stratégie d'assistance du Groupe de la Banque au Swaziland pour la période 2005-2009 vise à appuyer le développement économique et social favorable aux pauvres du pays, par la fourniture d'une assistance aux pouvoirs publics et au secteur privé afin de relever le large éventail de défis qui se posent au pays. La stratégie proposée se veut sélective, et met l'accent sur deux priorités stratégiques complémentaires visant à s'attaquer aux principaux défis du développement du Swaziland, à savoir *promouvoir une croissance économique en faveur des pauvres, induite par le secteur privé, et investir dans les populations et améliorer leur bien-être*. La stratégie établit un lien logique entre les objectifs généraux de développement du pays et les objectifs spécifiques ainsi que les résultats attendus et identifie les cibles quantitatives à atteindre sur la période du DSP.

VI. Le programme de travail du Groupe de la Banque

Le programme d'assistance 2005-2009 du Groupe de la Banque en faveur du Swaziland combinera des activités de prêt et hors prêt. Les activités hors prêt porteront essentiellement sur les études économiques et sectorielles, avec trois études de prévu, à savoir un profil de gouvernance par pays, une étude du marché du travail et une revue des dépenses en faveur du secteur social. Le programme de prêt sera, à court et moyen terme (2005-2007), axé sur le secteur social, tandis que les défis au niveau des secteurs de l'agriculture et du développement rural, et du développement de l'infrastructure physique continueront d'être relevés par le truchement des projets en cours de la Banque. Par conséquent, deux opérations dans le secteur social devraient se concrétiser : *Projet de santé II* et *Projet d'éducation II*. Les limites de prêt soutenables du pays se situent entre 17 millions d'UC et 36 millions par an, ce qui reflète sa petite taille.

VII. Domaines nécessitant le dialogue

Pour assurer le succès de la mise en oeuvre de la stratégie de la Banque pour le Swaziland, il importe pour de maintenir un dialogue ouvert avec le gouvernement ainsi que les autres parties prenantes sur un nombre de questions clés. Il s'agit de la réforme de la politique

macroéconomique et de sa mise en oeuvre, de la nécessité de la bonne gouvernance, de la création d'un cadre propice au développement du secteur privé, de l'amélioration de la performance du portefeuille, et de la constitution d'une réserve viable de projets.

VIII. Conclusion et recommandation

8.1 Sur la période du présent DSP, le Swaziland aura à relever des défis majeurs, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et des inégalités, la lutte contre la propagation du VIH/sida, le renforcement de la sécurité alimentaire et la réduction du chômage. Par conséquent, sur la période 2005-2009, la stratégie proposée par la Banque vise à aider le Swaziland à atteindre une croissance économique plus forte et durable en faveur des pauvres, induite par le développement du secteur privé, et à relever les défis posés par les maladies transmissibles et non transmissibles, dont le VIH/sida. Sur le moyen terme (2005-07), l'assistance portera en conséquence sur le secteur social et les études économiques et sectorielles. Au-delà de cette période, de nouveaux projets pourraient être traités dans les secteurs de l'agriculture et de l'infrastructure, après une revue à mi-parcours de la stratégie en 2007.

8.2 Eu égard à ce qui précède, le Conseil est prié d'examiner et d'adopter le document de stratégie pays pour le Royaume de Swaziland, couvrant la période 2005-2009.

I. INTRODUCTION

1.1 Le dernier document de stratégie pays (DSP) du Swaziland, couvrant la période 2001-2003, a été approuvé par le Conseil d'administration en juin 2001. Lors de l'examen du DSP, le Conseil a félicité le gouvernement pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes politiques et a exprimé son soutien à l'ensemble de ses politiques et programmes visant à réduire la pauvreté. Toutefois, le Conseil s'est dit préoccupé par le marasme économique, la fragilité de la position extérieure du pays et l'incidence relativement forte du VIH/sida. Le Conseil a exhorté le gouvernement à procéder à une gestion prudente de son budget et de ses finances tout en améliorant la capacité d'adaptation de l'offre et a souligné la nécessité d'accélérer les réformes du secteur public, en l'occurrence la restructuration et la privatisation des entreprises publiques. Par ailleurs, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant aux questions de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la transparence et l'obligation de rendre compte dans la gestion des affaires publiques. Le gouvernement s'est attaqué à certaines de ces préoccupations en mettant en œuvre un programme de restructuration budgétaire, qui a eu pour effet de transformer le processus budgétaire en un cadre de dépenses à moyen terme triennal renouvelable. La question des droits de l'homme fait également l'objet d'une attention par la mise en œuvre de réformes constitutionnelles. La Banque a également aidé le gouvernement à s'attaquer aux défis de la pauvreté, du chômage et de la sécurité alimentaire en approuvant trois (3) projets : deux (2) dans le domaine de l'agriculture et un (1) en faveur du secteur du transport routier, pour un montant total de 80,82 millions d'UC, entre 2001 et 2003.

1.2 Le document de stratégie pays (DSP) 2005-2009 pour le royaume de Swaziland vise à mettre en évidence l'évolution récente de la situation économique et sociale du pays, à identifier les défis qui se posent au pays, et à proposer une stratégie d'intervention à moyen terme du Groupe de la Banque, qui cadre avec les priorités de développement du pays (comme énoncé dans le programme de développement du Swaziland) et la vision du Groupe de la Banque. L'institution est en passe d'adopter un système de gestion axée sur les résultats. Bien que l'élaboration du présent DSP précède ce processus, tout a été mis en œuvre pour tenir compte de certaines exigences propres au cadre axé sur les résultats, notamment en définissant les résultats attendus et les indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des résultats attendus, et en établissant un lien logique entre les buts et les objectifs stratégiques. L'encadré 1 présente le Swaziland en bref.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE

2.1 Situation politique

2.1.1 Le Swaziland dispose d'un parlement bicaméral, constitué au total de 95 membres. L'Assemblée nationale (la chambre basse) compte 65 membres, dont 55 sont élus au suffrage universel dans chacune des 55 circonscriptions électorales constituant le *Tinkundla*¹, et 10, nommés par le Roi, qui occupe également le poste de chef d'État. Le Sénat (la chambre haute) compte 30 membres, dont 20 nommés par le Roi et 10, par l'Assemblée nationale. Le Roi nomme par ailleurs le Premier ministre, qui est également le chef du gouvernement,

¹ Le *Tinkundla* est un système traditionnel dans le cadre duquel les populations swazies élisent leurs représentants au parlement au niveau de leurs circonscriptions locales. Les partis politiques ne sont pas autorisés à se présenter aux élections, ni à désigner des candidats pour y prendre part.

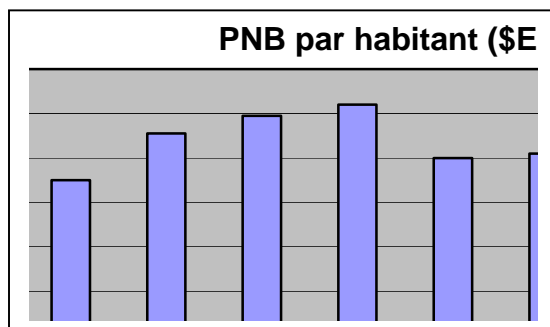
d'entre les rangs des membres de l'Assemblée nationale, et les membres du gouvernement, parmi les parlementaires. Les dernières élections se sont tenues en octobre 2003, et les membres du parlement remplissent un mandat de cinq ans.

2.1.2 Ces dernières années, les groupes de la société civile n'ont cessé de réclamer le pluralisme démocratique. Afin d'introduire des réformes démocratiques plus poussées, le Roi a mis en place en mars 2002 une Commission de révision de la constitution, chargée de rédiger une nouvelle constitution acceptable pour tous les Swazis. Après avoir procédé à de larges consultations dans le pays, et fort de l'assistance technique du Secrétariat du Commonwealth, la Commission a présenté au Roi, courant mai 2003, un projet de constitution qui a fait l'objet d'examen tout au long de l'année 2004. Un important ajout a été fait à la constitution, à savoir la protection et la promotion de droits et libertés fondamentaux. Le projet fait actuellement l'objet d'un examen par les parlementaires.

Encadré 1 : Données générales sur le Royaume de Swaziland

Le Royaume du Swaziland est un pays montagneux sans littoral, d'une superficie de quelque 17 364 km², limité sur trois façades par l'Afrique du Sud et le Mozambique à l'Est. Il est, après la Gambie, le deuxième pays le plus petit sur le continent africain. Cependant, en dépit de sa petite taille, il présente une variété de caractéristiques géographiques, de zones climatiques et de biodiversité. Les terres arables ne représentent que 11 % de la superficie totale du pays, le reste étant constitué d'aires de pâturage permanent, de forêts et de région boisée. Le pays possède une variété de ressources minérales, dont l'amiante, le charbon, l'argile, la cassitérite, l'énergie hydraulique, la forêt, de petits gisements d'or et de diamant, les pierres de carrière et le talc. Le pays dispose de ressources en eau suffisantes, les ressources en eau renouvelables étant estimées à 9 355 mètres cubes par habitant, quoique la sécheresse constitue un problème récurrent. Près de 36 % de la superficie arable sont sous irrigation. L'agriculture bénéficie de la plus grande part en termes d'exploitation annuelle d'eau douce, estimée à 93 % en 2002, contre 5 % pour les usages domestiques, et 2 % pour l'industrie. L'exploitation de cette ressource est régie par des accords bilatéraux ou trilatéraux conclus avec l'Afrique du Sud et le Mozambique.

Le Swaziland est une monarchie traditionnelle modifiée, où le Roi est investi de pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires limités. Le Roi règne conformément au droit coutumier non écrit, conjointement avec un parlement élu et un gouvernement nommé par lui. La population du Swaziland était estimée à 1,10 million d'habitants en 2003, dont 26,7 % vivent dans les zones urbaines, un taux qui, selon les estimations, devrait passer à 32,7 % d'ici 2015. On estime le taux de croissance démographique à 2,9 % par an sur les cinq dernières années.



Le Swaziland est considéré comme un pays à revenu intermédiaire tranche inférieure, avec un revenu national brut par habitant de 1 240 \$Eu en 2002 (en baisse par rapport aux 1 640 \$EU enregistrés en 1997). Toutefois, en termes de développement humain, le pays connaît un recul et a été rattrapé par d'autres pays africains à revenu intermédiaire. En 2000, le Swaziland a été classé 112^e (sur 175 pays évalués) en ce qui concerne l'indice de développement humain établi par le PNUD, devant l'Égypte (classée 119^e), le Botswana (122^e) et le Maroc (124^e), mais a régressé au 133^e rang au classement IDH de 2004, derrière l'Égypte (120^e), le Maroc (125^e) et le Botswana (128^e). Près de deux tiers de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté pour ce qui est des biens et services de base (environ 71E par personne par mois). Environ deux tiers de la population rurale ne bénéficient pas de services adéquats d'assainissement, et plus de la moitié n'a pas accès à l'eau potable. Il existe une grande asymétrie en matière de répartition des revenus, les 10 % d'habitants les plus riches possédant plus de 40 % des revenus.

Le Swaziland a une économie libérale, les importations et les exportations de biens et services représentant respectivement 81 et 69 % du PIB. L'Afrique du Sud constitue le premier partenaire commercial du pays, absorbant environ 60 % de ses exportations, et satisfaisant près de 80 % de ses importations de biens et services. La dépendance à l'égard de l'aide étrangère est très faible, l'APD ne représentant que 2,3 % du PIB en 2001 et le service total de la dette, 2,5 % des exportations.

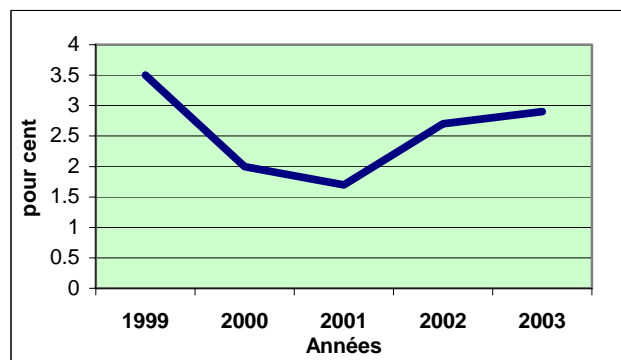
2.2 Évolution macroéconomique, structurelle et sectorielle récente

Évolution macroéconomique

2.2.1 Le Swaziland connaît actuellement une grave situation socioéconomique caractérisée par une performance économique médiocre, un niveau élevé de pauvreté et d'inégalité, un taux élevé d'infection de VIH/sida, un niveau de chômage sans cesse croissant, et des défis en matière de gouvernance. Après avoir enregistré des taux de croissance du PIB réel supérieurs à 7 % dans les années 80, la performance économique du pays s'est considérablement détériorée au cours des années 90, les taux de croissance du PIB réel avoisinant la moitié des taux enregistrés durant les années 80. La performance macroéconomique a continué de stagner, la croissance du PIB réel se situant autour de 2,3 % entre 2000 et 2002. Il ressort de l'exposé budgétaire de 2004 que le PIB réel a crû de 2,9 %

en 2003, taux légèrement supérieur à celui de 2,7 % enregistré en 2002 (voir la Figure I). La performance économique médiocre des dernières années résulte en partie de la faible productivité agricole et de l'incidence de la sécheresse, particulièrement sur les terres coutumières (SNL), où l'agriculture de subsistance et l'élevage constituent les principales activités. Cette performance traduit également un ralentissement de la production manufacturière et la baisse continue des flux d'investissement direct étranger (IDE). Le point d'inquiétude majeure, en ce qui concerne les taux de croissance récents du PIB économique, est qu'ils compensent à peine le taux de croissance démographique, estimé à 2,9 %. Cela indique au mieux, qu'aucune amélioration n'a été enregistrée dans le niveau de vie de la population, et au pire, que les niveaux de vie connaissent une dégradation. Ces taux sont également en deçà du niveau de croissance annuelle du PIB de 7 % requis pour la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM). Pour réaliser une croissance économique forte et durable, le Swaziland aura besoin de promouvoir un climat propice à l'investissement, lequel climat a fait défaut ces dernières années. Selon les données de la Banque centrale du Swaziland (CBS), au cours des deux dernières années, la part de l'investissement intérieur brut dans le PIB a été instable et reste à la traîne par rapport à celle de l'épargne nationale brute. L'investissement intérieur brut est passé de 20,7 % du PIB en 2000 à 24,9 % en 2001, pour fléchir à 19,8 % en 2002 et 17,3 % en 2003. Sur la même période, l'épargne nationale brute est d'abord passée de 16,2 % du PIB en 2000 à 23,4 % en 2002, pour décliner ensuite à 20,8 % en 2003. L'atonie de l'investissement au Swaziland s'explique par un nombre de contraintes, dont l'incertitude créée par la détérioration des finances publiques, les problèmes de gouvernance, l'étroitesse de la base industrielle, et une concurrence de plus en plus accrue des États voisins, tels que le Mozambique et l'Afrique du Sud, qui apparaissent comme des destinations plus attrayantes pour l'investissement.

Figure I – Swaziland: Taux de croissance du PIB réel (1999-2003)

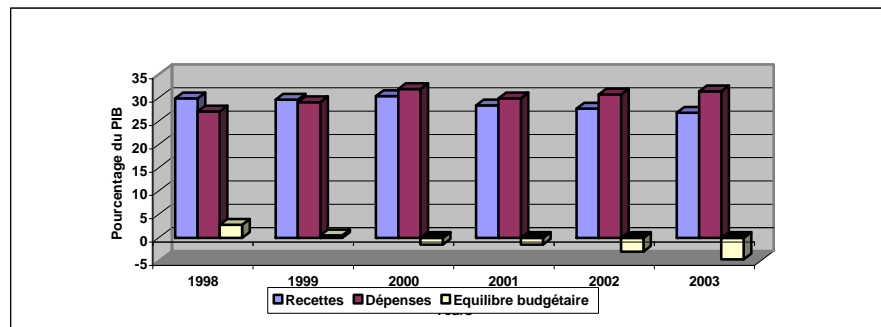


Source : Ministère de l'Économie et du Plan

2.2.2 L'état des *finances publiques* constitue un défi majeur pour les autorités, avec le creusement du déficit budgétaire ces dernières années, dû au fait que les recettes ne parvenaient pas à suivre la tendance à la hausse des dépenses publiques, particulièrement après 1999 (voir la figure II). Entre 2000 et 2003, le ratio des recettes publiques par rapport au PIB avoisinait 28,3 %, tandis que le total des dépenses se situait autour de 31 % du PIB. En conséquence, le pays est passé d'une situation d'excédent budgétaire de 170 millions d'E (les dons non compris) enregistré en 1997/98 à un déficit de 593 millions d'E en 2002/2003, suite à une augmentation des salaires et à la mise en œuvre de plusieurs grands projets d'investissement. Le déficit budgétaire global pour 2003/2004 s'établissait à 5,8 % du PIB, en hausse de 4,8 % par rapport à 2002/2003. Les salaires et traitements de la Fonction publique constituent de loin la plus importante composante de l'ensemble des dépenses,

représentant plus de 50 % des dépenses ordinaires. Le gouvernement a financé le déficit en puisant dans ses réserves auprès de la Banque de réserve d’Afrique du Sud et d’autres banques commerciales en Afrique du Sud, et également dans ses fonds au niveau du Mécanisme de financement des investissements administré par la CBS. En conséquence, les avoirs extérieurs nets du Swaziland ont décliné, passant de 2 816,9 millions d’E en décembre 2002 à 1 872,3 millions d’E en décembre 2003, tandis que les réserves officielles nettes passaient de 2 470,7 millions d’E (soit 2,2 mois de couverture d’importations) à 1 756,6 millions d’E (soit 1,6 mois de couverture des importations) sur la même période. Avec les réserves quasiment épuisées, le gouvernement a naturellement besoin de procéder à des ajustements budgétaires internes majeurs pour endiguer la situation de déficit budgétaire qui ne cesse de détériorer, notamment en réduisant ses dépenses et le gaspillage. Il lui faudra également élargir sa base de revenu et réduire sa dépendance à l’égard des recettes en pool de l’Union douanière de l’Afrique australe (SACU) qui, en 2003, constituaient 47,2 % des recettes totales, tandis que les taxes sur les revenus individuels ne représentaient que 14,4 % des recettes publiques, l’impôt sur les sociétés, 7,6 % et les taxes sur les ventes, 14 %.

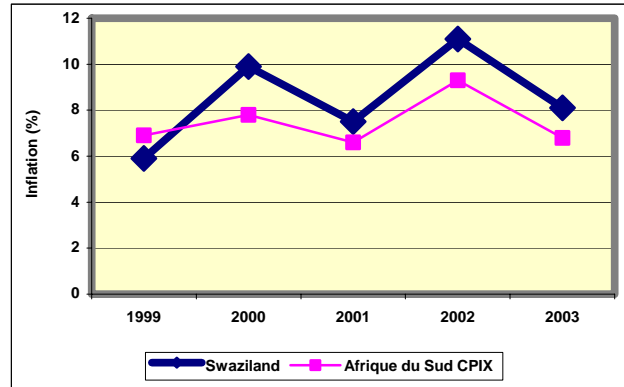
Figure II – Swaziland : Recettes et dépenses de l’Administration centrale



Source : Ministère des Finances et FMI

2.2.3 Pour ce qui est de l’évolution de la *situation monétaire* et de la *variation des taux de change*, la Banque centrale du Swaziland (CBS) a peu de latitude pour appliquer une politique monétaire indépendante, en raison de l’appartenance du pays à la Zone monétaire commune (CMA) et du rattachement de sa monnaie (lilangeni) au rand sud-africain. Par ailleurs, depuis octobre 2003, le rand est devenu la monnaie légale du pays. Pour le Swaziland, cela signifie une discipline financière, vu que le pays peut tirer parti de la crédibilité des décisions stratégiques de la Banque de réserve de l’Afrique du Sud. Il n’est donc pas surprenant que les fluctuations des taux d’inflation et d’intérêt au Swaziland suivent de près les mouvements de ceux de l’Afrique du Sud (voir la Figure III). Ainsi, conformément aux tendances observées en Afrique du Sud, l’inflation au Swaziland a connu une baisse constante, passant de 11,2 % en 2002 à 7,4 % en 2003. Elle a maintenu cette tendance à la baisse en 2004, tombant à 3,1 % au mois de septembre. De même, depuis septembre 2003, le taux d’escompte de la CBS a été fixé au même niveau que celui du taux du marché de rachat des obligations de l’Afrique du Sud, et se situe actuellement à 7,5 %. Toutefois, l’affermisssement du rand/lilangeni par rapport au dollar EU a été dommageable pour les compagnies locales qui s’adonnent à des exportations hors de la zone monétaire commune (CMA).

Figure III – Évolution de l'inflation en Afrique du Sud et au Swaziland



Source : Ministère des Finances et FMI

2.2.4 La situation de la balance courante reste précaire, et pour la troisième année consécutive, le pays a, en 2003, enregistré un déficit global de la balance des paiements. Pour l'année 2004, on estime qu'elle est demeurée négative, en raison de l'augmentation des importations et de la baisse des envois de fonds des travailleurs à l'étranger. Cette situation du compte courant extérieur traduit les résultats médiocres enregistrés au titre des exportations. Toutefois, l'accès accru des exportations du Swaziland au marché américain dans le cadre de la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA) et le système généralisé de préférences (SGP) pourraient, à terme, améliorer la situation de la balance courante. En 2003, les importations des États-Unis en provenance du Swaziland se sont élevées à 162 millions de dollars EU, dont 134 millions au titre de l'AGOA/du SGP. Toutefois, pour pouvoir continuer de bénéficier de l'AGOA, le Swaziland devra prendre des mesures propres à améliorer l'environnement des affaires.

2.2.5 Le Swaziland a un niveau de dette publique soutenable, estimée à 31,3 % du PIB en 2003, et un service de la dette inférieur à 3 % du PIB. La plus grande part de la dette est due aux institutions multilatérales, notamment la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et le FIDA, et aux donateurs bilatéraux tels que l'Italie, le Japon, l'Afrique du Sud et les États-Unis d'Amérique. Ces deux dernières années, les dépenses au titre des projets d'infrastructure, qui se chiffraient à 4,4 milliards d'E en décembre 2003 selon l'exposé budgétaire de 2004/05, ont contribué à accroître l'encours de la dette publique. Étant donné la sensibilité de l'encours de la dette du pays par rapport aux mouvements de taux de change, les autorités ont pris la prudente décision de limiter tout futur emprunt à des prêts libellés en rand, afin de protéger le pays contre toute fluctuation défavorable des taux de change. Le gouvernement s'attelle également à finaliser un document de politique en matière de prêt, censé définir les procédures et modalités de prêt du pays.

Évolution structurelle

2.2.6 Afin de rationaliser les finances publiques, le gouvernement, avec l'assistance de l'Union européenne, s'emploie à mettre en œuvre un *Programme de restructuration budgétaire*, dont l'objectif primordial est d'accroître la mobilisation des ressources intérieures par le biais de l'amélioration de l'administration de l'impôt et de l'élargissement de l'assiette fiscale. Ce programme vise, par ailleurs, trois principaux objectifs, à savoir : contrôler les dépenses publiques, faire passer le processus budgétaire du type budget par reconduction annuelle à un budget triennal roulant, renforcer la transparence du processus budgétaire et axer le processus sur les résultats. Au nombre des réformes fiscales en cours de mise en œuvre dans le cadre du *Programme de restructuration budgétaire* sur le moyen terme, figurent l'amendement de la loi relative à l'impôt sur le revenu, avec pour objectif de

permettre l'imposition des revenus générés sur les terres coutumières (SNL) ; l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, en lieu et place des taxes sur les ventes, comme moyen d'améliorer le recouvrement des recettes ; le renforcement des capacités dans le domaine de la politique budgétaire et de l'administration ainsi que du recouvrement des impôts, et l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT). Le CDMT vise à renforcer le processus de prise de décision, par l'établissement d'un lien logique entre les politiques, les priorités et les besoins du gouvernement et les ressources limitées. Ce cadre a été mis en œuvre à titre pilote au sein de sept ministères et cinq départements ministériels, mais n'a pas été étendu à l'ensemble des ministères. On s'attend à ce que le CDMT renforce la transparence et l'obligation de rendre compte dans la gestion des finances publiques et aide à affiner la définition des priorités de développement qui, pour les exercices budgétaires 2003/04-2005/06, mettent l'accent sur la réduction de la pauvreté, la lutte contre le VIH/sida, et la lutte contre le chômage.

2.2.7 Aux fins du renforcement de l'efficacité dans la prestation des services au public au sein de la fonction publique et de la rationalisation des dépenses publiques, le gouvernement s'attelle également à mettre en œuvre un *Programme de gestion du secteur public (PSMP)* lancé en 1995. Pour l'heure, le gouvernement a initié des études afin de déterminer les activités devant continuer de relever de sa compétence ainsi que les effectifs requis au sein de la fonction publique et le niveau de coût soutenable. Toutefois, l'exécution de ce programme a été lente en raison de l'opposition des syndicats de la fonction publique. Compte tenu de l'effectif pléthorique de la fonction publique et du fait que les salaires et traitements représentent plus de la moitié des dépenses ordinaires, des pressions se font sur les autorités afin qu'elles procèdent à la restructuration et la rationalisation des effectifs de la fonction publique. C'est dans ce contexte qu'en septembre 2004 le gouvernement a approuvé le cadre stratégique général pour la restructuration de la fonction publique, y compris l'introduction de nouveaux systèmes de gestion de la performance dans tous les ministères.

2.2.8 *Privatisation des entreprises publiques.* Le secteur des entreprises publiques comprend 28 organismes parapublics et subventionnés. Aux fins de la maîtrise du déficit budgétaire, le gouvernement procède progressivement à la réduction des transferts et des subventions en faveur des entreprises parapubliques, tout en les encourageant à rechercher du financement auprès du système financier. Le gouvernement a également fait des propositions visant à mettre en place une agence de privatisation, et est en passe de finaliser un projet de politique de privatisation. L'exposé budgétaire 2004/05 a réaffirmé l'engagement du gouvernement à restructurer les entreprises publiques, l'objectif étant de les rendre financièrement viables et durables. Un nombre d'entreprises parapubliques ont commencé à rationaliser leurs activités pour se concentrer sur leur activité principale. Il s'agit du Conseil national de commercialisation des produits agricoles (NAMBOARD), de Swaziland Railways, et de Swazi Electricity Board. Au nombre des autres entreprises parapubliques devant faire l'objet de restructuration sur la période 2002/03-2006/07, figurent la Swazi Bank, la société des postes et télécommunications de Swaziland, et la Central Transport Authority (CTA). Selon l'exposé budgétaire 2004/05, la CTA a déjà commencé à facturer ses prestations aux départements ministériels afin de réduire au minimum ses pertes opérationnelles. Le gouvernement envisage également d'introduire une loi visant à créer des organismes indépendants de régulation pour les sociétés de services publics, particulièrement dans les domaines de l'énergie et des télécommunications. Afin de mettre en place une infrastructure dans des bonnes conditions d'économie et d'efficacité, le gouvernement a fait part de son intention d'établir un partenariat public-privé, quoiqu'une politique reste à être élaborée dans ce sens.

2.2.9 La *décentralisation* continue de figurer en bonne place au programme national depuis 1955, année où le Roi Sobhuza II l'y a inscrite, avec la mise en place du système de Tinkundla, qui devrait alors se muer à terme en un système moderne de collectivité locale. Toutefois, cette évolution n'a pu intervenir et les Tinkundla continuent de manquer de ressources et de compétences en gestion pour être efficaces. Faute de législation pour régir leurs activités, leurs fonctions demeurent, dans une grande mesure, informelles.² En 1996, le gouvernement a promulgué une politique d'urbanisation, qui met l'accent sur la décentralisation et définit les fonctions et responsabilités de l'administration locale, dont la fourniture d'infrastructure, de services sociaux et humains, et la promotion du développement économique local. Le ministère de l'Habitat et du Développement urbain, créé en 1991, est la tutelle des collectivités locales. Une autorité a été conférée aux conseils municipaux de Mbabane et de Manzini, qui ont maintenant pouvoir pour licencier et recruter leur propre personnel, pour instituer des impôts sur la propriété, ainsi que pour préparer et suivre l'exécution de leurs budgets annuels. Cela dit, les collectivités locales ne sont pas encore autorisées à lever des fonds pour le financement des projets majeurs de développement, et dépendent en grande partie des flux de recettes du gouvernement central. Ces institutions manquent également de capacité en matière de planification, de programmation, de gestion financière et d'exécution de projets/programmes. Par ailleurs, le gouvernement attelle à finaliser une politique de décentralisation devant être mise en œuvre au cours de l'année 2005.

Aperçu sectoriel.

2.2.10 *Secteur agricole* : L'agriculture joue un rôle clé dans la vie de la majorité des Swazis. Elle constitue pour la majorité des ménages la principale source de revenu, soit en tant que petits producteurs, soit comme bénéficiaires de revenus tirés des emplois sur les fermes et domaines de moyenne et grande taille. Près de 75 % de la population s'adonne aux activités agricoles, quoique la contribution du secteur au PIB ait reculé dans le temps pour se situer à 13,5 % en 2002. Le Swaziland est doté d'un système foncier à deux régimes, à savoir les terres coutumières (SNL) et les terres dotées de titre foncier (TDL). Représentant environ 60 % de la contribution du secteur au PIB, la production sur les TDL a un caractère commercial et comprend pour l'essentiel la canne à sucre, l'ananas et les agrumes. Les SNL, qui constituent le reste, couvrent près de 66 % du pays et sont caractérisées par un système de propriété communale, dans le cadre duquel le Roi est le dépositaire des terres pour le compte de la nation swazie. Les principales cultures pratiquées sur les terres coutumières (SNL) sont le maïs (pour la subsistance) et des cultures de rente telles que le coton, le tabac et les légumes pour compléter les revenus. Si la plupart des ménages produisent pour la subsistance, seuls 8 % de l'ensemble des ménages ruraux et 9 % de ceux qui cultivent le maïs produisent suffisamment pour répondre aux besoins des ménages. En ce qui concerne les ménages dirigés par les femmes, seuls 2 % peuvent réaliser l'autosuffisance alimentaire. La situation de sécheresse chronique a une incidence négative sur la production du maïs, étant donné que les planteurs continuent de cultiver le maïs en mode pluvial afin de satisfaire les besoins alimentaires de leurs ménages. L'agriculture n'a pas le potentiel nécessaire pour fournir à la forte population vivant actuellement sur les terres coutumières des niveaux soutenables de vivriers tout au long de l'année. Aussi, vu la fréquence des sécheresses, il y a lieu d'opter pour davantage de cultures en irrigué, les périmètres irrigués étant actuellement limités à quelque 67 000 hectares, soit 33 % des terres arables.

² Voir PNUD (2003) Rapport sur l'Évaluation des capacités des collectivités locales au Swaziland.

2.2.11 Les principaux défis qui se posent à l'agriculture à moyen terme sont la diversification de la base de production, l'objectif étant de promouvoir les cultures traditionnelles à haut rapport, le passage graduel de l'agriculture de subsistance aux cultures commerciales en irrigué, et l'identification de marchés aux plans régional et international pour les produits agricoles du Swaziland. Pour relever ces défis, il importe de promouvoir l'irrigation à petite échelle afin d'atténuer les effets de la sécheresse chronique, qui a une incidence négative sur la production agricole des petits exploitants, et d'appuyer les activités de recherche en ce qui concerne les cultures xérophiles. Les autres questions auxquelles il faudra s'attaquer comprennent la petite taille des exploitations et la faible productivité qui y est liée, l'accès limité au crédit et le caractère peu adéquat des programmes de formation des agriculteurs. Pour ce qui est du sous-secteur de l'élevage, le surpâturage et la dégradation des aires de parcours de la nation qui en résulte, ainsi que le manque d'exploitation commerciale des troupeaux de bétail figurent au nombre des problèmes dont il souffre. Il conviendra de mettre au point des stratégies en vue de s'attaquer au problème de dégradation des terres et de promouvoir l'exploitation commerciale des troupeaux de bétail. Des contraintes institutionnelles existent également à tous les niveaux du ministère de l'Agriculture et des coopératives en raison de la forte rotation du personnel et de la pandémie du VIH/sida. Le ministère a besoin de renforcer les capacités de son personnel à tous les niveaux, des agents de vulgarisation à l'encadrement, et d'adopter des méthodes efficaces de vulgarisation afin d'améliorer la gestion et l'exécution des projets et programmes. En outre, des stratégies devront être élaborées pour améliorer la situation humanitaire, particulièrement en ce qui concerne le VIH/sida et les carences alimentaires.

2.2.12 *Secteur manufacturier* : le Swaziland compte un secteur manufacturier florissant basé sur l'agriculture dont la part, en 2003, a représenté plus de 38 % du PIB. Il constitue également la deuxième source d'emplois après l'agriculture, employant 26 % de la population active en 2003. En 2002/03, il a également bénéficié de 67,5 % des flux d'investissement direct étranger. Les principales activités manufacturières sont la transformation de sucre, la confection de vêtements et la production de textiles, la fabrication de boissons et de produits alimentaires. L'industrie sucrière constitue la plus importante industrie au Swaziland, avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de \$EU en 2003, et des exportations d'une valeur de plus de 637 millions de \$EU. Compte tenu de la petite taille du marché intérieur, de sa proximité avec le vaste marché de l'Afrique du Sud, et de la nécessité de tirer parti de la participation du Swaziland à l'AGOA, la majorité des entreprises manufacturières est orientée vers l'exportation. Les obstacles majeurs à l'expansion du secteur manufacturier sont l'étroitesse relative de la base de ressources et le manque d'entrepreneurs autochtones. L'industrie sucrière pourrait pâtir des réformes du protocole sucre récemment annoncées par l'UE qui, tout en permettant que les importations de sucre en provenance des pays comme le Swaziland continuent de bénéficier d'une franchise de droit d'entrée sur les marchés européens, imposeront cependant une réduction du prix garanti d'un tiers sur les trois prochaines années. Le sucre se vend actuellement aux pays de l'UE à trois fois son cours international.

2.2.13 *Infrastructure* : Le type de peuplement au Swaziland, particulièrement dans les zones rurales, où les ménages sont éparpillés sur l'étendue du territoire dans des exploitations familiales plutôt que dans des regroupements sous forme de villages, pose un défi pour la fourniture des services essentiels d'infrastructure, tels que les routes, les télécommunications, l'eau et l'électricité. Toutefois, le gouvernement a fait de grands progrès, comme en témoigne l'augmentation de l'allocation en faveur du budget d'investissement, dont la majeure partie est consacrée aux dépenses d'infrastructure. Dans le budget 2004/05, les dépenses

d'investissement représentaient 26,5% de l'ensemble des dépenses, en hausse de 23,3 % par rapport à 2002/03. Le Swaziland dispose d'un réseau de routes classées, long de 3800 km, dont un tiers est revêtu. Sur le réseau revêtu, 60 % sont en bon état, et 25 % en état acceptable. En ce qui concerne le chemin de fer, la société publique des chemins de fer (Swazi Railways) assure la gestion d'environ 300 km de système ferroviaire à voie unique. Cette société de services publics fait actuellement l'objet d'une restructuration visant à lui permettre de se consacrer à son activité principale, et à faire intervenir le secteur privé afin d'améliorer la performance du sous-secteur. Le Swaziland dispose également d'un aéroport international et de onze pistes d'atterrissage. Au titre du volet infrastructure des projets du millénaire, il est prévu la construction d'un nouvel aéroport doté d'une piste d'atterrissage de 3,2 km de long et de 60 m de large pour les vols long-courrier. Le réseau de télécommunications est bien développé et a vu sa couverture évoluer de manière significative, le nombre de lignes de téléphone fixe ayant doublé, passant de 17 pour 1000 habitants en 1990 à 34 pour 1000 en 2002. Par ailleurs, en 2002, on comptait 66 abonnés au téléphone cellulaire pour 1000 habitants, 128 postes téléviseurs pour 1000 habitants, et 14000 abonnés à l'Internet. Cela dit, des défis continuent de se poser dans le domaine de la fourniture de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, particulièrement en ce qui concerne les consommateurs en milieu rural. S'agissant de l'eau et de l'assainissement, on estime que seuls 40 % de la population rurale ont accès à l'eau potable, et 63 %, aux services d'assainissement. Les deux fournisseurs nationaux sont la Swazi Water Corporation, qui assure la distribution d'eau traitée aux zones urbaines, et la Rural Water Board, qui alimente en eau les consommateurs en milieu rural. La fourniture d'électricité, particulièrement dans les zones rurales, est également peu développée, le taux d'électrification urbaine étant estimé à 42 %, tandis que celui en milieu rural n'est que de 5 %. En outre, les ménages ruraux ne représentent que 2 % de la consommation totale d'électricité. Le Swaziland Electricity Board (SEB) fournit environ 70 % de l'électricité du pays pour la consommation finale, tandis que les entreprises manufacturières privées, notamment dans les secteurs sucrier, de la production de pâte à papier et de la foresterie, produisent les 30 % restants pour leurs besoins opérationnels.

2.2.14 **Le secteur financier:** Le Swaziland dispose d'un secteur financier relativement bien développé, avec un système bancaire à vocation commerciale et bien capitalisé comprenant quatre Banques commerciales et un nombre croissant d'institutions financières non bancaires rentables constitué d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, de compagnies d'assurance, de maisons de courtage, de coopératives de crédit et de financement du développement, d'institutions de microfinance et d'une bourse de valeurs. Au sommet du système financier se trouve la Banque centrale de Swaziland, qui est chargée de la réglementation et la surveillance financière. Le système bancaire est caractérisé par un excédent de liquidité en raison de la limitation des opportunités d'investissement viables, ce qui résulte en partie de la réglementation restrictive en matière d'investissement qui interdit aux banques d'investir plus de 25 % de leur capital dans un seul projet. Cette disposition limite la capacité des banques à participer aux grands projets d'infrastructure. Par ailleurs, les prêts aux PME sont entravés par l'exigence selon laquelle les états financiers formels et des informations détaillées soient conservés pour les PME par les banques. Ces dernières années, le secteur financier non bancaire a connu une rapide expansion, et en réponse, le gouvernement a annoncé un plan de création d'une autorité de régulation des services financiers en 2004/05 pour réglementer l'industrie, et réduire de ce fait les risques liés au système financier.

2.2.15 *Microfinance* : On dispose de très peu de données sur la taille et la nature des activités de microfinance au Swaziland parce que le secteur reste, dans une large mesure, non réglementée, quoique pour ce qui est des coopératives d'épargne et de crédit, le ministère de l'Agriculture et des Coopératives s'occupe de toute la législation régissant leurs activités de réception de dépôt et d'octroi de prêt. Le secteur a cependant enregistré une croissance rapide du fait que les prêts commerciaux sont soit inaccessibles ou trop onéreux pour les petits emprunteurs. L'industrie comprend, pour l'essentiel des micro-prêteurs, des petites ONG et coopératives d'épargne et de crédit, dont le nombre est estimé à 235 institutions enregistrées qui desservent un large éventail de clients, dont les pauvres, les particuliers, et les employés du secteur formel qui ont un bas niveau de salaire. Les institutions de microfinance au Swaziland offrent également des prêts non exclusifs pour le démarrage des PME, qui peuvent évoluer par la suite pour avoir accès au crédit auprès des plus grandes banques. Compte tenu de la faiblesse de la législation, le secteur reste cependant peu développé et non structuré.

2.2.16 Le *tourisme* est un secteur qui a le potentiel de générer des retombées d'ordre économique, social et environnemental en faveur d'un large éventail de couches sociales. Son succès dans la concrétisation de ce potentiel souligne la nécessité de mettre en place une base industrielle plus élargie. Pour l'heure, le secteur touristique représente moins de 2% du PIB. En 1996, il a été mis en place un ministère du Tourisme, de l'Environnement et de la Communication afin de mieux focaliser l'attention des populations sur le développement du tourisme et la gestion de l'environnement national. Il s'agissait en effet de reconnaître l'importante contribution que peut apporter l'industrie touristique à l'économie nationale et d'appuyer son potentiel à promouvoir le développement social et écologiquement durable au Swaziland. La Swaziland Tourism Authority (STA) a été mise en place en 2001, afin d'animer le secteur et de donner une orientation pour la coordination des actions visant à promouvoir le tourisme dans le pays. Le gouvernement s'emploie à mettre en oeuvre une stratégie destinée à faire du Swaziland une destination privilégiée, en valorisant pleinement ses ressources naturelles (environnement, histoire, culture et population) et sa situation géographique favorable.

2.3 Climat des affaires dans le secteur privé

2.3.1 Le développement du secteur privé est un élément déterminant de la stratégie du Swaziland en vue de réaliser la croissance économique à large assise nécessaire pour réduire la pauvreté et les inégalités ainsi que pour s'attaquer aux sérieux défis que posent le niveau élevé de chômage et la pandémie du VIH/sida. La politique économique du pays, caractérisée par une plus large ouverture et un assouplissement des contrôles, a contribué à améliorer le climat pour l'investissement privé. Toutefois, les résultats sont toujours en deçà des attentes, du fait que la croissance actuelle repose sur un secteur manufacturier étroit basé sur l'agriculture, et dominé par les exportations de concentrés de jus de fruit, de textiles et de vêtements. La croissance soutenue des exportations de textiles est tributaire de l'admission du Swaziland au bénéfice de l'AGOA/SGP, dont on ne peut garantir la pérennité. Entre 2000 et 2002, l'investissement privé est passé de 13 % du PIB à 9,8 %, tandis que les flux d'IDE (nets des bénéfices non distribués) chutait de 22,7 % du PIB en 1999 à 15,9 %, ce qui traduit entre autres, l'émergence de problèmes de gouvernance liés aux droits de l'homme, et la rude concurrence à laquelle le pays fait face au sein de la région, en tant que destination attrayante pour l'investissement privé.

2.3.2 Conscient de ce que le fait d'attirer un investissement conséquent du secteur privé pour soutenir la croissance dépendra en partie de la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires et du maintien de la compétitivité, les autorités ont mis sur pied l'Office de promotion des investissements de Swaziland (SIPA), avec mission de promouvoir l'investissement dans le pays. SIPA a réussi à attirer de nouveaux investissements, particulièrement en faveur du sous-secteur des textiles et des vêtements, essentiellement pour l'exportation sur le marché américain, dans le cadre de l'AGOA. Depuis l'année 1999, SIPA a pu convaincre 28 nouvelles compagnies étrangères à venir s'installer en Swaziland. Par ailleurs, aux fins d'attirer des flux d'IDE, le gouvernement a mis en place des infrastructures dans les principales zones industrielles. Au rang des prochaines réformes juridiques et judiciaires, figurent : i) l'amendement de la Loi de 1912 sur les sociétés, dont l'objectif est de faciliter la création de nouvelles entreprises, ii) le projet de loi sur les opérations boursières, qui portera réglementation des investissements dans le pays et contribuera à formaliser et à promouvoir le développement des marchés financiers, iii) le projet de loi sur les compagnies d'assurance, qui permettra de mettre en place un cadre réglementaire statutaire pour le contrôle des compagnies d'assurance et de démanteler les monopoles dans l'industrie de l'assurance. Un nombre de projets de loi ayant une incidence sur le climat des affaires dans le secteur privé sont soumis au Parlement et attendent d'être adoptés. Il s'agit du projet de loi sur la concurrence, sur la caisse de retraite, le projet de loi sur la facilitation du commerce et des affaires, le projet de loi sur les opérations boursières, le projet de loi sur l'assurance, et la législation portant déréglementation du secteur de l'électricité. La Loi sur le blanchiment d'argent a été promulguée en 2002 et fait actuellement l'objet d'un amendement en vue de définir clairement les structures de contrôle et d'introduire les instruments juridiques pour la poursuite des contrevenants, ainsi que les mécanismes pour la conduite des enquêtes.

2.3.3 Le secteur privé au Swaziland joue un rôle important en matière de création d'emplois. En 2002/03, la part du secteur dans les emplois du secteur formel a représenté près de 70 %. Les emplois dans le secteur privé évoluent aussi plus rapidement que dans le secteur public. Entre 2001/02 et 2002/03, l'emploi dans le secteur privé a augmenté de 3,8 %, tandis que celui du secteur public enregistrait une croissance négligeable, de l'ordre de un %. La croissance de l'emploi dans le secteur privé est due en grande partie aux nouveaux investissements dans le sous-secteur des textiles et de l'habillement qui a, à ce jour, enregistré la création de 28 000 nouveaux emplois³. Le secteur des complexes sucriers et du transport, plus important, a également contribué à la croissance de l'emploi. Il importe de noter que les petites entreprises créent un nombre significatif d'emplois dans le secteur privé. Le ministère des Entreprises et de l'Emploi s'attelle à finaliser la politique en matière de promotion des PME, devant être présentée au Conseil des ministres.

2.3.4 *La Bourse des valeurs du Swaziland* : La Bourse des valeurs constitue un mécanisme important pour la promotion du développement du secteur privé dans le pays. La Bourse des valeurs du Swaziland a été créée en juin 1990 et a, jusqu'en 1998, fonctionné comme une maison de courtage de gré à gré. Depuis 1999, elle fonctionne comme bourse de valeurs placée sous les auspices de la Banque centrale de Swaziland. Des efforts sont actuellement en cours en vue de faire de la Bourse des valeurs du Swaziland une institution indépendante. Le marché est cependant peu développé, le volume des échanges est faible et la liquidité constitue un problème. La capitalisation du marché est faible et sa part du PIB a chuté ces deux dernières années, tombant de 14,6 % en décembre 2001 à 10,6 % en décembre 2002. Toutefois, à terme, elle a augmenté en valeur nominale de 500 millions en 1998 à 1,2

³ Chiffre fourni dans le cadre de l'exposé budgétaire 2004 fait au parlement par le ministre des Finances le 24 mars 2004.

milliard d'E en 2002. On ne compte actuellement que six compagnies inscrites à la cote, et la majorité des acteurs sont des investisseurs institutionnels qui achètent pour ne pas revendre. Outre les actions, les autres instruments échangés à cette bourse comprennent les obligations d'État et à garantie publique, ainsi que les obligations non garanties. La faiblesse du volume et de la valeur des titres échangés reflète la petite taille du marché et de la base de capital des sociétés cotées. Partant, en raison de la limitation des opportunités commerciales et du manque d'une base nationale forte d'investisseurs, le marché secondaire est peu développé. Les perspectives d'affaires à la Bourse du Swaziland sont cependant prometteuses, particulièrement au fur et à mesure que le gouvernement avance dans son programme de privatisation et que le nombre de fonds et d'opérations évolue. Il convient de noter que les investisseurs étrangers sont autorisés à intervenir sur le marché sans aucune restriction. Pour faciliter et promouvoir le développement du marché financier, un projet de loi sur les opérations boursières a été soumis au Conseil des ministres pour transmission au Parlement.

2.4 Évolution de la pauvreté et de la situation sociale

2.4.1 La forte performance économique et les prévisions positives enregistrées au cours de la moitié des années 80 et 90 ont permis de classer le Royaume de Swaziland parmi les pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure. Toutefois, en dépit d'un revenu par habitant relativement élevé, les conditions de vie se détériorent au Swaziland et la pauvreté, de manière peu typique, est généralisée et d'un niveau semblable à celui des pays à faible revenu. Le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimé à 66 %, et il existe une grande asymétrie dans la répartition des revenus, les 10 % de personnes les plus riches contrôlant 40 % de la richesse de la nation, et les 60 % plus pauvres seulement 14 %. Au nombre des principales causes de la pauvreté au Swaziland, figurent : un taux élevé du chômage, une sécheresse rude et chronique dans les régions Sud et Est avec pour conséquence l'insécurité alimentaire et l'incidence de l'épidémie du VIH/sida, qui cause la perte de travailleurs qualifiés et entraîne des dépenses importantes d'ordre médical et pour les obsèques. La pauvreté dans le pays a une forte incidence sur les communautés rurales, les femmes, les personnes âgées et les enfants. La dernière sécheresse en date, en rendant la production agricole imprévisible, a aggravé la situation de pauvreté en milieu rural. La majorité des analphabètes ainsi que des personnes non qualifiées et sans emploi vivent dans les fermes rurales, et les personnes très touchées par le sida choisissent également de retourner dans les zones rurales.

2.4.2 *Éducation* : Le gouvernement a pris un ensemble exhaustif de mesures destinées à réformer le système éducatif à tous les niveaux, l'objectif étant d'accroître l'accès, d'améliorer la qualité et la pertinence, et a déclaré l'éducation pour tous comme étant sa priorité. En conséquence, le secteur a connu un développement en ce qui concerne l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire. Le taux d'inscription brut combiné du primaire, du secondaire et du tertiaire est actuellement estimé à 77 %. Dans le budget, l'éducation continue de bénéficier de la deuxième part de dotation après les services publics généraux. Dans le cadre des budgets 2003/04 et 2004/05, l'éducation et la formation représentent près d'un quart des dépenses ordinaires allouées. Cela dit, quatre défis majeurs se posent au secteur de l'éducation. Premièrement, les niveaux élevés de chômage et les effets nocifs du VIH/sida limitent les chances des enfants des chômeurs ou des parents malades du sida à poursuivre les études. A la mort des parents, les enfants sont souvent obligés d'abandonner les études pour s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs, ce qui crée un cercle vicieux d'éducation inachevée, de chômage, de pauvreté et de vulnérabilité au VIH/sida. Deuxièmement, on constate de plus en plus une absence chronique des enseignants

en raison des maladies liées au VIH/sida. Même lorsque les communautés peuvent se permettre de construire des établissements scolaires, on note une grave pénurie d'enseignants, ce qui a pour conséquence d'accroître les ratios élèves/enseignant. La qualité de l'éducation en souffre. Troisièmement, si le gouvernement offre des bourses et des prêts pour l'éducation tertiaire, un nombre significatif de bénéficiaires ne retournent pas au pays après leur formation. Ainsi, le taux de remboursement des prêts est très faible. Le quatrième défi concerne la pertinence du programme d'étude par rapport au besoin du marché. Pour pallier ces insuffisances, il y a lieu de redéployer et de former de nouveaux enseignants, de promouvoir le plaidoyer et la sensibilisation au niveau des parents et des étudiants et de proposer des stratégies idoines, dont des mesures d'incitation, pour retenir les enseignants. Il est encourageant de noter que depuis le budget 2003/04, les autorités ont pris des mesures visant à venir en aide aux orphelins du VIH/sida en leur offrant des bourses. Toutefois, le programme a besoin d'être davantage restructuré afin de garantir sa pérennité et sa viabilité.

2.4.3 *Santé* : Le gouvernement du Swaziland s'est engagé à améliorer la situation sanitaire de la population grâce à la fourniture des services de santé préventifs et curatifs, adaptés et accessibles à tous. Cependant, il ressort des principaux indicateurs de santé que le Swaziland présente les caractéristiques sociales des pays sensiblement plus pauvres. Le taux de mortalité infantile reste élevé, s'établissant à 78,3 pour 1000 naissances vivantes. Ce taux est encore plus élevé pour les hommes, se situant à 80,79 pour 1000 naissances vivantes, contre 73,99 décès pour 1000 naissances vivantes. Les principales causes de mortalité sont le VIH/sida, la tuberculose, les infections des voies respiratoires inférieures et les maladies diarrhéiques. L'infection à VIH s'est accrue, passant de 3 % en 1992 à 38,6 % en 2002. Avec la prévalence du VIH/sida, la tuberculose est devenue et continue d'être la principale cause de mortalité et de morbidité.

2.4.4 En raison de la *pandémie du VIH/sida*, le Swaziland est, de moyen à long terme, confronté au défi grandissant d'assurer la continuité des progrès accomplis par le passé en vue de répondre aux besoins sanitaires de sa population (voir encadré 2). Il ressort des dernières statistiques que le Swaziland a un taux très élevé d'infection du VIH/sida, et en mars 2004, les Nations Unies ont déclaré le Royaume du Swaziland le pays prioritaire pour les interventions en matière de lutte contre le VIH/sida. Déjà en 1999, Sa Majesté le Roi avait déclaré le VIH/sida une catastrophe nationale et sollicité une riposte urgente en vue de combattre la pandémie. La situation du VIH/sida est en effet des plus préoccupantes, et vu la taille de la population et celle du pays, et compte également tenu du fait que les tranches d'âge affectées comprennent des personnes au sommet de leur carrière professionnelle et dans la fleur de l'âge de reproduction, ces chiffres pourraient traduire un déclin rapide de la population et de la croissance économique au cours de la prochaine décennie, sous l'effet conjugué de la baisse de la fécondité, de la hausse des taux de mortalité et de productivité.

ENCADRÉ 2

Le VIH/sida au Swaziland : niveau, impact et réponse du gouvernement à la pandémie

En mars 2004, les Nations Unies ont déclaré le Swaziland "une nation en guerre contre le VIH/sida" car il possédait maintenant le taux plus élevé d'infection du VIH/sida au monde. En effet, lorsque la première enquête nationale sur les femmes se présentant aux visites prénatales a été réalisée en 1992, la prévalence du VIH chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, constatée était de 3,9 %. Deux années plus tard, le taux de prévalence a grimpé à 16,1%, et il ressort des dernières données disponibles que le taux de prévalence chez les femmes se présentant aux consultations prénatales a plus que doublé au cours de la décennie écoulée, s'établissant à 38,8% en 2002. Une enquête sur les hommes, réalisée au cours de la même année dans la plus grande usine du pays, a donné des résultats similaires de taux élevé d'infection. Au-delà du débat autour de la validité de l'échantillon et de son extrapolation au plan national, un seuil d'environ 40% au niveau de tout groupe ou toute couche de la population est déjà suffisamment inquiétant pour appeler la réponse la plus adéquate au niveau des décideurs tant nationaux qu'internationaux.

Les causes d'un niveau si élevé sont triples, à savoir d'ordre épidémiologique, culturel et comportemental, ainsi que socioéconomique, y compris le degré d'engagement politique de lutte contre le VIH/sida. Contrairement aux autres épidémies dans le cadre desquelles les victimes sont rapidement et visiblement malades, alertant ainsi l'ensemble de la population et des professionnels de santé publique, la longue période d'incubation du VIH/sida (en moyenne 5 à 8 ans), l'ignorance et le manque de conscience ou le fait de nier l'existence de la maladie amènent les personnes infectées du Sida à involontairement propager le VIH/sida, et ce n'est que par la suite lorsque des nombres importants sont contaminés que le nombre de décès commence à augmenter. Cette situation est davantage exacerbée par le fait que les personnes les plus exposées sont dans la tranche de 15 à 25 ans, entraînant ainsi un effet d'inertie. Il en résulte que la taille de la population, actuellement estimée à 1,1 million d'habitants, sera d'environ 1,6 million en 2015, soit de 40% inférieure à ce qu'elle aurait été en l'absence du VIH/sida. Outre la réduction de l'espérance de vie de près de 25 ans (de 59,7 ans en 2001 à 38,3 projetés pour 2015), la pandémie du VIH/sida a une incidence directe sur le développement des ressources humaines. Elle tue dans la fleur de l'âge des adultes dont plusieurs sont des travailleurs qualifiés dans les principaux secteurs que sont l'agriculture, le transport, l'éducation et la santé.

Si la connaissance de l'existence du VIH/sida et de son mode de transmission est bien établie (90 à 97 % en 2003, d'après l'enquête de KAP), cette connaissance ne se traduit pas en une méthode significative de lutte contre l'épidémie. Par exemple, 86% de la population interrogée dans le cadre de l'enquête sur les comportements ont déclaré avoir des informations sur les préservatifs, mais seulement 18% les avaient toutefois utilisés. Jusqu'à une date récente, un nombre important de travailleurs migrants saisonniers avaient passé la frontière pour aller travailler dans les fermes et les mines en Afrique du Sud, avaient eu des rapports avec les travailleurs du sexe, et étaient retournés dans leurs foyers retrouver leurs épouses et partenaires. Par ailleurs, la polygamie est une pratique courante dans la société swazie, et l'homme est traditionnellement considéré comme supérieur à la femme. Dans le cadre de l'éducation, on les garçons sont appelés à rechercher des expériences sexuelles, et les jeunes filles sont censées se soumettre. Cette discrimination entre les sexes a conduit à une situation où la vulnérabilité des femmes à l'infection du VIH/sida est accrue par la dépendance économique, le manque d'accès aux opportunités et ressources, et en effet par le niveau élevé de pauvreté.

La réponse majeure du gouvernement à la pandémie a été la mise sur pied d'un Conseil national de réponse d'urgence au VIH/sida (**NERCHA**), un organisme indépendant sous la tutelle du cabinet du Premier ministre. Ce conseil assure la coordination du Fonds mondial, des efforts de la société civile, du secteur privé ainsi que du **Plan de lutte contre le VIH/sida en sept points** du Gouvernement, à savoir : i) multiplier le nombre de centres de dépistage volontaire dans le pays ; ii) promouvoir la prévention et toutes les formes d'intervention, y compris la transmission mère-enfant, qui devra être étendue au partenaire homme ; iii) étendre et renforcer l'initiative nationale de sécurisation du sang, particulièrement au niveau du centre d'analyse de Manzini, afin de surmonter toute pénurie en matière d'approvisionnement en sang et encourager les dons volontaires de sang ; iv) mettre à la disposition de tous les patients les médicaments antirétroviraux (ARV)... qui constitue le défi le plus redoutable pour le pays, car le nombre de patients en cours de traitement connaît une croissance exponentielle ; et moins d'un dixième d'entre eux auront accès aux ARV ; vi) l'expansion du système de soins à domicile, particulièrement dans les zones rurales où la majorité des patients choisissent de retourner une fois qu'ils développent pleinement le sida, et veiller à l'approvisionnement et à la livraison durables des médicaments appropriés ainsi que des fournitures pour les donneurs de soins, telles que les gants ; vii) réduire le temps mis pour l'analyse par le laboratoire des IST étant donné la forte corrélation entre l'infection des IST et le VIH/sida. L'initiative majeure prise à ce jour par le secteur privé a consisté à équiper les centres de dépistage, à sponsoriser les programmes radio et télédiffusés, ainsi que les campagnes publicitaires liées au Sida. Les industries minières et textiles, qui perdent leurs jeunes travailleurs qualifiés à un rythme très élevé, ont mis en place un fonds spécial pour la prévention, le dépistage et le traitement de leurs agents malades du Sida ainsi que leurs personnes à charge.

Le financement de la lutte contre VIH/sida au Swaziland provient en grande partie des sources extérieures, aussi bien officielles que privées, la part du Gouvernement s'élevant au cinquième. Les sources bilatérales sont l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, et les sources multilatérales comprennent essentiellement l'UE et les agences des Nations Unies. Des ONG nationales et internationales (par exemple World Vision, Bristol Myers Squibb, Turner Foundation, etc.) participent également au financement de la lutte contre le VIH/sida. Le Swaziland a également bénéficié d'un don du Fonds mondial pour la prévention, les soins et l'appui et les activités d'atténuation de l'impact du VIH/sida. On note cependant des problèmes en ce qui concerne l'utilisation des ressources du Fonds mondial, en raison du manque de capacité des ressources humaines, notamment au niveau du ministère de la Santé.

2.4.5 Objectifs de développement du millénaire : Les progrès accomplis par le Swaziland dans le sens de la réalisation des objectifs du développement du millénaire (ODM) sont mitigés, avec une bonne performance dans certains domaines tels que l'éducation, et des progrès mineurs dans d'autres, tels que l'environnement et l'égalité des sexes (voir le tableau I). En ce qui concerne l'éducation, le Swaziland a accompli des progrès satisfaisants dans le sens de la réalisation des ODM, et la Banque lui apporte un soutien accru dans le cadre de ses projets. Le défi le plus redoutable se pose dans le secteur de la santé et au niveau de la réduction du niveau général de la pauvreté. La réalisation des ODM dans les domaines de la santé tels que la malnutrition, la mortalité maternelle et la mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose constitue un défi de taille. Le gouvernement a procédé à une augmentation des dépenses de santé, afin de soutenir les efforts visant à renforcer les services de santé. La Banque a également ciblé le secteur de la santé pour faire l'objet d'un appui durant la période du présent DSP (2005-09) dans le souci d'accompagner les efforts du gouvernement. L'accès à l'eau potable est inférieur à la moyenne de l'Afrique. En ce qui concerne l'environnement, le Swaziland dispose d'un programme actif destiné à réduire les effets de la dégradation.

TABLEAU I : SWAZILAND – PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE SENS DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE

Objectifs 1990-2015	Situation réelle du Swaziland	Probabilité de réaliser l'objectif	Situation en Afrique
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim			
Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim.	Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est élevé. Il ressort de l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages de Swaziland que près de 66 % de la population vivent en dessous du seuil national de pauvreté, à savoir 71E par mois.	Peu de chance d'être réalisé.	46,7 % de la population en Afrique vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous			
S'assurer que tous les enfants des deux sexes suivent leurs études primaires jusqu'à leur terme d'ici 2015.	Si le taux brut d'inscription au primaire tant pour les garçons que pour les filles dépasse cent %, il ne cesse de décliner. Les taux d'abandon et de redoublement sont également élevés.	Potentiellement réalisable.	En 2000, le taux d'inscription total au primaire en Afrique était de 89,2 %, et celui des filles, 83,7 %
3. Promouvoir l'égalité des sexes			
Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire de préférence d'ici 2005, et à tous les niveaux du système éducatif au plus tard en 2015	Les taux d'inscription des garçons au primaire sont supérieurs à ceux des filles, mais aux niveaux secondaire et supérieur, l'écart est bien plus réduit.	Potentiellement susceptible d'être réalisé.	Le ratio d'inscription filles/garçons au primaire et au secondaire en Afrique était de 81 % en 2000
4. Réduire la mortalité infantile			
Réduire des deux tiers les taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.	La mortalité infantile a augmenté de 72 pour 1000 en 1991 à 78,3 en 2002.	Peu de chance d'être réalisé en raison de la propagation du VIH/sida	La mortalité infantile chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique était de 81,9 pour 1000 naissances vivantes en 2002
5. Améliorer la santé maternelle			
Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.	La mortalité maternelle est passée de 110 pour 100 000 naissances en 1991 à 229 en 210 en 2000.	Peu de chance d'être réalisé	En Afrique, on compte 641 décès maternels pour 100 000 naissances.
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies			
Freiner d'ici à 2015 et commencer à faire reculer le VIH/sida par la suite, l'incidence du paludisme et des autres grandes maladies.	Le taux d'infection à VIH/sida des adultes est l'un des plus élevés au monde, estimé à 38 % de la population adulte.	Potentiellement susceptible d'être réalisé. Le VIH/sida a été déclaré une urgence nationale.	L'incidence du VIH/sida sur les adultes en Afrique est estimée à 8,58 %.
7. Assurer un environnement durable			
Intégrer les principes de développement durable dans les politiques et programmes nationaux et freiner la perte de ressources environnementales.	43 % de la population ont accès à l'eau potable, et les émissions de CO2 par habitant étaient de 0,4 tonne en 1998.	Potentiellement susceptible d'être réalisé	60,3 % de la population en Afrique bénéficient de l'accès à l'eau potable, et les émissions de CO2 par habitant étaient de 1,1 t en 1998.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement			
Répondre aux besoins particuliers des pays enclavés.	L'économie du Swaziland est extrêmement ouverte. Les importations et exportations des biens et services représentent respectivement 81 et 69 % du PIB. Le pays bénéficie de l'admission à l'AGOA, de l'accord de Cotonou avec l'UE, auquel sont parties la SACU, la SADC et le COMESA.	Susceptible d'être réalisé.	Aucune donnée disponible

Source : Adapté de PNUD, Swaziland : Objectifs du millénaire pour le développement.

2.5 Thèmes transversaux

2.5.1 *Dynamique de la population* : En 2003, le Swaziland comptait une population de 1,1 million d'habitants, avec un taux de croissance de 2,9 %, qui devrait, toutefois, tomber à 1,7 % en 2015. Les raisons de ce déclin sont la hausse projetée des nouveaux cas de Sida, le temps limité entre le développement du Sida et la mort, ainsi que le taux de fécondité relativement bas

lié au Sida chez les femmes âgées de 15 à 49 ans. Il s'en suit que la taille estimative de la population sera d'environ 1,6 million d'habitants en 2015, soit de 40 % inférieure à ce qu'elle aurait été en l'absence du VIH/sida. Compte tenu de la petite taille géographique du pays, la densité de la population reste relativement élevée (65 habitants par km²), les plus fortes densités étant observées dans la région de Manzini, qui abrite 30 % de la population totale. La réduction prévisionnelle de la population du fait du Sida a deux incidences négatives majeures sur l'économie. Premièrement, les pertes en vies humaines causées par le Sida affectent principalement l'effectif de la population économiquement active, ainsi que les femmes dans la fleur de l'âge de procréer, avec pour conséquence la réduction de l'épargne et de l'investissement. Deuxièmement, la mortalité due au Sida affecte la structure économique des ménages (par ex. les grands-parents, et quelquefois les enfants, sont appelés à jouer le rôle de chef de famille) et les habitudes de dépense (frais médicaux et d'obsèques). Pour relever ces défis, le gouvernement a procédé à l'élaboration d'une politique en matière de population dans le cadre de la Stratégie nationale de développement (NDS 1997-2022). Cette politique, qui est multisectorielle et partie intégrante de l'ensemble des politiques et programmes de développement, propose les domaines d'intervention suivants: i) endiguer toute nouvelle propagation du VIH/sida et atténuer son impact socioéconomique ; ii) promouvoir des programmes de santé de la reproduction, comprenant des volets d'IEC et de plaidoyer, en vue d'améliorer la qualité des soins aux enfants, la santé maternelle et le bien-être des ménages ; iii) réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales ainsi que les poches de forte densité de la population, par la promotion des projets de décentralisation et de développement rural intégré ; renforcer les connaissances en ce qui concerne le rôle négatif joué par les croyances et pratiques culturelles anachroniques sur les questions de population, particulièrement la propagation du VIH/sida. L'orientation stratégique de la Banque dans le cadre du DSP pour la période 2005-09, contribuera à la réalisation des objectifs de cette politique démographique.

2.5.2 *Problématique homme/femme* : de sérieux défis restent à relever en ce qui concerne l'égalité entre les sexes au Swaziland. La discrimination et la féminisation de la pauvreté sont le lot des femmes durant tout leur cycle de vie, et sont perpétuées par les pratiques culturelles négatives, les traditions et les dispositions législatives du droit coutumier et civil. La disparité entre les sexes en matière de droits légaux exacerbe la vulnérabilité des femmes et constitue une entrave à leur participation à l'économie. Aussi bien dans le droit coutumier local que le droit romano-hollandais, qui régissent le Swaziland, les femmes sont considérées comme des mineures, et en tant que telles, ne contrôlent pas ou ne possèdent pas les principaux actifs de production, notamment la terre. Cette discrimination fondamentale concernant les droits de propriété des hommes et des femmes entraîne une disparité entre les sexes au plan de la pauvreté. De facto, les ménages dirigés par les femmes (c'est-à-dire où l'homme chef de famille ne réside pas dans le pays durant une bonne partie de l'année) affichent les taux les plus élevés d'extrême pauvreté, tous types de ménage considérés.

2.5.3 Animé de la ferme volonté de réaliser l'égalité entre les sexes, le gouvernement a créé au sein du ministère des collectivités locales une unité chargée des questions de genre, pleinement opérationnelle, en vue de faciliter la prise en compte de ces questions dans toutes les activités de développement. A cet effet, la politique en matière de genre, en voie d'être adoptée par le Parlement, prévoit, pour l'essentiel, i) un projet de loi sur le mariage et sur le statut de mineur, visant à assurer l'habilitation économique des femmes, l'accès libre à la terre et au crédit en leur faveur, ainsi que les moyens de négocier les rapports protégés et la maternité responsable ; ii) l'administration de la loi portant enregistrement des biens, au titre duquel l'accès légal aux biens et actifs de la famille ne découle pas seulement de la descendance à travers un père, un

mari ou un fils et, iii) la ratification du plan d'action de Beijing. Le gouvernement a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en mai 2004. Dans le cadre de la SADC, le Swaziland s'est engagé à réserver 30 % de tous les postes de responsabilité au sein des structures politiques et de décision aux femmes, à l'horizon 2005. En effet, les femmes occupent actuellement 20 % des sièges au Parlement, certains postes étant exceptionnellement "octroyés" par Sa Majesté afin de combler l'écart entre les sexes.

2.5.4 *Gouvernance* : Le système de gouvernance du Swaziland est caractérisé par une dualité qui résulte de deux influences : le système traditionnel et les modèles occidentaux de gouvernance, avec Sa majesté le Roi au sommet. Dans la mise en œuvre de ce système de gouvernance unique, le Swaziland s'est attaché à mettre en place un ensemble de structures politiques et administratives modernes, complété par des institutions traditionnelles. Le pays dispose d'un système décentralisé de gouvernance à trois niveaux : gouvernement national/central, collectivités locales et des structures traditionnelles régionales connues sous le nom de *Tinkundla*. Ce système a un nombre d'avantages, dont la cohésion nationale, qui est nécessaire pour la paix et la stabilité. Cependant l'une des conséquences non envisagée du système est l'existence de facto de deux administrations fonctionnant parallèlement bien que liés. Les systèmes de gouvernement central et de collectivités locales sont calqués sur le modèle occidental, tandis que le droit coutumier swazi, qui est en grande partie non écrit, régit les structures traditionnelles. Les autres défis qui se posent au système de gouvernance comprennent la limitation des sources de revenus pour les zones urbaines et les régions, la faible capacité administrative et en gestion financière au niveau local, et la décentralisation limitée du pouvoir. Ces dernières années, la menace à l'état de droit et les incertitudes juridiques, particulièrement en ce qui concerne l'ingérence de l'exécutif dans les affaires judiciaires et parlementaires, sont apparues comme des défis majeurs. Le gouvernement a, cependant, récemment pris des mesures significatives en vue d'améliorer la gouvernance dans le royaume, notamment la rédaction d'une nouvelle constitution, l'administration de la justice et des réformes juridiques et judiciaires. Aussi, en vue de lutter contre la corruption qui est considérée comme un problème grandissant au Swaziland, le gouvernement a mis en place une commission anti-corruption chargée de mettre en œuvre des mesures de prévention de la corruption et de mener des enquêtes en cas de plaintes. Toutefois, cette commission a fait l'objet de critique pour sa lenteur dans l'initiation des poursuites effectives. Cette situation est exacerbée par le fait que depuis sa création en 2000, il n'existe pas encore de loi d'habilitation pour la rendre fonctionnelle.

2.5.5 Dans le domaine de la gouvernance économique, les autorités ont pris un certain nombre de mesures destinées à renforcer le cadre de responsabilité financière. La loi portant gestion financière et vérification des comptes (1967), telle qu'amendée en avril 1992, constitue le cadre législatif pour recevoir, enregistrer et rendre compte des recettes et dépenses. Cette loi donne également pouvoir au Vérificateur général pour enquêter sur les dépassements de dépenses et autres écarts budgétaires, et en cas de justification peu convaincante, l'affaire est renvoyée au Comité de vérification des comptes publics du parlement (PAC). La politique en matière de dépenses publiques et le processus budgétaire font l'objet d'une amélioration dans le cadre du CDMT. Une faiblesse majeure du processus budgétaire au Swaziland est la saisie incomplète des dépenses par le Trésor en ce qui concerne les projets d'investissement financés par les donateurs dans le cadre du programme de décaissement direct. Cela souligne la nécessité d'améliorer et de renforcer la coordination entre différents ministères, les partenaires au développement et le ministère des finances. Dans le cadre du programme PSMP, le gouvernement a initié des projets visant à élaborer un cadre stratégique et des critères pour l'identification et la sélection des services publics

susceptibles de faire l'objet d'autres options de fourniture. Outre le PSMP, le gouvernement procède également à l'évaluation des structures organisationnelles et des politiques au niveau de chaque ministère afin d'améliorer l'efficacité de la fonction publique.

2.5.6 *Environnement* : les principaux enjeux figurant dans le Plan d'action environnemental 1997 du Swaziland et énoncés dans la loi et la réglementation en matière d'environnement de 1999 sont la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification, la gestion des ressources en eau, la pollution environnementale et la santé publique, la biodiversité et l'écotourisme. Ces questions ont une incidence directe sur la pauvreté et font l'objet d'examen dans le cadre de la stratégie nationale de développement du pays. La sécheresse constitue un problème chronique dans le lowveld. L'exploitation des ressources en eau est un problème en ce sens qu'elle est réglementée par les négociations bilatérales ou trilatérales avec l'Afrique du Sud et le Mozambique. La dégradation des terres est étroitement liée à la pression démographique dans les zones à forte densité en milieu urbain et rural. Le manque de connaissance en matière de déforestation ou de conservation des sols dans les zones frappées par la sécheresse souligne la nécessité de donner aux agents de vulgarisation agricole une formation relative aux outils dont ont besoin les agriculteurs pour mieux préserver leurs terres, contrôler le surpeuplement et le surpâturage, et la culture des terres peu productives. S'agissant de la pollution environnementale et de la santé publique, l'accent est mis sur la gestion des déchets solides et la participation communautaire à la collecte et au recyclage de ces déchets. L'approche innovatrice consiste à transformer l'assainissement de l'environnement en une activité génératrice de revenus. Quant à la préservation de la biodiversité et au tourisme, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a engagé des ressources pour le financement des activités de conservation.

2.5.7 *Normes fondamentales du travail* : Le Swaziland a ratifié 31 conventions sur les normes internationales du travail, dont les sept normes fondamentales (voir l'annexe IX), ainsi que la Convention sur les droits de l'enfant. Dans le secteur formel, l'emploi des enfants en dessous de l'âge minimum ne constitue pas une pratique courante, quoique des cas aient été rapportés dans les régions de culture de coton du pays. Le ministère de l'Entreprise et de l'Emploi, chargé de l'application, souffre cependant d'un manque de personnel pour assurer le suivi et le respect des normes. La loi sur les relations industrielles, promulguée en mai 2004, offre un cadre structuré pour les relations de travail, et devrait contribuer à améliorer les droits des travailleurs et à renforcer la confiance des investisseurs dans le pays.

2.5.8 *Intégration régionale* : l'intégration économique du Swaziland aux marchés sous-régionaux constitue un facteur essentiel de sa croissance économique et pour la création d'opportunités. Le pays est membre d'un nombre d'organisations régionales, notamment l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), et l'Union africaine. La SACU constitue la plus ancienne, et probablement la communauté d'intégration régionale la plus avancée sur le continent africain. Elle prévoit un régime douanier commun pour tous ses États membres (à savoir, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland), dans le cadre duquel des droits et taxes de douane et d'accise sont collectés dans la zone douanière commune et reversés dans un Fonds national du revenu administré par l'Afrique du Sud. Les recettes collectées sont réparties entre les pays selon une formule convenue. Les recettes de la SACU représentent près de 50 % du total des recettes et subventions du budget de l'État. Il existe, par ailleurs, une plus grande convergence macroéconomique entre les pays membres de la SACU. L'Afrique du Sud, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland appartiennent également à Zone monétaire

commune (CMA), qui prévoit la libre circulation des capitaux. Bien que le Swaziland émette sa propre monnaie, en l'occurrence le lilangeni, qui a une parité avec le rand sud-africain, il a fait également du rand une monnaie ayant cours légal sur l'étendue de son territoire. Dans le cadre de la SADC, le Swaziland a ratifié le Protocole commercial de la Communauté, entré en vigueur en janvier 2000, dont l'objectif est de créer une zone de libre échange dans un délai de 8 ans. Il n'est, toutefois, pas encore membre de la zone de libre échange (ZLE) du COMESA, qui comprend actuellement Djibouti, l'Égypte, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe. Bien que le Swaziland ait bénéficié d'une exemption ou d'une dérogation en ce qui concerne la réduction de droits de douane dans le cadre du COMESA par rapport au reste des États membres, cette exemption est arrivée à terme et le pays devra trouver des voies et moyens d'accorder des réductions réciproques aux États membres du COMESA. Les exportations du Swaziland en direction de la région du COMESA sont en progression, passant de 4,5 % de l'ensemble des exportations du pays en 1999 à 10,3 % en 2003. Cela dit, il importe de noter que la majeure partie de ces exportations sont destinées aux pays membres de la SADC au sein du COMESA. Le retard accusé dans l'adhésion à la zone de libre échange du COMESA traduit les complications liées à une double appartenance à des communautés d'intégration régionales ayant des objectifs et des calendriers différents en matière de libéralisation des échanges. Le Swaziland est également membre de l'Union africaine et participe à l'initiative du NEPAD, qui constituent toutes les deux d'importants mécanismes de promotion de l'intégration régionale sur le continent. Pour permettre au Swaziland de tirer des avantages maximums de l'initiative du NEPAD, les autorités s'attèlent à aligner les prochains Plans nationaux de développement, destinés à opérationnaliser la stratégie de développement à long terme du pays contenue dans la Stratégie nationale de développement (1997-2022), sur le programme NEPAD.

2.6 Principaux obstacles à la croissance durable et à la réduction de la pauvreté

2.6.1 Les principales contraintes à la réalisation d'une croissance forte et durable et de la réduction de la pauvreté au Swaziland sont : i) le manque d'opportunités d'emplois ; ii) les obstacles à l'agriculture et les aléas climatiques ; iii) les contraintes du secteur de la santé et la pandémie du VIH/sida, et v) les problèmes de gouvernance.

2.6.2 *Manque d'opportunités d'emploi* : Le Swaziland connaît un sérieux problème de chômage, avec près d'un tiers de la population active sans emploi, les jeunes et les nouveaux diplômés étant particulièrement touchés. Si de nouveaux emplois ont été créés, au sein de l'industrie textile et de l'habillement (bénéficiant de l'AGOA) et dans l'industrie sucrière et le secteur du transport, cette croissance reste encore trop marginale pour résoudre le problème de chômage existant. On estime que sur plus de 10 000 nouveaux diplômés qui rejoignent le marché du travail chaque année, seuls près de 2000 sont intégrés dans le secteur formel. Il y a donc lieu d'élargir le champ des mesures visant à s'attaquer à l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, notamment la promotion du développement des PME dans des sous-secteurs prometteurs tels que le textile et l'habillement, ainsi que d'autres produits manufacturés au plan local ; la promotion de l'enseignement professionnel, l'amélioration des conditions des affaires dans le secteur informel conjuguée au développement des entreprises et banques coopératives au niveau communautaire ; et la création d'un climat des affaires propres à renforcer la confiance et à retenir les investisseurs dans le pays grâce à une bonne gouvernance des entreprises, à la transparence des contrats et des marchés, ainsi que la participation de toutes les parties prenantes, y compris les représentants communautaires, au processus d'appel d'offres.

2.6.3 *Obstacles à l'agriculture et aléas climatiques* : Les contraintes inhérentes au secteur agricole comprennent la sécheresse et les inondations chroniques qui ont une incidence négative sur la production agricole des petits exploitants ; la petite taille des exploitations et la faible productivité afférente ; le caractère peu adéquat des circuits de commercialisation et l'accès limité au crédit saisonnier dû au manque de garantie. La pandémie du VIH/sida, qui a sérieusement décimé la majeure partie des classes d'âge de producteurs, constitue également un facteur limitant majeur. Pour ce qui est du sous-secteur de l'élevage, le surpeuplement et la dégradation des parcours de la nation qui en découle, ainsi que l'exploitation à caractère non commercial des troupeaux de bétail, figurent au nombre des principaux problèmes qui affectent le sous-secteur. On note également une contrainte institutionnelle à tous les niveaux du ministère en raison d'une part de la forte rotation du personnel et de la pandémie du VIH/sida d'autre part. Étant donné que 75 % de la population s'adonnent aux activités agricoles, les contraintes dans ce secteur tendent à avoir une incidence négative sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Pour réduire la vulnérabilité de l'économie et des moyens de subsistance aux conditions climatiques, il sera prudent pour le Swaziland de diversifier sa base de production agricole et industrielle.

2.6.4 *Contraintes du secteur de la santé et la pandémie du VIH/sida* : Le secteur de la santé est confronté à un certain nombre de contraintes graves qui affectent sa performance. Il s'agit notamment des contraintes en matière de ressources financières et humaines, du fardeau accru de la maladie, du mauvais entretien des structures de santé et de l'inadéquation des compétences techniques et de gestion. Le VIH/sida constitue un défi majeur au Swaziland. En raison de la pénurie de ressources financières, le ministère de la Santé et du Bien-être social a dû procéder à la réaffectation d'une partie de ses ressources limitées afin de s'attaquer à ce problème, ce qui a, à son tour, eu une incidence sur l'ensemble des services de santé. La limitation des ressources financières disponibles a également eu pour conséquence des pénuries de médicaments et de produits pharmaceutiques, et le manque d'opportunités de formation pour le renforcement des compétences de gestion et d'ordre technique des travailleurs de la santé. Le manque d'espace au niveau des pharmacies centrales a entraîné une mauvaise gestion des médicaments. La limitation d'espace empêche des achats en gros, ce qui se traduit par une mauvaise gestion des stocks. Pour faire face à cette grave pénurie des travailleurs de la santé, il y a lieu d'élaborer une politique de ressources humaines et un plan à long terme en vue d'assurer un recrutement constant de personnel bien formé justifiant d'un éventail de compétences appropriées et de les retenir dans le pays après leur formation. L'entretien des bâtiments et équipements constitue un autre défi auquel il faudra s'attaquer par la création ou le renforcement des structures d'entretien.

2.6.5 *Défis de la bonne gouvernance* : Comme déjà indiqué, les principaux défis à relever par le Swaziland dans le domaine de la gouvernance se posent à tous les niveaux du gouvernement. Il s'agit du renforcement des capacités de l'État à promouvoir la bonne gouvernance, à renforcer le cadre juridique pour la prestation efficace, rapide et à des coûts économiques des services juridiques, et la création d'un climat propice pour l'appréciation du rôle et de l'efficacité du Parlement. Il y a donc lieu de renforcer instamment l'état de droit et les réformes institutionnelles, ainsi que les institutions de lutte contre la corruption afin de permettre au pays de réaliser un développement inclusif favorable aux pauvres et d'attirer des flux importants d'investissements étrangers.

2.7 Potentiel de croissance économique et de réduction de la pauvreté

2.7.1 Le potentiel de croissance économique et réduction de la pauvreté au Swaziland est très élevé. Le pays dispose de ressources naturelles et des terres fertiles considérables, qui offrent un grand potentiel pour un développement tiré par l'agriculture, un facteur déterminant pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté à terme dans le pays. Le secteur agricole comprend une production commerciale orientée vers l'exportation réalisée sur les grandes exploitations créées sur les terres dotées de titres fonciers (TDL), où l'on pratique des cultures à fort rapport économique telles que la canne à sucre, principale culture de rente, des agrumes en irrigué, l'ananas, les légumes et les céréales. La production agricole sur les terres coutumières (SNL) est dominée par le maïs, principal aliment de base, et compte tenu de la situation précaire du pays en matière de sécurité alimentaire, le Swaziland a besoin de diversifier sa production alimentaire pour y inclure d'autres cultures résistant à la sécheresse.

2.7.2 Le Swaziland a une industrie manufacturière bien diversifiée, basée sur l'agriculture, avec le sucre, le bois et la pâte de papier comme principales sources de devises. Ces dernières années, la production textile a amorcé une reprise, particulièrement avec l'admission du pays au bénéfice de l'AGO. Le Swaziland dispose également d'une excellente infrastructure, qui fait du Royaume un espace attrayant et pratique pour les affaires. Le gouvernement considère le sous-secteur manufacturier qui repose sur les produits primaires ayant un avantage comparatif du pays comme essentiel pour une croissance et un développement durable. Par conséquent, le gouvernement a mis en œuvre un vaste programme d'investissement dans le souci de moderniser l'infrastructure. Le réseau de transport reliant les principaux centres urbains est efficace, et l'infrastructure urbaine est relativement bien développée.

III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1 Principaux éléments du programme de développement du gouvernement

3.1.1 Le principal programme de développement du gouvernement est énoncé dans la Stratégie nationale de développement (1997-2022), dont la vision consiste, à l'horizon 2022, à faire passer le Swaziland dans le peloton des 10 premiers pays du groupe des pays à développement humain moyen grâce à un développement économique durable, une justice sociale et la stabilité politique. Pour concrétiser cette vision, des stratégies ont été mises au point dans sept principaux domaines à savoir : gestion économique saine, habilitation économique, valorisation des ressources humaines, développement agricole, industrialisation, recherche et gestion de l'environnement. La NDS constitue un cadre stratégique de développement à long terme qui guide la préparation des programmes de développement à moyen et court terme. Les principaux instruments de mise en œuvre à moyen terme sont les plans nationaux de développement (NDP), et jusqu'à 2001, le *programme triennal de réforme économique et sociale* (ESRA), tandis que le Budget conjugué au Plan d'action du millénaire (MAP) constitue l'instrument d'exécution à court terme. Les NDP sont des plans triennaux roulants qui énoncent le programme des dépenses publiques du gouvernement. Le dernier NDP en date, pour la période 1999/00-2001/02, a mis l'accent sur les dépenses d'investissement dans les domaines de l'agriculture, du transport et des communications, qui représentaient 56,4 % des dépenses d'investissement. Les projets d'aménagement en aval de Komati, d'aménagement des petits périmètres irrigués dans le bassin de l'Usuthu inférieur, et du corridor de transport reliant Ngwenya, Mbabane, Manzini et Lomahasha comptaient au

rang des projets exécutés dans le cadre du dernier NDP, avec le concours de la Banque pour un certain nombre. Le gouvernement attelle actuellement à la préparation du deuxième NDP, censé couvrir la période 2004/05-2006/07.

3.1.2 Pour assurer le suivi de l'exécution du NDS/NDP, le gouvernement a élaboré l'ESRA, dont l'objectif était de faire la synthèse des programmes à court terme pour exécution sur une période bien déterminée allant jusqu'à deux ans. A ce jour, le Swaziland a exécuté la première phase du programme ESRA (1997-99) et ESRA II (1999-2001). Début 2002, ESRA a été remplacé par un Plan d'action du millénaire (MAP), d'une durée d'un an, quoique le programme global de développement continue de rester quasiment inchangé. Le MAP constitue essentiellement la composante de dépenses d'investissement du budget annuel du gouvernement, et fait donc l'objet d'une révision annuelle. Ce plan met l'accent sur les principaux objectifs du NDS. Pour l'heure, les programmes au titre du MAP visent à s'attaquer aux défis que constituent la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et la lutte contre le VIH/sida.

3.1.3 Parallèlement au NDP et au MAP, le gouvernement a élaboré le document intitulé *Stratégie et Plan d'action pour la réduction de la pauvreté (PRSAP)*⁴ dans le cadre global de la NDS. Le PRSAP vise, pour l'essentiel, à réduire l'incidence de la pauvreté au Swaziland de son niveau actuel de 66 % à 30 % d'ici à 2015, conformément aux ODM, et à l'éradiquer à l'horizon 2022. Les principaux piliers de la stratégie sont une accélération soutenue de la croissance économique grâce à une large participation, l'habilitation des pauvres afin de générer leurs propres revenus, et une répartition équitable des fruits de la croissance par le biais des dépenses publiques. La stratégie proposée mettra l'accent sur les efforts de réduction de la pauvreté dans les zones où vivent les personnes pauvres, notamment en améliorant leur accès aux services sociaux, principalement l'éducation, la santé et la nutrition. Le PRSAP comprend en outre des projets et programmes concrets, destinés à générer des revenus et créer des emplois, pour lutter contre la pandémie du VIH/sida et réduire au minimum la vulnérabilité, et accroître la production agricole ainsi que la sécurité alimentaire. Une unité de suivi de la pauvreté a été mise sur pied au sein du ministère de la Planification économique et du Développement.

3.1.4 Restructuration budgétaire et réformes du secteur public : le gouvernement est conscient de ce que la situation actuelle des finances publiques n'est pas propre à créer un environnement propice à une croissance équitable favorable aux pauvres. La stratégie adoptée par les autorités en vue de s'attaquer au problème de réformes fiscales repose sur trois principaux piliers, à savoir, la politique fiscale et l'administration de l'impôt ; la réorientation des dépenses publiques ; et la restructuration des entreprises publiques. En ce qui concerne la politique fiscale et l'administration de l'impôt, le gouvernement vise à améliorer et à renforcer la capacité de recouvrement des recettes des départements de la fiscalité, des droits et taxes de douane et d'accise, par la création d'une autorité fiscale unique et autonome calquée sur le modèle du Service de revenu de l'Afrique du Sud. Le système actuel des taxes sur les ventes sera remplacé par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en 2006. Le principal défi du gouvernement dans la mise en oeuvre des réformes fiscales se situe au niveau du contrôle des dépenses, en particulier les charges de personnel. Les mesures à adopter comprennent la mise en oeuvre des recommandations du Rapport sur la révision des salaires, la vérification judiciaire de la Caisse de retraite de la fonction publique, qui souffre actuellement d'une

⁴ Le document en question s'intitule *Prioritised Action Programme on Poverty Reduction*. Il a été publié en mars 2002 par le ministère de la Planification économique et du Développement.

insuffisance de fonds, et la réduction au minimum de la dilapidation éventuelle des fonds au niveau des dépenses publiques, surtout en ce qui concerne la réduction optimale des déficits opérationnels de la Central Transport Authority. Le gouvernement procède également à la réduction des transferts aux entreprises publiques, tout en les encourageant à recentrer leurs opérations pour se consacrer à leurs principales activités.

3.1.5 Réduction du chômage : Le problème du chômage résulte de la faiblesse de l'investissement et de l'atonie de la croissance économique, qui n'a pas pu suivre la cadence de la croissance de la population active. Le chômage est considéré comme une cause majeure de la pauvreté au Swaziland, à la base de la situation de 40 % de pauvres. Les pauvres ont également des niveaux inférieurs de compétence, et perçoivent en conséquence les plus faibles salaires. Par conséquent, le principal défi pour le marché de l'emploi consiste à créer davantage d'emplois et à réduire la pauvreté. Le PRSAP se propose de relever ces défis grâce à la promotion de l'investissement et à la croissance économique, à l'appui aux PME et au secteur informel, au développement de l'agriculture et d'autres activités génératrices de revenu, l'éducation et la formation, l'habilitation des femmes et les jeunes.

3.1.6 Accroissement de la production agricole et renforcement de la sécurité alimentaire : Le gouvernement, avec le concours de la FAO et du PNUD, a préparé une Politique globale du secteur de l'agriculture (CASAP) dans le cadre du projet financé conjointement par ces deux organismes. Le programme sectoriel prévoit i) la diversification de la base agricole afin de s'attaquer à /améliorer la situation d'insécurité alimentaire par la diversification dans de nouveaux domaines d'intervention tels que la culture de champignons ; la production de miel et l'élevage de caprins, la promotion of l'industrie laitière et porcine ; ii) la promotion de variétés de maïs xérophiles et d'autres cultures résistantes à la sécheresse, telles que le sorgho le manioc, la patate douce et les légumes locales ; l'arachide et les cultures traditionnelles ; iii) la recherche agronomique et la formation ; et, iv) la construction de barrages en terre et l'irrigation.

3.1.7 Renforcement de l'accès aux services et à l'infrastructure de base : Dans le secteur du transport, la politique du gouvernement est axée sur la restructuration du ministère des Travaux publics et des Transports (MOPWT) en séparant les fonctions d'élaboration de politiques et de réglementation de la fonction d'exécution, de planification, de construction, d'entretien et de gestion du réseau routier. L'autre question majeure concerne la pérennité de l'investissement dans le sous-secteur en assurant un flux adéquat de ressources pour l'entretien, qui constitue la plus grande contrainte, étant donné que le budget d'entretien ne répond qu'à 70 % des besoins. A cet effet, le gouvernement a approuvé, pour présentation au Parlement, des projets de loi relatifs à la mise en place d'une Autorité routière, d'un Conseil routier, d'un Fonds routier et l'introduction d'un système de péage pour les routes à grand trafic. Le succès de la mise en oeuvre du programme de réformes dans le sous-secteur routier contribuera à améliorer le niveau de service et à assurer la pérennité de l'investissement.

3.1.8 Amélioration de la qualité de vie : L'objectif de la NDS et du PRSAP consiste à améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité des services sociaux dans les domaines de l'éducation et de la santé en tant que principaux instruments pour réaliser la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la répartition des revenus de manière durable, outre le fait que cela constitue un prérequis pour la croissance durable. Si les indicateurs de progrès dans l'éducation sont relativement satisfaisants, il reste plusieurs grands défis de développement des ressources humaines auxquels il faudra s'attaquer pour accélérer les progrès au plan économique et réduire les problèmes sociaux. Il s'agit notamment de l'amélioration de

l'accès, de la qualité et de la pertinence de l'éducation et du renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de l'Éducation. Ainsi, l'objectif stratégique majeur du Gouvernement est de construire davantage d'établissements scolaires afin de permettre à plus d'enfants d'avoir accès à l'éducation. Un autre défi tient au fait que contrairement à l'enseignement supérieur, le primaire et le secondaire ne bénéficient pas de subventions, avec pour conséquence la hausse du nombre d'enfants qui ne parviennent pas à accéder à l'éducation de base. Le PRSAP propose l'abandon du système de subventions afin de réaffecter les gains réalisés à l'éducation de base et d'offrir la scolarité gratuite au niveau de l'enseignement primaire. Par conséquent, dans le cadre de l'objectif d'Éducation pour tous, le Swaziland est en train de tendre vers l'éducation primaire obligatoire et gratuite. Au nombre des autres défis que le PRSAP vise à relever, figurent l'amélioration des programmes d'étude, l'alphabétisation des adultes et l'extension de l'accès à l'enseignement professionnel et à l'éducation post-secondaire. Par ailleurs, le VIH/sida est reconnu comme un défi redoutable pour le développement du secteur. Quant au secteur de la santé, les défis majeurs ont pour noms des taux élevés de mortalité infantile, juvénile et maternelle, et la baisse des taux d'espérance de vie en raison de la pandémie du VIH/sida. Les objectifs du gouvernement au titre du PRSAP pour le secteur de la santé comprennent : i) la réduction de moitié de toutes les maladies évitables à l'horizon 2010 ; ii) la protection des pauvres contre les frais médicaux prohibitifs ; iii) la promotion de réformes de renforcement institutionnel pour le secteur de la santé, et iv) le redéploiement et l'appui aux donneurs de soins de santé privés pour l'amélioration de la situation sanitaire et sociale des pauvres.

3.2 Évaluation du programme de développement du gouvernement

3.2.1 Le programme de développement du gouvernement de Swaziland souffre d'importantes insuffisances auxquelles les autorités devront remédier à la faveur de la finalisation du nouveau Plan de développement national. La lacune la plus sérieuse tient au fait que la NDS et le PRSAP ne comportent pas d'ensemble de cibles claires pour les politiques et programmes clés, dont la production et l'emploi en tant que tel, les propositions du PRSAP s'apparentent plus à une liste de vœux pieux qu'à une stratégie efficace pour réduire la pauvreté. Cependant, l'accent de la NDS et du PRSAP sur la corrélation entre une croissance forte et le développement social, renforcée par l'amélioration de l'administration de l'impôt, constitue une stratégie efficace pour optimiser l'incidence du développement sur la réduction de la pauvreté. L'objectif du PRSAP consistant à réduire de moitié le nombre de personnes pauvres d'ici à 2015, conformément aux ODM, s'il est louable, apparaît cependant irréalisable dans les délais voulus. La réalisation de taux de croissance susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'habilitation des pauvres afin de leur permettre de générer leurs propres revenus dépendra de la performance du secteur agricole, qui constitue la principale source de revenus dans le pays. Cependant, la productivité reste faible et la majorité de la population qui intervient dans ce secteur fait face à des contraintes, dont l'accès aux facilités de crédit, une infrastructure peu développée, et des opportunités limitées en matière de commercialisation. Par ailleurs, les femmes, qui jouent un rôle clé dans l'agriculture, ne sont pas autorisées à posséder des terres au niveau des SNL où vit la majorité des pauvres. En effet, le gouvernement se dit conscient de ces contraintes, et s'attelle à prendre des mesures en vue d'y remédier, notamment en apportant un appui aux petits exploitants dans le domaine de l'élevage et de l'agriculture. La productivité agricole et la sécurité alimentaire bénéficient aussi d'un appui, dans le cadre des projets de gestion de l'eau et d'irrigation, qui visent à minimiser l'incidence de la sécheresse, et par le biais de la diversification de l'agriculture.

3.2.2 En ce qui concerne la réforme des finances publiques, les autorités ont accompli des progrès louables. Dans le cadre des exposés budgétaires 2003/04 et 2004/05, le gouvernement a annoncé d'importantes mesures destinées à améliorer l'état des finances publiques, dont l'adoption du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), la poursuite de la restructuration de la Central Transport Authority (CTA), la mise en place de l'Autorité du revenu, telle que proposée, la réduction des subventions et transferts aux entreprises publiques, l'introduction d'un plan de retraite volontaire pour les fonctionnaires âgés de 55 ans et plus, et la réduction de la gabegie de l'État. Depuis 2003/04, les autorités ont également pris des mesures importantes en vue d'élargir la base des revenus et d'améliorer le recouvrement et l'administration des impôts. Suite à ces mesures et à la perception des droits et taxes de douane exceptionnels provenant de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), on s'attend à ce que le déficit budgétaire tombe à 1,4 % du PIB en 2004/05.

3.2.3 La reconnaissance du rôle moteur que devra jouer le secteur privé, en particulier le secteur des PME, dans la croissance et l'investissement, constitue un autre aspect important du plan de développement du gouvernement. Ces dernières années, les autorités ont également déployé des efforts pour limiter le rôle du gouvernement à celui d'organe de régulation de prestataire de services publics, et de promoteur d'un cadre propice pour le développement du secteur privé. Dans le cadre de l'exposé budgétaire 2004/05, le gouvernement a annoncé des plans visant à mettre en place des organismes indépendants de régulation des sociétés de services publics. Toutefois, la préférence du gouvernement pour les investissements dans de grands projets d'infrastructure, tels que ceux inscrits dans le Plan d'action du millénaire, sans rechercher l'établissement de partenariats public-privé, n'est pas de nature à promouvoir le développement du secteur privé. Qui plus est, ces projets contribuent à détourner les ressources budgétaires des dépenses en faveur du secteur social.

3.2.4 Ni la NDS ni le PRSAP ne procède à une évaluation objective de la piètre qualité de la gouvernance et du frein qu'elle constitue pour la croissance économique et la relance de l'investissement. Le succès du PRSAP sera également tributaire du cofinancement par la communauté internationale, qui accorde une place de choix à la bonne gouvernance. Cela pourrait constituer une insuffisance majeure dans la mise en œuvre du Plan, si les problèmes de gouvernance ne sont pas abordés franchement. D'autre part, compte tenu de la baisse des flux de l'APD en faveur du Swaziland depuis l'accession du Royaume au statut de pays à revenu intermédiaire, l'appui des donateurs au PRSAP risque de demeurer faible. Le gouvernement a de surcroît besoin de s'attaquer, de manière plus vigoureuse, à la question de renforcement des capacités, non seulement au niveau central, mais également au plan local.

3.2.5 S'agissant de l'amélioration de la qualité de la vie, le Swaziland aura à relever un défi majeur posé par les difficultés fiscales croissantes. Cependant, il importe de noter que le gouvernement continue d'allouer une part significative des dépenses ordinaires à la santé et à l'éducation. Entre 2002/03-2004/05, les allocations budgétaires en faveur du secteur de la santé représentaient 7,3 % des dépenses ordinaires, et celles en faveur de l'éducation, 24,3 %. Pour 2004/05, les allocations au secteur de la santé ont augmenté de 5 % par rapport à la période précédente, la raison essentielle étant l'urgence de s'attaquer aux défis posés par la pandémie du VIH/sida. Le ministère de la Santé et du Bien-être social envisage, par ailleurs, de mettre en place une unité de protection de l'enfance qui, aura notamment à s'occuper des besoins de santé des orphelins du VIH/sida. Cela dit, la source d'inquiétude majeure tient au fait que, si le niveau des dépenses au titre des secteurs de la santé et de l'éducation reste conforme à celui des autres pays à revenu intermédiaire, au Swaziland en revanche, elles tendent à aller aux zones urbaines, essentiellement dans les régions de Manzini et de Hhohho, tandis que la majorité des pauvres vit dans les zones rurales.

3.2.6 En ce qui concerne le secteur du transport, si toutes les réformes visent à réduire significativement les arriérés en matière d'entretien, en ce sens qu'elles permettront d'assurer un financement approprié pour le budget d'entretien récurrent et périodique, la composante de modernisation d'un coût estimé à 2 milliards d'E pour la période 2004-2006, nécessitera un financement substantiel de la part des donateurs. Au nombre des autres stratégies futures pour faire face à ce déficit de financement pour le développement routier, on compte l'association du secteur privé à la construction, l'exploitation et l'entretien de certains axes où les niveaux de trafic justifie un partenariat public-privé. Afin d'accroître la participation du secteur privé et le financement de l'entretien routier, la mise en péage de la route à forte circulation Ngwenya-Mbabane-Manzini a été annoncée par le gouvernement et fera l'objet d'une formule CET à l'avenir. Toutefois, les mesures prises en vue de passer à une approche à caractère plus commercial dans le secteur du transport, méritent d'être saluées.

3.3 Défis et risques

3.3.1 Par rapport à la période de préparation du dernier DSP, le Swaziland fait face à des défis et risques d'ordre politique, économique et financier plus redoutables, pour le succès de la mise en œuvre de son programme de développement. L'enjeu majeur consistera à replacer l'économie sur le chemin d'une croissance forte et durable à large assise, doublée d'une forte compétitivité, par la réalisation de l'objectif de croissance du PIB réel d'au moins 5 % par an, afin de réduire sensiblement le chômage et d'empêcher l'augmentation⁵ du nombre des pauvres. Cela commande que les autorités s'attaquent au défi fiscal, facteur déterminant pour la stabilisation de l'économie. Pour 2004/05, le gouvernement escompte des recettes fiscales satisfaisantes en raison d'un certain nombre de facteurs et de mesures, tels que, des recettes plus élevées que prévues en provenance de la SACU, l'amélioration du recouvrement des recettes et de l'administration de l'impôt, et le contrôle des dépenses publiques, y compris la réduction des subventions en faveur des entreprises publiques. Cependant, cette hausse des recettes de la SACU en 2003/04, qui a permis au Gouvernement de réduire le déficit budgétisé pour 2004/05 a peu de chance de revoir le jour, étant donné que cela constituait une manne exceptionnelle. Les recettes commerciales pourraient chuter en raison de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre l'Afrique du Sud et l'UE ainsi que d'autres accords de libre-échange de la SACU. Ce risque pourrait être atténué grâce à la mise en œuvre soutenue des réformes destinées à assurer la durabilité des recettes fiscales à moyen et long terme.

3.3.2 Les retards éventuels accusés dans la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale constituent un autre risque. La contre-performance économique récente a eu une sérieuse incidence sur la capacité de l'État à réduire le niveau de pauvreté et à améliorer la qualité de vie pour la majorité de la population swazie. Quoique le gouvernement déploie des efforts en vue d'accroître les dépenses à caractère social, le niveau élevé de pauvreté de 66 %, remet toutefois en question l'efficacité de ces dépenses. Cela signifie qu'en plus de l'augmentation des dépenses sociales, la stratégie sociale des autorités devra améliorer l'efficacité, le ciblage et la couverture des dépenses sociales. Il sera également crucial de veiller à ce que la relance de la stabilité et de la croissance macroéconomique requises pour réduire le niveau de pauvreté soit équitable et inclusive. L'enjeu majeur constituera à accélérer l'inclusion des femmes pour leur permettre de participer au programme de développement, étant donné que leur statut de mineur dans le droit, tant traditionnel que romano-hollandais, limite leur accès aux moyens de production. Au rang des autres groupes vulnérables à risque, on compte les

⁵ Banque mondiale (2000): "Swaziland: Reducing Poverty Through Shared Growth", Rapport n° 19658-SW.

jeunes, qui constituent le gros des chômeurs, et les orphelins du Sida. Pour faire face à ces risques, le gouvernement a lancé un nombre de programmes sociaux dont, le Fonds de lutte contre la pauvreté, annoncé par le Roi à la faveur de l'ouverture de la session parlementaire de 2003, et le programme de bourses d'études en faveur des orphelins du VIH/sida.

3.4 Partenariat stratégique

Le Service d'aide extérieure du ministère de l'Économie, du Développement et du Plan est chargé de la coordination, de la gestion et du suivi des projets financés par la communauté internationale ainsi que de la mise en œuvre de la politique d'aide. Le Swaziland dispose d'un petit nombre de partenaire au développement, dont la majorité a procédé à la réduction de son niveau d'aide suite à l'accession du Royaume au statut de pays à revenu intermédiaire, ce qui signifie dès lors son inéligibilité aux prêts à des conditions concessionnelles. Les flux de l'APD en faveur du pays ont, par conséquent, commencé à décliner de manière significative, passant de 55 millions de dollars EU en 1995 à 29 millions en 2001. Une grande part de l'aide en faveur du Swaziland est sous forme bilatérale. Actuellement, le pays ne dispose pas de mécanisme formel de consultation, bien qu'il ait été envisagé d'organiser une table ronde en vue de mobiliser l'appui en faveur de la Stratégie de réduction de la pauvreté, sous les auspices du PNUD. La Banque accorde une importance particulière à la question de la coordination de l'aide. Aussi, dans le cadre des missions, ses équipes consultent-elles régulièrement les partenaires au développement du Swaziland sur le terrain. L'encadré 3 présente les principaux domaines d'activité des partenaires au développement du Swaziland.

Encadré 3 : Principaux partenaires au développement

Outre le Groupe de la Banque africaine de développement, les principaux partenaires au développement sont : le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), le FIDA, la BADEA et les différentes agences des Nations Unies. Parmi les donateurs bilatéraux, les principaux partenaires au développement sont Taïpei, la Chine, le Japon, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Italie et l'Allemagne.

FMI : Le Swaziland a adhéré au Fonds le 22 septembre 1969. La dernière consultation au titre de l'Article IV a eu lieu en décembre 2003. Le rapport sanctionnant cette consultation a conclu que la situation socioéconomique du pays restait difficile, caractérisée par la persistance de taux élevés de VIH/sida, de chômage et de pauvreté. Outre la nécessité de mettre en œuvre des réformes structurelles, des recommandations ont été également faites dans le sens de l'amélioration de la gouvernance, notamment en matière d'état de droit. Le FMI ne dispose actuellement d'aucun programme en cours dans le pays. .

Banque mondiale : Les opérations avec la Banque mondiale ont commencé en 1962, et depuis lors, dix sept prêts de la BIRD, deux crédits de l'IDA, et sept investissements de la SFI ont été approuvés pour un montant total de 152,1 millions de \$EU. Sur ces engagements, 5,5 % provenaient de l'IDA, 68,9 %, de la BIRD et 25,5 % de la SFI. Le dernier prêt de la BIRD en faveur d'un projet de développement urbain (29,0 millions de \$EU), approuvé en 1994, actuellement en cours. Le cumul des engagements de la Société financière internationale en faveur du Swaziland s'établit à 39 millions de \$EU, pour sept investissements.

Union européenne : Le programme actuel de coopération entre l'UE et le Swaziland couvre la période 2001-2007, et s'articule autour de la principale priorité que constitue la valorisation des ressources humaines par le biais de l'appui au secteur de l'éducation. Outre ce domaine stratégique, l'UE a également apporté un appui au projet d'aménagement des petits périmètres irrigués dans le bassin inférieur de l'Usuthu, au programme participatif et décentralisé de réduction de la pauvreté, aux thèmes transversaux d'égalité entre les sexes, de lutte contre le VIH/sida, de décentralisation, de renforcement des capacités et, au besoin, à la gestion de l'environnement. Elle apporte également un appui complémentaire pour les échanges commerciaux et l'intégration régionale, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement.

Banque européenne d'investissement: La BEI fournit des ressources financières à long terme autre que les dons, afin de promouvoir la croissance dans le secteur privé et d'aider à mobiliser des capitaux nationaux et étrangers. Cet appui se présente sous forme de capitaux à risque dans le cadre du mécanisme d'investissement (IF) ou de prêts sur ses ressources propres. Le programme de la BEI porte sur trois principaux domaines d'intervention, à savoir l'appui au secteur de l'énergie, l'appui à la SIDC ou aux autres intermédiaires en vue d'assister les petites et moyennes entreprises, et un financement direct de grands projets individuels, notamment dans le secteur agro-industriel.

Agences des Nations Unies : Les principales agences des Nations Unies intervenant au Swaziland sont le PNUD, l'UNICEF, l'ONUSIDA et l'OMS. La coopération entre le Swaziland et le PNUD est axée sur la promotion des moyens de subsistance durables, dont le genre, l'environnement et la gestion des catastrophes, la lutte contre le VIH/sida, la communication, et le renforcement des services de promotion des entreprises afin de fournir des services de consultants aux petites et moyennes entreprises locales, et le renforcement des capacités pour la bonne gouvernance. Le programme de l'UNICEF, qui couvre la période 2001-2005, vise à renforcer la capacité du pays à promouvoir, protéger et réaliser les droits de l'enfant, et à renforcer les capacités de la communauté à traduire ses engagements nationaux en des résultats pratiques et positifs pour les enfants. L'ONUSIDA intervient au Swaziland à travers, d'une part, le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida, comprenant les chefs des agences des Nations Unies, et d'autre part, un Groupe thématique élargi sur le VIH/sida, constitué des donateurs bilatéraux et multilatéraux et du Directeur du Comité national de réponse d'urgence au VIH/sida. L'OMS, en collaboration avec d'autres partenaires, met en œuvre un programme destiné à répondre à l'urgence nationale que constitue le VIH/sida, notamment en aidant les orphelins, les personnes vivant avec le VIH/sida et les personnes âgées à bénéficier de facilités qui assurent la sécurité alimentaire, voire à obtenir, dans certains cas, un abri.

D'autres institutions internationales et financières, dont la DBSA, le FIDA et la BADEA participent au financement des activités dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, de l'eau et du développement de l'infrastructure physique. La DBSA a accordé au Swaziland des prêts pour le développement de l'infrastructure, en l'occurrence les télécommunications, le barrage de Maura et l'Office d'électricité du Swaziland (SEB). Les activités du FAD concernent essentiellement l'agriculture et la sécurité alimentaire, la lutte contre le VIH/sida et l'égalité entre les sexes. La BADEA a financé les phases 2 et 3 du projet de route MR11 Mantais -Louisa et participé au cofinancement du projet LUSIP, avec le FIDA, la Banque africaine de développement, la DBSA et l'Union européenne.

Partenaires bilatéraux : *Taiwan (Chine)* constitue le premier partenaire au développement du pays. Dans le cadre du Protocole de coopération technique signé en 1997, Taïpei, Chine fournit au Swaziland un montant de 10 millions de \$EU par an pour le financement de projets de développement dans l'agriculture, l'infrastructure, la lutte contre le VIH/sida, l'éducation, la réduction de la pauvreté et l'électrification rurale. Un flux d'investissement privé significatif provient également de Taïpei, particulièrement en faveur du secteur des textiles et de l'habillement dont les productions sont destinées à l'exportation vers les États-Unis. *Le gouvernement du Japon* apporte une assistance pour l'accroissement de la production alimentaire, sous forme d'équipement agricole, d'engrais et pesticides. Par le passé, le Japon a apporté une assistance technique dans le secteur de la santé, et en matière de génie hydraulique et a financé des études environnementales ainsi que l'adduction d'eau en milieu rural. La gestion de l'aide au développement du *Royaume-Uni* en faveur du Swaziland est assurée par le DFID Afrique australe. En 2002-05, le DFID a financé un programme d'alimentation d'eau en milieu rural et un programme d'assistance à la Coalition des organisations non gouvernementales. Par ailleurs, le DFID travaille avec des ONG dans le cadre d'un certain nombre d'activités, telles que le Programme de petits dons et le Programme de cofinancement. Le DFID assiste également le Swaziland dans le cadre d'un nombre d'initiatives régionales, notamment le Partenariat international pour la lutte contre le Sida en Afrique, dans le cadre duquel il apporte une aide pour la lutte contre la pandémie, et la Communauté de développement de l'Afrique australe. *Le gouvernement de Danemark* a apporté une aide au Swaziland dans un nombre de domaines, quoique le volume ait décliné ces dernières années. Au nombre des interventions, on compte l'élaboration d'une politique en matière d'énergie, de foresterie, et d'une Stratégie de gestion des déchets solides pour le Swaziland. *Le gouvernement d'Italie* apporte une assistance technique au secteur de la santé, en particulier la santé publique, dont la prévention du VIH/sida. L'assistance actuelle du gouvernement des États-Unis concerne trois principaux domaines, à savoir la lutte contre le VIH/sida, la compétitivité et le commerce et, l'accroissement des revenus en milieu rural.

IV. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE

4.1 Portefeuille et gestion du portefeuille du Groupe de la Banque

4.1.1 Les opérations du Groupe de la Banque au Swaziland ont commencé en 1972. Au 31 août 2004, la Banque avait approuvé 31 opérations, dont vingt-cinq (25) projets, quatre (4) études et deux (2) lignes de crédit. Au 31 décembre 2004, le total des engagements nets des annulations se chiffrait à 242,1 millions d'UC, dont 187,5 millions d'UC sur le guichet BAD, 47,9 millions d'UC du FAD, et 6,7 millions d'UC du FSN. Sur les 31 opérations approuvées, 25 sont achevées, deux lignes de crédit en faveur de NIDCS et SDSB ont été annulées, et quatre sont en cours. En ce qui concerne ces quatre projets, le Projet d'aménagement en aval de Komati, approuvé en 2002, n'est pas encore passé à la phase de décaissement, du fait que les conditions préalables à l'entrée en vigueur n'ont été satisfaites qu'en février 2004, et que les conditions préalables au premier décaissement restent à remplir. Le projet d'aménagement des petits périmètres irrigués dans le bassin inférieur de l'Usuthu et le Projet de voie de dégagement de Mbabane, approuvés au quatrième trimestre 2003, ont été signés en mai 2004. Quant à la phase 1 du projet Éducation, si elle a été achevée et couronnée par la préparation du RAP, le gouvernement a émis le vœu d'utiliser le reliquat pour le financement d'activités additionnelles dans le cadre du projet initial.

4.1.2 En termes de répartition par secteur, les activités de prêt de la Banque au Swaziland se concentrent dans le secteur du transport, qui représente près de 60 % du portefeuille du Groupe de la Banque dans le pays, suivi du secteur de l'agriculture, avec environ 19 %. Les opérations dans le domaine des services publics représentent 9,8 %, le secteur social, 7 %, et les 4,2 % restants vont au secteur industriel.

4.1.3 En ce qui concerne les décaissements, au 31 décembre 2004, ils s'élevaient à 174,3 millions d'UC, soit 72 % du total des engagements, nets des annulations. Le décaissement pour les projets en cours se chiffrait à 24,7 millions d'UC, soit 40,9 % du montant total des prêts au titre des opérations en cours. Au fil des ans, le Swaziland a maintenu une bonne performance en ce qui concerne ses obligations de remboursement vis-à-vis du Groupe de la Banque, et est également à jour pour ce qui est de la souscription au capital ; ce qui signifie que l'exécution des projets du Groupe de la Banque n'a pas connu d'interruption pour cause de sanctions.

4.1.4 Le dernier rapport de revue du portefeuille pays (RPP)⁶ pour le Swaziland a été présenté de nouveau au Conseil en septembre 2000, mais dans l'intervalle, la Banque a procédé à la supervision des projets individuels. Globalement, la gestion du portefeuille a été jugée satisfaisante. Toutefois, le RPP et les rapports de supervision des projets individuels ont identifié des faiblesses génériques dans la performance de l'exécution. Il s'agit des retards plutôt longs accusés dans la signature des accords de prêt et leur entrée en vigueur. Pour un nombre de projets, particulièrement dans le domaine de l'infrastructure, les dépassements de coûts et de délais d'exécution sont fréquents, ces derniers atteignant quelquefois deux ans. Dans certains cas, en l'occurrence le projet d'aménagement des petits périmètres irrigués dans le bassin de l'Usuthu inférieur, il s'est avéré nécessaire de modifier le champ et le plan de financement du projet, après son approbation. Il ressort du dernier rapport annuel de performance du portefeuille global 2003 de la Banque (RAPP) que le portefeuille en cours ne

⁶ BAD/BD/WP/99/05-ADF/BD/WP/99/08 daté du 14 janvier 1999. Il n'a pas été possible d'effectuer une nouvelle RPP parce que jusqu'à 2003, l'institution ne comptait qu'un seul projet en cours, à savoir le projet Education I (voir par. 4.1.1)

compte aucun projet à problème ou potentiellement problématique, et à risque. L'amélioration progressive de la qualité du portefeuille résulte des mesures prises la Banque en vue de s'attaquer aux goulets d'étranglement au niveau de l'exécution. La Banque procède actuellement, de manière systématique, à la supervision des projets en cours, au rythme de 1,5 mission par an.

4.2 Évaluation de la stratégie antérieure

4.2.1 La précédente stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque pour le Swaziland au titre de la période 2001-2003 visait à accompagner le programme de réduction de la pauvreté du gouvernement par le financement des projets et programmes visant à promouvoir la croissance économique et le développement durable ; la création des opportunités d'emploi ; la valorisation des ressources humaines ; la création d'un environnement propice au développement du secteur privé, notamment en appuyant le développement des infrastructures économiques et sociales. Cette stratégie était conforme à la vision de la Banque qui commande à l'institution d'accorder la priorité des priorités aux projets et programmes qui contribuent à la réduction de la pauvreté dans les pays membres régionaux.

4.2.2 En matière d'activités de prêt, la stratégie mettait l'accent sur la réduction de la pauvreté à travers des interventions ciblées dans trois secteurs, à savoir l'infrastructure, l'agriculture et le développement rural et le secteur social (l'éducation et la santé). Le niveau d'appui envisagé durant la période du précédent DSP était de 27 millions d'UC par an. Entre janvier 2001 et décembre 2003, les Conseils d'administration ont approuvé trois (3) prêts, dont deux en faveur de l'agriculture, et un en faveur du transport, pour un montant de 80,82 millions d'UC (soit 26,94 millions d'UC par an), montant qui se situait bien dans les limites de l'enveloppe budgétaire. On n'a enregistré cependant aucune opération directe approuvée dans le secteur social bien que les projets d'agriculture s'attaquent également aux préoccupations sociales (voir par. 4.2.3). Au fil des ans, la Banque a fait montre d'un avantage comparatif dans le sous-secteur du transport routier et l'agriculture et le développement rural. Sur la période du nouveau DSP, la Banque envisage de consolider cet acquis, tout en procédant à une réorientation consciente pour intégrer le secteur social afin de s'attaquer aux défis socioéconomiques sans cesse croissants, notamment le problème du VIH/sida. Le DSP pour la période 2001-2003 n'ayant pas clairement défini un cadre de résultats, il s'avère difficile d'identifier les résultats concrets qu'il était censé obtenir. Les documents de projet, en revanche, indiquent bien un nombre de résultats attendus de l'exécution du projet, lesquels résultats constituent un guide utile pour les résultats sectoriels.

4.2.3 Dans le secteur de l'agriculture et du développement rural, l'objectif de la stratégie consistait à promouvoir des activités génératrices de revenus, à renforcer la participation des bénéficiaires au développement rural et à contribuer directement à faire reculer la pauvreté. Deux opérations, à savoir le projet d'aménagement en aval de Komati et le projet d'aménagement des petits périmètres irrigués dans le bassin de l'Usuthu inférieur ont été approuvés, pour un montant de 67,03 millions d'UC. Le projet d'aménagement en aval de Komati vise à réduire la pauvreté, grâce à l'amélioration du revenu des ménages, au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de l'accès des populations rurales de la zone d'aménagement en aval de Komati à l'infrastructure sociale et sanitaire. On prévoit d'atteindre cet objectif en créant les conditions de la conversion des petits agriculteurs de subsistance en petits agriculteurs commerciaux. Quant au projet de l'Usuthu inférieur, il a pour objectif d'accroître la productivité agricole et d'améliorer les revenus et les conditions de vie des communautés vivant dans la zone de projet grâce à la fourniture d'une

infrastructure d'irrigation et des services sociaux appropriés. Cela dit, les deux opérations se trouvent à un stade peu avancé d'exécution, ce qui rend l'évaluation de leur performance réelle difficile. Une fois achevées, ces opérations devraient avoir une incidence positive sur les efforts de lutte contre la pauvreté, en permettant de générer un revenu annuel net moyen de 24 501 E (3 153 \$EU) par ménage, soit 530 \$EU par habitant. Le projet d'aménagement des petits périmètres irrigués dans le bassin de l'Usuthu inférieur devrait également permettre à quelque 15 000 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de devenir des producteurs commerciaux de canne à sucre.

4.2.4 Au titre de l'infrastructure, l'assistance a été axée sur le secteur du transport où un projet, notamment la construction de la route de dégagement de Mbabane, a été approuvé pour un montant de 13,65 millions d'UC, avec pour objectif d'améliorer le réseau et de contribuer à lutter contre la pauvreté et à développer le secteur privé. A l'achèvement, ce projet devrait contribuer à la réalisation de l'objectif de disposer d'un système de transport efficace et économique pour le trafic tant national qu'international dans le pays. Les résultats de cette opération comprendront une augmentation du réseau de routes réhabilitées au Swaziland de 10 % en 2006, et une croissance globale du trafic de l'ordre de 4 %.

4.2.5 Dans l'ensemble, l'exécution des opérations du Groupe de la Banque sur la période du DSP 2001-2003 a été conforme à la stratégie opérationnelle proposée, enregistrant une amélioration par rapport à la période du DSP 1998-2000 précédent, au cours de laquelle aucune opération n'a été approuvée pour le Swaziland. La politique d'emprunt du pays à des conditions non concessionnelles restera prudente. Par conséquent, les emprunts auprès de la BAD risquent de demeurer modestes à moyen terme, et pourraient se limiter aux montants requis pour relever les défis sans cesse croissants qui se posent au pays, en particulier dans le secteur social. Toutefois, la décision du gouvernement de limiter les emprunts aux prêts libelles en rands favorise le Groupe de la Banque, en ce sens que l'institution s'attache à offrir ce produit de prêt.

4.3 Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque

4.3.1 La stratégie d'assistance du Groupe de la Banque pour le Swaziland sur la période 2005-2009, qui a été élaborée selon une approche participative, dans le cadre duquel de larges consultations ont été menées avec les différentes parties prenantes (voir l'encadré 4), fait fonds sur la Stratégie nationale de développement et la Stratégie de réduction de la pauvreté et le Plan d'action. Il vise à promouvoir un développement économique et social favorable aux pauvres, en aidant le gouvernement et le secteur privé à s'attaquer, avec succès, au large éventail de défis de développement qui se posent au pays. Les priorités stratégiques de la Banque et le programme de développement du Swaziland sont présentés à la **figure IV** qui, par ailleurs, met en relation le programme de développement du pays, les objectifs spécifiques et les résultats attendus. Elle identifie en outre les principaux obstacles à la réalisation des objectifs stratégiques de développement à long terme et la principale orientation de l'assistance de la Banque dans la réalisation des résultats attendus. Lorsque cela se justifie, le DSP identifie les objectifs quantitatifs à atteindre sur la période de mise en œuvre. L'annexe III présente le cadre général des résultats.

Encadré 4: Processus participatif de l'élaboration de la stratégie du Groupe de la Banque

Conformément aux directives du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque, le DSP 2005-2009 pour le Swaziland a été préparé selon l'approche participative. Durant les missions de préparation et de dialogue, le personnel a tenu de larges consultations avec des représentants des parties prenantes dont le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les représentants des donateurs afin de s'enquérir de leur point de vue et de solliciter des informations pour la préparation et la validation du DSP. Dans le cadre du processus de consultation, deux réunions distinctes ont été tenues durant la mission de dialogue, dont un atelier d'une journée pour les parties prenantes et une séance conjointe de travail avec les responsables des départements ministériels en vue de procéder à une revue détaillée de l'esquisse du DSP. Durant les missions de préparation et de dialogue, des consultations ont également été tenues avec les principaux partenaires au développement du Swaziland, notamment le Haut Commissaire britannique, l'Union européenne; l'ambassadeur des États-Unis; l'ambassade de Taiwan, le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, et le Bureau de liaison d'Allemagne pour discuter de leurs opérations en cours dans le pays ainsi que de leurs projets futurs.

L'atelier des parties prenantes a été utile pour mobiliser un large soutien en faveur du DSP. Les participants ont félicité la Banque pour avoir mis l'accent sur le défi dans le secteur social, et noté que le VIH/sida, qui constitue un problème de développement et à n'en point douter, le défi le plus redoutable, devrait être dissocié de la santé en tant que secteur, pour être traité comme une question à part entière. En ce qui concerne l'éducation, les participants ont apprécié la priorité que lui accorde la stratégie du Groupe de la Banque, notamment en terme d'efficacité sur le développement et des droits de l'enfant. Les participants ainsi que les représentants du Gouvernement se sont dits préoccupés du fait que le Swaziland ne peut pas bénéficier de ressources concessionnelles de la Banque en sa qualité de pays à revenu intermédiaire, quartile inférieur, et qu'il soit obligé de financer ses projets du secteur social moyennant les ressources non concessionnelles de la BAD.

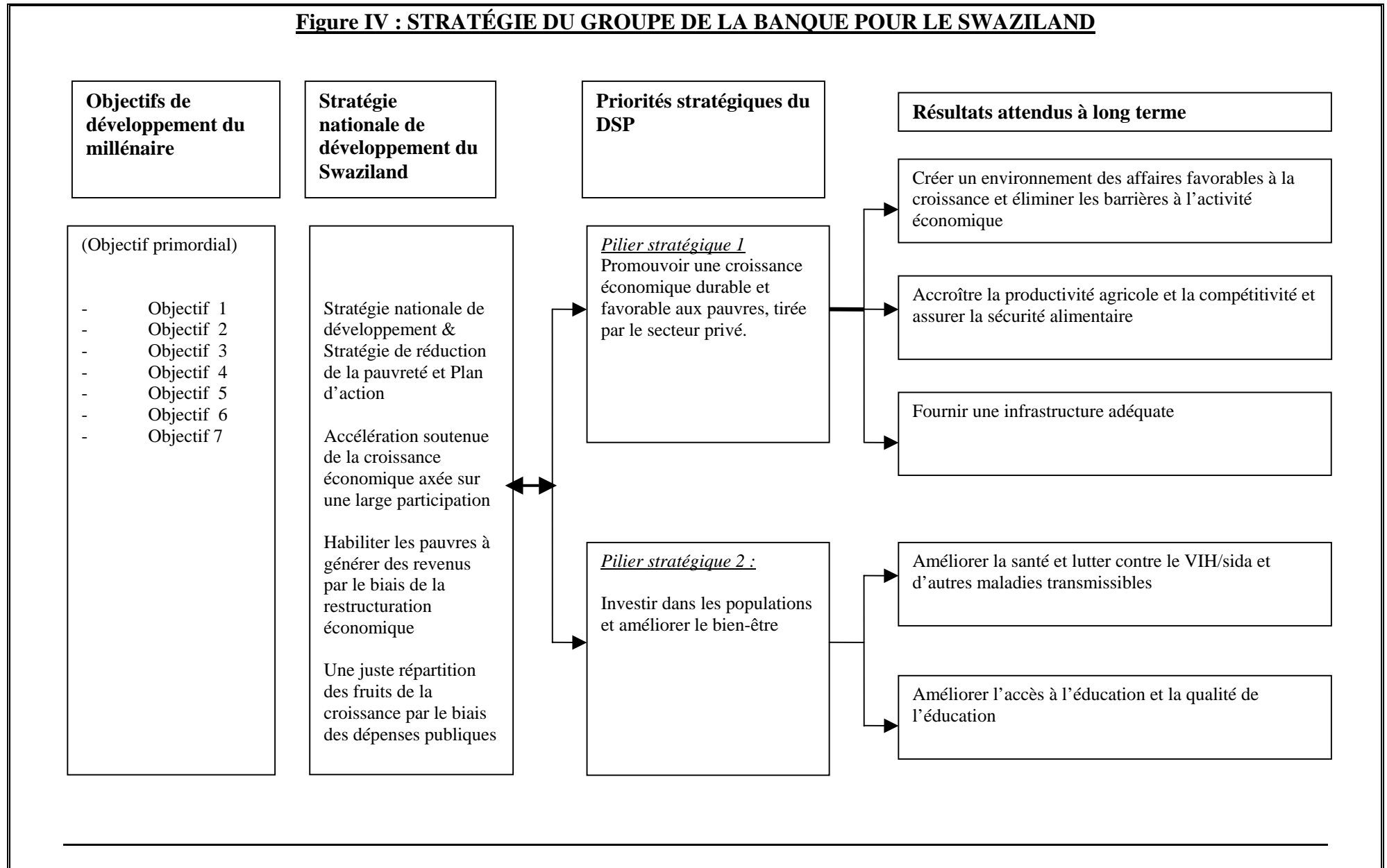
La réunion avec les représentants du gouvernement a permis d'identifier deux projets susceptibles de faire l'objet d'un financement à moyen terme dans le domaine de la santé et de l'éducation. Des activités hors prêt ont également été identifiées, principalement sous forme d'études économiques et sectorielles détaillées, devant constituer la base pour un appui futur aux réformes de politique, au renforcement des capacités, ainsi que des institutions au Swaziland. De manière spécifique, la Banque a procédé à l'élaboration d'un Profil de gouvernance pour le Swaziland en 2004, et lancera une étude sur le Marché de l'emploi en 2005. Les autorités ont par ailleurs demandé à la Banque d'envisager une autre étude qui aurait pour objet d'examiner l'efficacité des dépenses dans le secteur social.

4.3.2 *La réduction de la pauvreté et la croissance économique* constituent l'objectif prioritaire du gouvernement, ce qui explique que les priorités stratégiques retenues dans le cadre du DSP, s'articulent autour de cet objectif. La performance en matière de croissance économique du Swaziland est décevante depuis les années 90 et la situation de la pauvreté s'est empirée. Entre 1990 et 2003, la croissance du PIB réel par habitant a décliné de 0,5 % par an, et à défaut de réformes économiques, devrait rester faible et pourrait même devenir négative au cours des prochaines années. Afin de réduire le nombre de pauvres et de réaliser l'ODM consistant à réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici à 2015, la croissance économique au Swaziland devra être de l'ordre de 5-7 % par an, c'est-à-dire bien au-dessus des taux actuels de 2-3 %. Cela dit, étant donné le niveau élevé d'inégalité des revenus dans le pays, l'élasticité de la croissance a des chances d'être faible, ce qui dénote que la croissance économique seule ne suffira pas pour faire reculer la pauvreté. Elle devra plutôt être complétée par des programmes efficaces de réduction de la pauvreté, notamment l'accroissement des investissements dans le secteur de la santé, dont la lutte contre la propagation du VIH/sida, et l'éducation, qui aident directement les pauvres et assurent la stabilité sociale nécessaire à une croissance durable. Au nombre des interventions ciblées qui profitent aux pauvres, il convient de citer également les investissements en cours dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, du développement rural et de l'infrastructure. Par ailleurs, la promotion de la bonne gouvernance contribuera au développement accru du secteur privé ainsi qu'à promouvoir une croissance économique forte.

4.3.3 Dans cette perspective, la stratégie proposée pour le Swaziland est sélective, et met l'accent sur deux priorités stratégiques complémentaires, destinées à s'attaquer aux principaux défis de développement du Swaziland :

- **Priorité stratégique 1:** *Promouvoir une croissance durable favorable aux pauvres*
et tirée par le secteur privé
- **Priorité stratégique 2:** *Investir dans les populations et améliorer leur bien-être*

Figure IV : STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LE SWAZILAND



Priorité stratégique 1: Promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres et tirée par le secteur privé

4.3.4 Le gouvernement du Swaziland reconnaît l'importance que revêt un secteur privé dynamique pour la promotion de la croissance économique et le recul de la pauvreté. Le secteur privé crée des emplois, augmente la productivité, génère des recettes pour l'État et accroît les opportunités pour les pauvres d'entreprendre les activités productives de nature à améliorer leurs revenus et leur bien-être. Le développement du secteur privé est donc étroitement lié à la réalisation des ODM. Le secteur privé constitue en outre un important partenaire au développement, notamment pour la fourniture des services d'infrastructure, ainsi qu'un acteur majeur dans le développement de l'agriculture, d'où tire sa subsistance la majorité de la population du Swaziland. Comme déjà relevé, le secteur privé au Swaziland est confronté à un certain nombre de défis. Il s'agit notamment du coût élevé des charges liées aux affaires, de l'étranglement de la base de la production intérieure et des exportations en raison de la petite taille du marché et de la base limitée des ressources, ainsi que de la mauvaise performance du secteur agricole. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures destinées à améliorer l'environnement pour la croissance du secteur privé, notamment en procédant continuellement à la modernisation et au développement de l'infrastructure, à la création de parcs et de complexes industriels, et à promouvoir le développement des PME. Par le biais de ses opérations antérieures et en cours, la Banque apporte également une aide au Swaziland afin d'améliorer l'infrastructure requise pour attirer l'investissement et moderniser le transport, et d'accroître la productivité agricole et la sécurité alimentaire. Cependant, un surcroît d'effort reste à faire pour améliorer l'environnement des affaires, la compétitivité des services d'infrastructure, et réduire davantage les obstacles à l'activité économique.

4.3.5 *Créer un environnement propice à la croissance* : Le secteur privé au Swaziland peut jouer un plus grand rôle dans le processus de développement et participer à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté, en produisant des biens et services nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie. Le gouvernement devra, toutefois, continuer d'améliorer les conditions propices au développement du secteur privé. Premièrement et avant tout, il y a lieu de créer un cadre macroéconomique stable, en procédant à la restructuration des finances publiques et à la promotion de la compétitivité et de l'efficacité de la production. Comme déjà indiqué, les finances publiques au Swaziland connaissent une détérioration, qui n'est pas propice à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté à long terme. La situation des recettes est précaire, tandis que les dépenses augmentent plus rapidement, et le budget du gouvernement, selon les prévisions, devrait rester déficitaire au cours des prochaines années. La principale faiblesse du système tient à la difficulté d'appliquer une discipline budgétaire au niveau des ministères responsables afin d'éviter des dépassements de coûts et de procéder à l'estimation d'une enveloppe budgétaire crédible. Par exemple, au cours des deux dernières années, les recettes fiscales ont connu une baisse bien supérieure au niveau budgétisé, tandis que les dépassements de coût soulevaient des questions de responsabilité dans le processus d'établissement du budget. En outre, on estime que le pays enregistre un manque à gagner important au niveau des droits de douane, en raison du manque de personnel qualifié pour procéder au contrôle des importations. Par conséquent, pour le Swaziland, une restructuration budgétaire et une réforme de la gestion des ressources publiques s'imposent comme une priorité de premier ordre, pour pouvoir générer des recettes suffisantes et accroître l'efficacité dans la gestion des dépenses publiques. Une discipline fiscale s'avère nécessaire pour créer le cadre nécessaire à la participation du secteur privé à l'économie, ce qui, ajouté à l'amélioration du climat pour la croissance, contribuera à donner un coup de fouet à l'investissement.

4.3.6 Le FMI étant l'institution chef de file en matière d'appui apporté par les institutions nationales pour la stabilisation macroéconomique, la Banque jouera un rôle d'appui sous forme d'analyse et de dialogue de politique. Aux fins du processus de dialogue, la Banque procédera à une revue du système de gestion des finances publiques du Swaziland dans le cadre du Profil de gouvernance. La bonne gouvernance, la prévisibilité politique, la transparence et l'obligation de rendre compte constituent les éléments clé d'un environnement macroéconomique solide pour une croissance tirée par le secteur privé. Les principales mesures des *résultats attendus* sur la période du DSP comprennent une amélioration de la gestion des flux de ressources, la restructuration des entreprises publiques et la réduction des subventions de l'État à ces entreprises. Ces mesures sont récapitulées dans la matrice axée sur les résultats figurant à l'annexe III.

4.3.7 *Élimination des obstacles à l'activité économique, particulièrement à la croissance des PME* : En plus de l'amélioration des conditions macroéconomiques pour la croissance tirée par le secteur privé, il y a lieu de s'attaquer aux contraintes institutionnelles, aux coûts élevés liés aux affaires, l'accès aux financements et le renforcement de la coordination des partenariats public-privé. La non-élimination de ces obstacles limitera la capacité de réaction du secteur privé aux réformes macroéconomiques. Le Swaziland a également besoin de s'attaquer à la question de l'état de droit, qui pour le secteur privé commande que les décisions du gouvernement soient prises conformément à un ensemble de lois et de règles écrits applicables par un appareil judiciaire indépendant et transparent. Un ensemble de règles prévisibles et un mécanisme d'application efficace contribuent à baliser le terrain, en assurant que les entrepreneurs bénéficient d'un libre accès au marché et puissent faire des affaires avec efficacité. Au Swaziland, il existe un ensemble de textes de lois modernes bien documentés, en vigueur parallèlement au droit coutumier swazi, qui lui n'est pas écrit. De manière générale, le droit non écrit crée des incertitudes, des ambiguïtés et des discordances dans son interprétation et son application. Le gouvernement de Swaziland a accompli des progrès dans le processus de rétablissement de l'état de droit, à commencer par l'abrogation de ce qu'il est convenu d'appeler "la déclaration du 28 novembre 2002", par laquelle le précédent gouvernement refusait de se conformer aux décisions de deux juges de la cour d'appel. Le Swaziland s'emploie à actualiser un nombre de lois commerciales et financières, et avec le concours du PNUD, à codifier les lois et coutumes traditionnelles swazies.

4.3.8 Les interventions de la Banque viseront à aider le gouvernement à promouvoir des partenariats privé-public (PPP) et à développer l'entrepreneuriat local, particulièrement en faveur des promoteurs des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME). Les micro-entreprises et les PME jouent un rôle majeur en matière de création d'emplois et contribuent à la lutte contre la pauvreté au Swaziland. Toutefois, les PME dans le pays continuent de buter sur un certain nombre d'obstacles, dont l'accès au crédit et autres services financiers, la mauvaise gestion des compétences et le coût élevé des transactions. Le gouvernement, par le biais du ministère de l'entreprise et de l'emploi, est en train de mettre la dernière main à la préparation d'un document de politique en matière de développement des PME au Swaziland. La Banque apportera un concours au Gouvernement et aux institutions financières en place en vue d'offrir aux micro-entreprises et aux PME un accès plus large et plus soutenu aux marchés financiers, en appuyant le plan du gouvernement visant à élaborer des programmes de microfinance. Cela signifie la promotion des produits financiers de nature à faire baisser les coûts d'intermédiation, et le développement des services en vue de mieux mobiliser l'épargne intérieure. Sur la période de mise en œuvre du DSP, la Banque organisera des ateliers et des campagnes d'information afin de promouvoir ses produits financiers dans le pays. Au nombre des résultats majeurs attendus sur la période du DSP, figurent la

réduction des coûts de transactions, par la simplification des procédures et la réduction du délai requis pour la création des PME, la finalisation des politiques en matière de privatisation et de concurrence, le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire et le rétablissement de la Cour d'appel.

4.3.9 *Accroissement de la productivité agricole et renforcement de la sécurité alimentaire* : Le secteur agricole a enregistré une performance médiocre au cours des dernières années, et sa contribution au PIB ainsi que sa productivité ont considérablement baissé. La contre-performance du secteur a exacerbé les problèmes de chômage et de pauvreté, particulièrement dans les zones rurales, tandis que la situation en matière de sécurité alimentaire s'est détériorée. La production de bétail local pour l'exportation de viande bovine de qualité, notamment pour remplir son quota au niveau de l'Union européenne (UE), demeure un défi pour le Swaziland. On s'accorde à reconnaître dans le pays qu'une relance durable de la production agricole commande qu'une attention soit accordée aux réformes économiques et institutionnelles ainsi qu'à la rationalisation des pratiques agricoles. L'enjeu consiste à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer le bien-être de l'ensemble des citoyens, grâce à une exploitation équitable et durable des ressources naturelles existantes. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement devra créer les conditions pour l'émergence et le renforcement des petits exploitants agricoles afin de donner à leur sous-secteur une orientation commerciale, et changer le rôle du secteur public, pour passer du rôle d'intervention direct à celui d'appui, faciliter et catalyser les initiatives communautaires dans le domaine de l'agriculture.

4.3.10 Les interventions de la Banque dans le secteur de l'agriculture et du développement rural demeurent un canal important pour l'opérationnalisation de la réduction de la pauvreté, étant donné que la majorité des personnes pauvres tirent leur subsistance de ce secteur. A moyen terme, la stratégie pour le sous-secteur consistera à appuyer la diversification de la base de l'agriculture afin de promouvoir des cultures non traditionnelles à fort rapport économique et un passage graduel de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale, moyennant l'irrigation et l'identification de marchés régionaux et internationaux pour les produits agricoles du Swaziland. Dans ce contexte, la Banque apportera un concours en vue de promouvoir l'irrigation à petite échelle, afin d'atténuer les effets négatifs de la sécheresse récurrente sur la production agricole des petits exploitants, et de financer les activités de recherche sur les cultures résistant à la sécheresse.

4.3.11 Les principaux instruments d'assistance sont les deux projets en cours, à savoir, le projet d'aménagement des petits périmètres irrigués dans le bassin de l'Usuthu inférieur et le projet d'aménagement en aval de Komati. Les résultats attendus sur la période du DSP comprennent l'intensification et la commercialisation des produits de l'élevage, la diversification de la production agricole afin d'inclure des cultures à fort rapport économique, et une augmentation du nombre d'agriculteurs qui abandonnent les cultures de subsistance en faveur de l'agriculture commerciale moyennant l'irrigation. Toute extension des périmètres irrigués devra s'accompagner de l'extension et du renforcement des capacités des ouvrages de collecte et de stockage d'eau, étant donné que toute la quantité d'eau disponible est entièrement engagée au titre des programmes existants. Par conséquent, on s'attend à ce que les opérations en cours, notamment le projet d'aménagement des petits périmètres irrigués dans le bassin de l'Usuthu inférieur, mettent en place des installations de stockage en dehors du lit du cours d'eau afin d'exploiter l'excédent d'eau durant les inondations de pointe, qui serait autrement inutilisée.

4.3.12 *Fourniture d'une infrastructure adéquate pour la réduction de la pauvreté* : L'existence d'une infrastructure adéquate, à savoir un réseau routier, l'électricité, l'eau et les télécommunications, est essentielle pour stimuler la croissance économique, renforcer la compétitivité et l'insertion dans l'économie mondiale, et la réduction de la pauvreté. L'infrastructure améliore de manière directe les conditions de vie des pauvres, et facilite la croissance du secteur privé. Le gouvernement du Swaziland se dit conscient que l'élimination des contraintes en matière d'infrastructure et l'accroissement de l'investissement joueront un rôle critique dans l'appui au développement du secteur privé, ainsi que la promotion d'une croissance durable, l'amélioration des niveaux de revenus et la réduction de la pauvreté. Il convient de noter qu'un progrès significatif a été accompli dans la satisfaction des besoins en infrastructure du pays. Étant donné l'enclavement du pays, la politique générale et la vision du Swaziland consistent à mettre en place une infrastructure sûre, efficace, économique et pleinement intégrée, afin de mieux répondre aux besoins du pays et de promouvoir son développement économique et social. La politique engage le gouvernement à créer un environnement propice afin de mieux satisfaire les besoins des utilisateurs de l'infrastructure dans le pays. À cet égard, le gouvernement procède au recentrage de son rôle primaire pour s'occuper de la formulation et de la régulation de la politique et de la stratégie du secteur avec une réduction de son implication directe dans les opérations et la fourniture des services d'infrastructure. La majorité des infrastructures à mettre en place sera exploitée sur une base commerciale, tout en reconnaissant au gouvernement ses prérogatives en ce qui concerne la fourniture d'infrastructure sociale nécessaire dans les zones rurales, et l'amélioration de la mobilité et l'accessibilité. Par exemple, dans le secteur du transport, les interventions seront au niveau du réseau des routes de desserte, qui facilitent l'accès aux zones rurales, ainsi que les déplacements et le transport dans ces zones. S'agissant de l'intégration régionale et des échanges, la priorité est accordée aux routes qui relient le Swaziland aux pays de la sous-région, notamment celles du réseau régional principal.

4.3.13 La Banque appuie actuellement cet objectif du DSP par le biais d'une opération en cours, à savoir, le prêt en faveur de la construction de la voie de dégagement de Mbabane, signé en mai 2004. Cette opération vise à appuyer des objectifs tendant à améliorer la qualité des services de transport routier et à réduire les coûts d'exploitation des véhicules sur la route de dégagement de Mbabane. Le concept et la justification majeure de cette opération consistent à créer un impact positif, notamment par le renforcement de la sécurité pour les véhicules et les piétons et l'amélioration des opportunités d'affaires/de développement en termes d'emplois, de revenus, de commodité, et de liens au développement régional. Ce projet permettra d'améliorer l'accessibilité aux zones industrielles et agricoles et également de promouvoir l'intégration régionale et les échanges commerciaux. Par le passé, l'appui de la Banque au secteur était entièrement concentré dans le sous-secteur routier. Cela tient principalement au fait que le pays est enclavé et que le transport routier est devenu le mode dominant de transport au Swaziland, représentant une part substantielle du trafic passagers et du fret. Tout en maintenant son soutien au secteur routier, au cours des années à venir, la Banque visera également à apporter un appui à d'autres domaines d'infrastructure physique, dont l'énergie, l'eau et l'assainissement, qui sont également essentiels au fonctionnement efficace du secteur privé.

Objectif stratégique 2 : Investir dans les populations et améliorer le bien-être

4.3.14 Comparé à la majorité des pays du continent, le Swaziland a réalisé un niveau impressionnant de développement. Toutefois, la propagation du VIH/sida menace d'inverser une grande partie des avancées réalisées en matière de développement humain et social,

posant ainsi un défi majeur pour la réalisation des ODM. Comme relevé plus haut, les progrès du pays dans le sens de la réalisation des ODM sont mitigés, certains domaines enregistrant une bonne performance tandis que d'autres marquent le pas. Les niveaux de pauvreté continuent d'être relativement élevés, et la répartition des revenus et des richesses connaît une forte asymétrie. Partant, un aspect important de la stratégie du Groupe de la Banque constituera à privilégier la promotion du développement social et du bien-être. Cette approche est conforme à la position du gouvernement, qui considère l'investissement dans le secteur social comme moyen de poser une fondation solide pour la croissance et le développement durables. En outre, la Banque, conformément à vision, considère les défis dans le secteur social comme des préoccupations urgentes.

4.3.15 *Amélioration de la santé et lutte contre le VIH/sida et autres maladies transmissibles* : Les objectifs de développement du millénaire dans les domaines de la santé, tels que la malnutrition, la mortalité maternelle et des moins de 5 ans, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose continuent de constituer un défi majeur. Selon, le HMIS 2004, les cas de maladie et de décès sont principalement le fait des conditions de santé évitables. La morbidité résulte fréquemment des maladies de la peau (17,2 %), des infections aiguës des voies respiratoires supérieures (16,8 %), la diarrhée (6,3 %), les infections des voies génitales (6,3 %), des infections aiguës des voies respiratoires inférieures (5,5 %), des troubles digestifs (5,3 %), des maladies graves d'origine hydrique (4,2 %). Les principales causes de mortalité sont la tuberculose (19 %), la gastro-entérite (11 %) et le Sida (7 %). Tout comme dans la majorité des autres pays au sud du Sahara, le VIH/sida est devenu de loin le plus grand problème de santé et de développement auquel le pays est confronté. Déjà, l'impact se fait sentir dans chaque secteur de la communauté Swazi. Cela se traduit par une augmentation de la demande de soins de santé et de ressources humaines pour la santé. Actuellement, on estime que 80 % de l'occupation des lits dans les structures d'hospitalisation sont liés au VIH/sida. Le nombre de personnes infectées par le VIH/sida, serait passé de 170 000 en 2001 à 180 000 à fin 2002, pour atteindre un niveau record de quelque 200 000 à l'horizon 2006 avant de se stabiliser par la suite, avec pour conséquence, un taux faible de reproduction. On estime que plus de 50 000 adultes et enfants sont déjà morts du Sida à fin 2001, laissant derrière eux 35 000 orphelins (Rapport 2002 de l'ONUSIDA). La mortalité due au sida atteindra, toutefois, son niveau record en 2009, année pour laquelle on prévoit le décès de 24.000 personnes. Par ailleurs, avec le taux d'infection annuel de quelque 2,5 % depuis 2000, on s'attend à ce que d'ici à 2007-2009, la prévalence du VIH serait d'environ 52 %. En outre, d'autres maladies, notamment la tuberculose et le paludisme, constituent également un défi majeur de santé. L'augmentation du nombre de cas de tuberculose, aussi bien en terme de morbidité que de mortalité est le fait de l'infection à VIH, près de 80 % des malades de la tuberculose souffrant également du Sida. Les cas du paludisme sont également en hausse en raison de leur prise en charge inadéquate ainsi que la résistance accrue aux anti-paludéens. Le secteur de la santé est largement dépassé eu égard à l'appui budgétaire additionnel limité dont il bénéficie.

4.3.16 En 1996, la Banque avait financé une étude sur le secteur de la santé au Swaziland, qui a passé en revue l'ensemble du système de soins de santé en vue d'identifier les problèmes majeurs et de mettre au point des interventions appropriées sous forme de projets à financer par la Banque africaine de développement et les autres donateurs. Sur la base des conclusions de l'étude et des priorités du pays, la Banque a proposé une stratégie visant à appuyer l'objectif d'amélioration de l'état de santé et du bien-être de tout le peuple Swazi, par la fourniture de services de soins préventifs, curatifs et de réadaptation de haute qualité, adéquats, accessibles, équitables et socialement acceptables. La Banque aidera le

gouvernement à relever un nombre de défis dans le secteur de la santé, dont les niveaux peu satisfaisants de performance et de productivité du secteur public pour assurer des services efficaces de soins de santé, la baisse des dépenses de santé et la réduction de l'appui des donateurs, l'accroissement du fardeau de la maladie, le mauvais entretien des structures sanitaires à tous les niveaux, l'inadéquation des capacités et le manque de personnel professionnel, technique et d'encadrement de la santé à tous les niveaux, et l'aggravation de la situation de la pauvreté. Par ailleurs, l'état de la majeure partie du système d'infrastructure de santé au niveau régional laisse à désirer, et nécessitera un investissement considérable pour les réparations, la réhabilitation et le remplacement des équipements de base nécessaires à une fourniture efficace de soins de santé de qualité. La capacité organisationnelle et de gestion fait également défaut, l'inadéquation des ressources ayant une incidence négative sur la capacité opérationnelle et technique générale. Le soutien et la supervision des structures de soins de santé primaire au niveau des régions et des communautés sont limités. En raison de la faible capacité technique et de gestion à tous les niveaux, la majeure partie des structures régionales n'a pu mettre en place un mécanisme de référence assorti de d'informations, de communications, de logistiques et d'appui au plan technique et de gestion.

4.3.17 Compte tenu de l'ampleur des problèmes dans le secteur de la santé, la stratégie de la Banque mettra l'accent sur l'amélioration de l'accès de la population à des soins de santé de qualité. A cette fin, l'institution procédera au renforcement du système de santé publique et des soins de santé primaires, l'objectif étant d'accélérer les progrès dans le sens de la réalisation des ODM liés au secteur de la santé et autres secteurs sociaux. Par conséquent, les interventions de la Banque viseront à renforcer les capacités de gestion à tous les échelons du secteur de la santé publique. Il s'agira de renforcer les capacités du personnel d'encadrement du MOHSW au niveau central afin d'apporter un appui stratégique au niveau technique et opérationnel du secteur de la santé et de promouvoir le développement de nouvelles stratégies permettant aux ressources humaines d'améliorer leurs compétences et d'assurer un fonctionnement efficace des systèmes de santé publique. Le développement des services de référence, des soins de santé en interne et en externe, qui répondent aux besoins des populations vivant dans les régions, bénéficiera également d'un appui, de même que la fourniture de services efficaces de laboratoire et de diagnostic. Dans le cadre des programmes financés par la Banque en faveur du secteur de la santé, un appui sera fourni afin d'accompagner les efforts du gouvernement dans la lutte contre de la pandémie du VIH/sida et l'atténuation de son impact, par le renforcement du système d'entretien, de gestion des médicaments, des services de laboratoire, et la fourniture d'équipements et la valorisation des ressources humaines afin d'améliorer la prestation de services. La Banque apportera également un appui dans le cadre de ma lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles, telles que la tuberculose et le paludisme. Au nombre des principaux résultats attendus, figurent le renforcement de la capacité institutionnelle du secteur de la santé, la mise en place d'un système de prestations de services de santé plus efficace, une sensibilisation communautaire plus accrue suivie de leur participation à la lutte contre l'infection du VIH/sida et autres maladies transmissibles (voir l'annexe III).

4.3.18 *Protection sociale* : En collaboration avec d'autres partenaires au développement, la Banque aidera à concrétiser la stratégie visant à assurer que les orphelins et autres groupes vulnérables bénéficient d'une protection sociale adéquate. A fin 2003, le nombre d'orphelins était passé à 67 000, et on estime à 120 000, le nombre d'orphelins qui, d'ici à 2010, auront perdu leurs mères ou leurs deux parents en raison du Sida. La majorité des orphelins restent à la charge de leurs grands-parents et autres systèmes traditionnels de soutien. Dans nombre des cas, ces systèmes traditionnels ne sont pas dotés de ressources financières pour assurer la

prise en charge des orphelins. La conséquence est que ces enfants sont exposés à la malnutrition et autres maladies et en souffrent. Un nombre de partenaires au développement, notamment l'UNICEF, l'Union européenne, le gouvernement des États-Unis, et des ONG telles que World Vision, apportent un complément aux ressources du gouvernement affectées au renforcement de la protection sociale. Outre les programmes destinés à réduire la pauvreté et la vulnérabilité, le renforcement du fonctionnement du marché de l'emploi constitue un élément clé d'une stratégie de protection sociale visant à promouvoir l'emploi. La Banque appuiera cette composante de la stratégie par un travail analytique, en procédant à une étude sur le marché de l'emploi. Elle effectuera également une revue du ciblage et des dépenses du secteur social, en vue de renforcer l'efficacité de la prestation des services du secteur social, de l'affectation des ressources en faveur des groupes et des régions les plus nécessiteux ainsi que l'amélioration de la qualité des services fournis.

4.3.19 *Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation* : L'éducation, notamment l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire, constitue un facteur essentiel pour accroître la productivité et la compétitivité requise pour une croissance économique soutenue et durable, une distribution équitable des revenus et la réduction de la pauvreté de moyen à long terme. Elle est également primordiale pour relever le défi posé par le déficit de compétences et la pénurie d'emplois. Les principaux objectifs à long terme du gouvernement dans le secteur de l'éducation consistent à réaliser l'objectif de scolarisation de tous les enfants de tous les pays dans l'enseignement primaire d'ici à 2015, et d'amélioration de la qualité ainsi que de la pertinence de l'éducation fournie à tous les niveaux. Toutefois, l'incidence du VIH/sida sur le système éducatif constitue une contrainte majeure pour la réalisation de ces objectifs nationaux. Si l'accès à l'enseignement primaire pour tous les enfants a atteint au Swaziland en 1985, le taux d'inscription scolaire a enregistré une croissance négative ces dernières années. Entre 1999 et 2001, le taux d'inscription au primaire a décliné de -0,46 %. Ce déclin est lié à la prévalence du VIH/sida et à l'augmentation conséquente du nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables (OEV), estimé en 2001 à près de 75 000. Le taux d'absentéisme et de mortalité accru des enseignants est également à mettre en relation avec le nombre croissant d'enseignants qui vivent avec le VIH/sida. À côté du problème du VIH/sida, un deuxième obstacle majeur à la réalisation des objectifs au niveau de l'éducation nationale est la forte part des dépenses d'éducation allouée à l'enseignement supérieur au détriment de l'enseignement primaire et secondaire. En 2002/2003, près de 37 % des dépenses ordinaires d'éducation ont été affectés à l'éducation tertiaire contre 29 % pour l'enseignement primaire et 24 % pour l'éducation secondaire, limitant de ce fait les améliorations en matière d'accès et de qualité de l'enseignement primaire.

4.3.20 Dans ce contexte, sur le moyen terme, le gouvernement vise à atteindre un taux net d'inscription de 90 % au niveau de l'enseignement primaire d'ici à 2009, contre 83 % en 2004. Les autorités prévoient d'atteindre cet objectif grâce à l'amélioration de l'efficacité du système d'enseignement primaire et de la prise en charge des OEV, par la réaffectation des ressources de l'enseignement supérieur à l'enseignement primaire, la réduction du taux de redoublement de 18 % en 2001 à 7 %, et du taux d'abandon, de 5 à 3 % sur la période du DSP, et par la fourniture de bourses d'étude aux OEV. Le manque d'emplois et la précarité des conditions de vie des nouveaux diplômés constituent une autre source de préoccupation. L'amélioration de la pertinence de l'éducation, en particulier l'adéquation de l'éducation secondaire aux conditions du marché de l'emploi, constitue par conséquent une priorité pour le gouvernement. Il s'agit en effet de former à des compétences propres à accroître les opportunités d'emploi et d'auto emploi.

4.3.21 La Banque accompagnera le gouvernement dans ses efforts visant à assurer une éducation de base pertinente, économique et de bonne qualité pour tous, de sorte que toutes les personnes formées puissent acquérir les compétences de nature à maximiser les opportunités d'emploi en leur faveur. A cet égard, la Banque participera à l'élaboration et au financement des programmes visant à réaliser ces résultats attendus. Elle s'attachera à soutenir l'extension par étape de l'enseignement primaire, la modernisation et l'extension de l'éducation post-secondaire, technique et professionnelle, ainsi que le renforcement des capacités du ministère de l'Éducation. La Banque aidera également le gouvernement à améliorer la pertinence des programmes d'études au niveau secondaire, à promouvoir l'amélioration des taux de participation des filles à la formation technique au niveau post-secondaire, à améliorer l'efficacité et la qualité de l'éducation pour les groupes défavorisés et vulnérables, à renforcer la capacité de planification du ministère de l'Éducation.

4.4 Risques liés à la stratégie du Groupe de la Banque

4.4.1 Il existe trois risques majeurs susceptibles de compromettre sérieusement la mise en œuvre de la stratégie, à savoir : i) les contraintes de capacité dans les principaux secteurs du gouvernement, ii) la situation politique actuelle, et iii) le manque d'appui à la Stratégie de réduction de la pauvreté de la part des donateurs. Dans le premier cas, la fonction publique au Swaziland est caractérisée par une pénurie de main d'œuvre dans un nombre de domaines, notamment l'administration, la planification stratégique et la gestion des finances publiques. Cette situation est exacerbée par l'incidence négative du VIH/sida, qui entraîne une perte sérieuse de personnel qualifié dans tous les départements ministériels, sapant ainsi les capacités dont a besoin le gouvernement pour élaborer, exécuter et suivre les politiques ainsi que les plans. Il y a donc lieu de procéder instamment au renforcement des services d'appui institutionnel dans un nombre de départements ministériels. A cette fin, les projets financés par la Banque comporteront des composantes de renforcement des capacités générales et des capacités institutionnelles.

4.4.2 Deuxièmement, il existe actuellement une certaine tension entre les différentes structures de l'État et la société civile, particulièrement les organisations syndicales, ce qui tend à éroder la situation de gouvernance du pays. Si cette situation devait perdurer à moyen terme, elle pourrait affaiblir la capacité du pays à traiter avec la communauté internationale, et compromettre les perspectives du pays, en ce qui concerne l'accès continu au marché américain, dans le cadre de l'AGOA. On s'attend à ce que le nouveau cadre constitutionnel s'attaque à certaines de ces questions de gouvernance, particulièrement la clarification du rôle du roi. La Banque procède actuellement à la préparation d'un Profil de gouvernance, qui est censé aider à identifier les défis majeurs de gouvernance et les actions correctrices qui s'imposent.

4.4.3 Troisièmement, depuis que le Swaziland a accédé au rang des pays à revenu intermédiaire, il lui est devenu difficile de mobiliser suffisamment d'intérêt de la part des donateurs pour ses programmes de développement, en dépit du fait qu'il compte un niveau plus élevé de pauvreté qu'un certain nombre de pays à faible revenu. Au contraire, le pays ne peut actuellement bénéficier que des prêts consentis à des taux commerciaux. Par ailleurs, les problèmes de gouvernance auxquels le pays est en proie ne sont faits pour arranger les choses. Les autorités ont également indiqué qu'elles trouvaient trop onéreux les prêts sur le guichet BAD, particulièrement lorsque les ressources servent à financer des opérations dans le secteur social. Par conséquent, le risque est que les deux opérations envisagées dans le secteur social ne se concrétisent pas au cas où le pays trouverait d'autres sources de

financement plus intéressantes pour son programme de développement dans le secteur social. Pour atténuer ce risque et atteindre des résultats optimaux, la Banque accordera une place de choix au cofinancement pour la mobilisation des ressources additionnelles. L'institution a, d'autre part, mis sur pied un groupe de travail chargé de se pencher sur la compétitivité de ses produits de prêt dans les pays à revenu intermédiaire, dont les recommandations une fois mises en œuvre contribueront à atténuer davantage ce risque.

V. PROGRAMME D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1 Orientation stratégique du programme d'assistance

Conformément à la proposition de stratégie énoncée ci-dessus, le programme d'assistance du Groupe de la Banque pour 2005-2009 en faveur du Swaziland alliera des activités de prêt et hors prêt. Pour la période de court à moyen terme allant de 2005 à 2007, la stratégie prévoit une concentration des activités de prêt sur le secteur social, tandis que les défis au niveau de l'agriculture et du développement rural, et du développement de l'infrastructure physique continueront de faire l'objet d'une attention soutenue dans le cadre des projets en cours de la Banque. La décision de mettre l'accent sur le secteur social a été prise, suite à de larges consultations avec le gouvernement et les autres parties prenantes, qui ont permis de constater l'ampleur des défis qui se posent à ce secteur au secteur, dont l'incidence négative de la pandémie du VIH/sida. Le programme hors prêt comportera une série d'études économiques et sectorielles, un programme de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre d'un programme de développement et d'un dialogue sur les politiques axés sur les résultats.

5.2 Activités de prêt

5.2.1 *Plan d'activités* : Pour la période 2005-2007, deux opérations dans le secteur social pourraient se concrétiser, à savoir : le *projet Santé II* et le *projet Éducation II*. Le projet Santé II envisagé visera à renforcer l'accès de la population aux soins de santé de qualité et comportera des composantes destinées à lutter contre la propagation des maladies transmissibles, notamment le VIH/sida. Quant au projet d'éducation, il fera fonds sur les acquis de la phase I. Le projet Éducation I avait pour objectif de pourvoir les étudiants de compétences qui les prépareront au monde du travail, en leur permettant de devenir des entrepreneurs travaillant pour leur propre compte ou attractifs pour les employeurs. Ce projet a principalement appuyé l'introduction de programmes d'apprentissage dans les classes de troisième et de seconde au sein de 16 établissements secondaires. Le gouvernement envisage d'étendre la couverture de ce programme d'apprentissage et de solliciter le concours de la Banque, au titre de la deuxième phase du projet d'éducation, afin de mobiliser les ressources requises pour le financement de l'extension de ce programme.

5.2.2 *Limites soutenables de prêt* : Les ratios de risque au Swaziland restent inférieurs aux seuils critiques définis par le Groupe de la Banque. De même, le ratio de la dette totale par rapport aux exportations est soutenable. Le Swaziland présente un bilan satisfaisant en ce qui concerne le service de sa dette envers la Banque et n'accuse actuellement aucun arriéré de remboursement. Par rapport au scénario de risque pays, les limites soutenables de prêt du pays se situent entre 17 millions et 36 millions d'UC par an, ce qui reflète la petite taille du pays. Toutefois, les limites de prêt faisant l'objet d'une révision annuelle, pour tenir compte de l'amélioration de la performance et de la capacité d'absorption, le Swaziland pourrait donc voir ses limites augmenter à terme.

5.2.3 *Scénarios de prêt* : Trois scénarios de prêt, basés sur la performance du pays détermineront le volume de l'enveloppe de ressources pour le Swaziland, à savoir, un *scénario de référence* (24 millions d'UC), un *scénario haut* (36 millions d'UC) et un *scénario bas* (17 million d'UC). Le passage d'un scénario à un autre dépendra des déclencheurs présentés ci-après. Le programme de travail pour la période 2005-07 envisage un *scénario de référence* correspondant au cadre de gestion de risque qui prévoit le financement d'un programme de réformes et des projets d'investissement. Le scénario de référence permettra les projets d'investissement dans le secteur social, notamment les projets Santé II et Éducation II.

5.2.4 *Mécanisme de déclenchement* : Les déclencheurs qui permettront de décider du passage du Swaziland d'un scénario à un autre seront mesurés par les progrès relatifs accomplis dans deux domaines : i) la gestion macroéconomique et ii) les progrès dans le domaine de la bonne gouvernance. Deux indicateurs sont utilisés pour apprécier la gestion macroéconomique, en l'occurrence le taux d'inflation et les réformes budgétaires. Ces indicateurs reflètent la stabilité macroéconomique ainsi que la création d'un climat propice à l'investissement et à la croissance requise pour la réduction de la pauvreté. Les progrès accomplis en matière de bonne gouvernance, qui constitue un facteur indispensable pour une relance durable, seront mesurés par rapport à la réforme de la fonction publique, l'adoption de la nouvelle constitution, et les dépenses en faveur des pauvres. Les indicateurs sont récapitulés dans le tableau VI ci-dessous.

Tableau VI : Résumé des déclencheurs de prêt

Critères	Scénario bas	Scénario de référence	Scénario élevé
Gestion macroéconomique <ul style="list-style-type: none"> Réduire l'inflation Réforme fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> Enregistre un taux d'inflation supérieur à 6 %. Enregistre un déficit budgétaire supérieur à 5 % of PIB. N'enregistre pas de progrès dans la réforme du système fiscal dont l'introduction de la TVA d'ici à 2006 	<ul style="list-style-type: none"> Maintient le taux d'inflation entre 3-6 %. Maintient le déficit budgétaire entre 3-5 % du PIB Étend l'utilisation du CDMT à l'ensemble des ministères 	<ul style="list-style-type: none"> Maintient le taux d'inflation en dessous de 3 %. Réduit le déficit budgétaire à 1 % du PIB. Met en place une autorité fiscale d'ici à 2006 Introduit la TVA d'ici à 2006
Progrès en matière de bonne gouvernance et de réduction de la pauvreté <ul style="list-style-type: none"> Réforme de la fonction publique Cadre de révision de la constitution Allocations budgétaires à la santé et à l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> Abandonne le PSMP Ne parvient pas à faire adopter une constitution acceptable pour la majorité de la population Ne parvient pas à assurer le maintien de l'augmentation de la part des dépenses de santé dans les dépenses publiques à son niveau actuel de 7%. 	<ul style="list-style-type: none"> Élabore des programmes de formation concernant le nouveau système de gestion des performances de la fonction publique et démarre la formation en 2005/06. Soumet le projet de constitution au parlement en 2004 Maintient la part des dépenses de santé dans les dépenses ordinaires entre 7-10% 	<ul style="list-style-type: none"> Introduit les nouveaux systèmes de gestion de la performance de la fonction publique dans tous les ministères d'ici à 2007. Adopter la nouvelle Constitution en 2005. La part des dépenses de santé dans les dépenses ordinaires devra être supérieure à 10 %.

5.3 Activités hors prêt

Au titre de ses activités hors prêt, la Banque mobilisera des ressources bilatérales pour financer deux études, à savoir une étude sur le marché de l'emploi, et une revue de l'évaluation des dépenses en faveur du secteur social. La première étude aura pour objet d'évaluer la flexibilité du marché du travail, les mécanismes de négociation salariale, et d'explorer le paradoxe de la coexistence entre la pénurie des compétences et le niveau important de chômage. Quant à la deuxième étude, elle passera en revue les problèmes liés à la fourniture d'une assistance au secteur social au Swaziland, face à la baisse sensible du niveau de vie de la population, et fera des recommandations de solutions. En outre, la Banque attelle déjà à la préparation d'un Profil de gouvernance pays, qui servira à orienter le dialogue dans le domaine de la gouvernance. Elle procèdera également au renforcement des capacités institutionnelles, afin d'améliorer la capacité d'analyse économique et statistique en vue d'un programme de développement axé sur les résultats.

5.4 Cofinancement et mobilisation de ressources extérieures

Le cofinancement constitue un mécanisme essentiel du programme opérationnel de la Banque. Dans le cadre du précédent DSP, ce mécanisme a été utilisé pour mobiliser avec succès des ressources pour le financement des projets agricoles et d'infrastructure. La Banque a financé des projets dans l'agriculture avec la BADEA, l'Union européenne, la Banque de développement de l'Afrique australe, le FIDA et la Banque européenne d'investissement. Sur la période du présent DSP, la Banque continuera de procéder au cofinancement dans le cadre des domaines stratégiques d'intervention, et de réduire au minimum le coût global de financement des projets. Les consultations avec les partenaires au développement ont déjà commencé à la faveur de la mission de dialogue sur le DSP, et se poursuivront également au niveau des projets. Il existe par ailleurs des domaines éventuels de collaboration avec les

autres partenaires, au titre des activités hors prêt, notamment avec le PNUD et l'UE, pour ce qui est de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté du Swaziland. En outre, dans le cadre du programme d'études sectorielles, la Banque recherchera la collaboration avec d'autres partenaires au développement, afin de tirer partie de leurs connaissances et de leur présence sur le terrain, et d'éviter le double emploi.

5.5 Solvabilité du pays et risques courus par la Banque

La solvabilité du Swaziland est moyenne. La dette extérieure totale du pays à fin 2002 se chiffrait à 377 millions de dollars EU, équivalant à 31,9 % du PIB et à 35,1 % des exportations. Les seuils critiques respectifs sont 220 % et 50 %. En terme de part du PIB, la dette extérieure totale est estimée à 25 % en 2004. L'engagement de la Banque au Swaziland n'est que de 0,9 %, contre le seuil critique de 15 %. Toutefois, il y a lieu de s'inquiéter face à la récente contre-performance économique enregistrée et la pression croissante sur les finances publiques. Si le Swaziland ne fait généralement pas l'objet d'évaluation par la plupart des agences internationales de notation, une nouvelle agence, la Coface, lui attribue la note A4. Cela dénote que l'état de remboursement du pays pourrait se dégrader davantage suite à une détérioration de la situation politique et économique, quoique la probabilité que cela entraîne un nombre plus important de défauts de paiement reste raisonnable. En ce qui concerne le profil de risque pays du Swaziland sur l'échelle de la Banque, les perspectives globales sont peu prometteuses, avec un facteur de risque composé de 3.

5.6 Suivi des résultats

Pour mesurer la réalisation des objectifs stratégiques de la Banque, le suivi reposera sur trois critères : i) indicateurs macroéconomiques ; ii) progrès au niveau des indicateurs de performance pour chacun des domaines stratégiques que la Banque entend appuyer, et iii) les indicateurs de performance du portefeuille. Le suivi de la situation macroéconomique se fera conformément aux consultations au titre de l'Article IV du FMI, tandis que la RPP et le RAPP évalueront la performance du portefeuille par rapport à la référence. Les principaux indicateurs de suivi sont énoncés dans la matrice stratégique du DSP figurant à l'annexe III.

5.7 Questions nécessitant le dialogue

5.7.1 Pour assurer le succès de la mise en œuvre de la stratégie de la Banque pour le Swaziland, il importe que l'institution maintienne un dialogue ouvert avec le gouvernement et les autres parties prenantes, notamment sur un nombre de questions clés. Il s'agit du dialogue sur la politique macroéconomique, de la nécessité d'une bonne gouvernance, de la création d'un environnement propice au développement du secteur privé, de la performance du portefeuille, et de la constitution d'une réserve saine de projets.

5.7.2 *Dialogue sur la politique macroéconomique* : Vu l'importance d'un cadre macroéconomique solide pour une croissance soutenue pour le succès de la stratégie proposée, la Banque devrait poursuivre le dialogue avec les autorités sur les récents développements intervenus dans ce domaine. La situation budgétaire devra faire l'objet d'une surveillance étroite à court terme compte tenu de son incidence sur la taille du programme d'investissement du gouvernement. Il est envisagé que la Banque collabore avec les institutions de Bretton Woods en s'engageant dans une politique macroéconomique et de dialogue.

5.7.3 *Nécessité d'une bonne gouvernance* : Le succès de la mise en œuvre du Programme développement du gouvernement et de la stratégie de la Banque sera fonction de l'amélioration de la situation de gouvernance. Le sentiment de l'existence d'une corruption généralisée freine l'investissement au niveau des entrepreneurs étrangers et nationaux. La corruption constitue particulièrement un fardeau pour les pauvres. Les efforts visant à améliorer la gouvernance consisteront en la poursuite, par le gouvernement, des réformes au niveau du secteur public et de la fonction publique, en l'amélioration de la gestion financière, la promotion d'une plus grande transparence à tous les niveaux de l'État, l'introduction des réformes juridiques et judiciaires et le respect de l'état de droit, ainsi que la nécessité de veiller à ce que la finalisation du processus de révision constitutionnelle soit transparente et réponde aux aspirations de la société swazie. Ce dialogue sera facilité par le Profil de gouvernance pays que la Banque attelle à préparer.

5.7.4 *Dialogue avec le secteur privé* : La Banque mettra l'accent sur les politiques et pratiques actuelles du gouvernement visant à encourager la participation du secteur privé au financement de l'infrastructure, et le processus et le rythme de privatisation. Le gouvernement est actuellement en passe de finaliser une politique en matière de privatisation, qui servira de base pour un futur dialogue.

5.7.5 *Performance du portefeuille* : Si la performance du portefeuille de la Banque est jugée satisfaisante, comme démontré plus haut, des problèmes génériques persistent cependant. Une gestion accompagnée d'une performance satisfaisante du portefeuille permet de produire les avantages du projet dans les délais voulus, et prépare également une mise en œuvre efficace de la stratégie. Partant, pour assurer une mise en œuvre sans heurts du programme de travail, de nouvelles améliorations seront requises dans ce domaine.

5.7.6 *Constitution d'une solide réserve de projets* : Le progrès dans la mise en œuvre de la stratégie et la planification pour l'avenir passe en partie par la constitution d'une réserve solide de projets. Étant donné que plusieurs des projets approuvés au titre de la période du DSP précédent ont enregistré peu de progrès, leur exécution empiètera sur la période du présent DSP. Les opérations éventuelles à examiner après la revue à mi-parcours du DSP en 2007, dans les domaines de l'infrastructure et de l'agriculture, seront subordonnées à l'exécution et à l'achèvement des opérations connexes approuvées au cours des deux dernières années. Dans l'intervalle, il conviendra d'identifier et de préparer de nouvelles opérations dans ces secteurs afin d'améliorer le réserve. De même, il sera important pour le gouvernement de constituer des équipes d'homologues au sein des organes d'exécution respectifs chargés d'assurer la coordination et le suivi des activités de préparation des projets.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

6.1 Conclusion

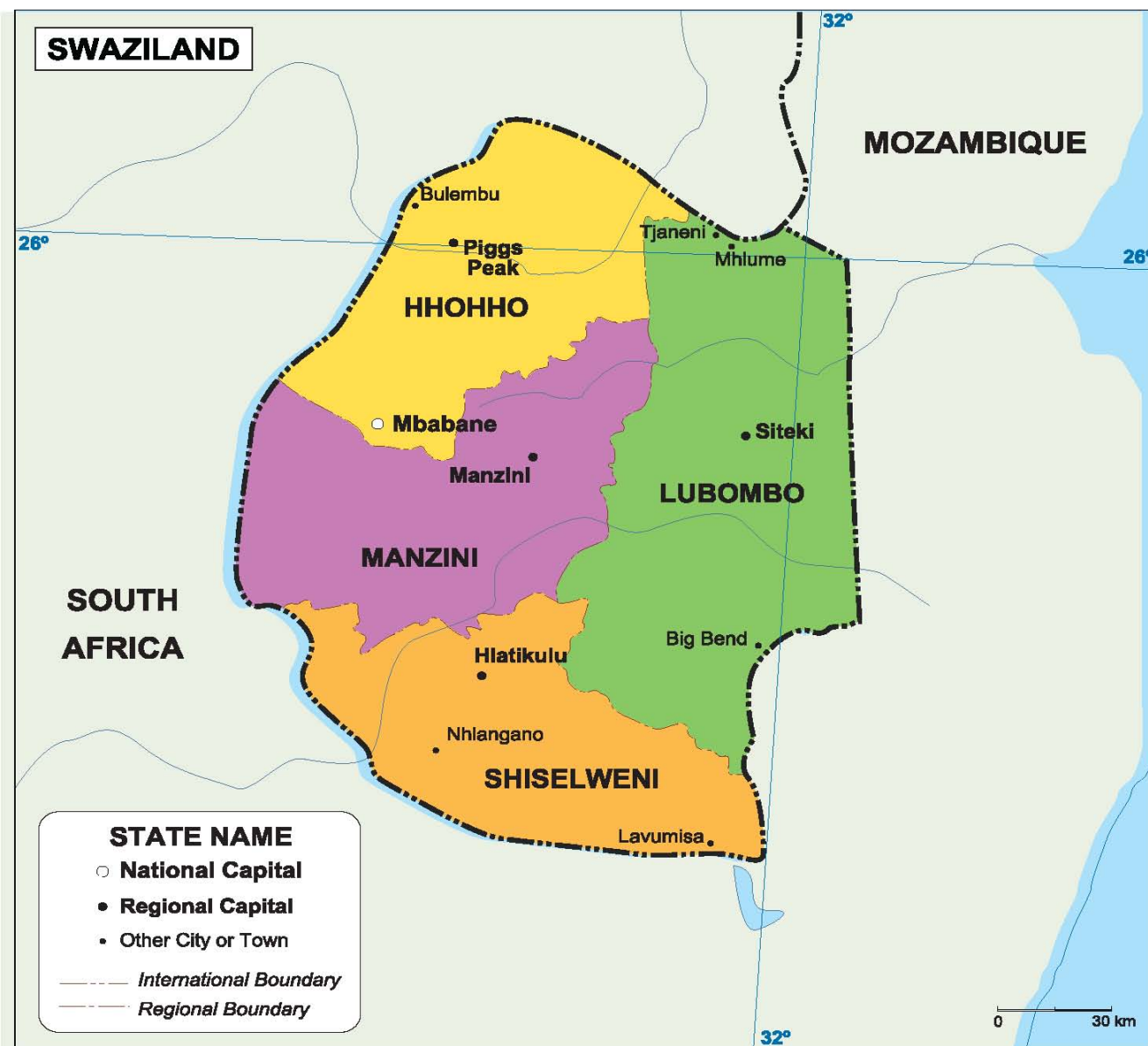
Au cours de la période du présent DSP, le Swaziland aura à relever des défis majeurs, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et des inégalités, la lutte contre la propagation du VIH/sida, la réalisation de la sécurité alimentaire et la réduction du chômage. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour s'attaquer à ces défis, le pays fait face à une crise au niveau de ses finances publiques, une situation qui appelle une réforme fiscale profonde. Les défis sociaux qui se posent au pays nécessiteront des niveaux plus accrus de financement. Sur le moyen terme (2005-07), l'assistance devra, par conséquent, être axée sur

le secteur social, ainsi que les études économiques et sectorielles. Au-delà de cette période, de nouveaux projets pourraient être examinés dans les secteurs de l'agriculture et des infrastructures, suite à une revue à mi-parcours de la stratégie en 2007.

6.2 Recommandation

Eu égard à ce qui précède, le Conseil est prié d'examiner et d'adopter le Document de stratégie pays pour le royaume de Swaziland sur la période 2005-2009.

Carte administrative du Swaziland

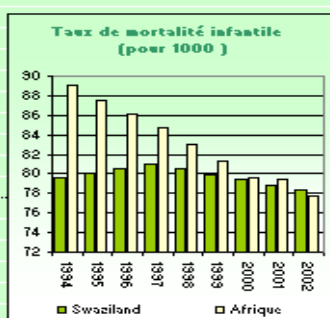
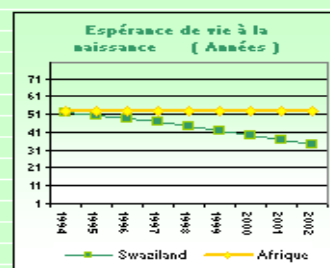
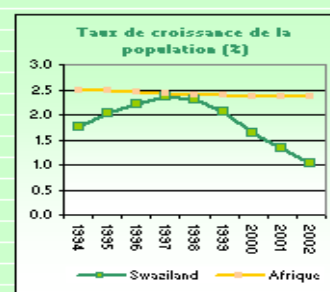
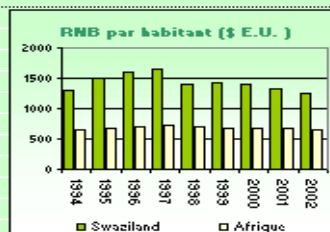


Cette carte a été établie par le personnel du Groupe de la BAD exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

Swaziland

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Swaziland	Pays en Afrique	Pays en développement	Pays développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		17	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2002	1.1	831.0	5 024.6	1 200.3
Population urbaine (% of Total)	2002	27.1	38.6	43.1	78.0
Densité de la population (au Km ²)	2002	61.6	27.6	60.6	22.9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2002	1 240	650	1 154	26 214
Participation de la Population Active - Total (%)	2002	34.4	43.1	45.6	54.6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2002	39.1	33.8	39.7	44.9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2001	0.536	0.484	0.655	0.905
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2001	133	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1995	...	46.7	23.0	20.0
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2002	1.0	2.2	1.7	0.6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2002	4.2	3.9	2.9	0.5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2002	43.9	43.2	32.4	18.0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2002	3.3	3.3	5.1	14.3
Taux de dépendance (%)	2002	88.8	86.6	61.1	48.3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2002	91.2	98.9	103.3	94.7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2002	24.8	24.0	26.9	25.4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2002	34.4	50.6	62.0	78.0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2002	35.4	51.7	66.3	79.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2002	34.5	37.3	24.0	12.0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2002	25.4	15.3	8.4	10.3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2002	78.3	81.9	60.9	7.5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2002	147.0	135.6	79.8	10.2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1992	560	641	440	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2002	4.5	4.9	2.8	1.7
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1989	19.8	40.0	59.0	74.0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1999	8.1	57.6	78.0	287.0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1990	167.9	105.8	98.0	782.0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	1998	69.0	38.0	56.0	99.0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	1993	43.0	60.3	78.0	100.0
Accès aux services de santé (% de la population)	1991	55.0	61.7	80.0	100.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	1993	36.0	60.5	52.0	100.0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SI	2001	33.3	5.7	1.3	0.3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2000	635.5	198.0	144.0	11.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2002	95.0	76.4	82.0	93.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2002	72.0	67.7	73.0	90.0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1996	10.0	25.9	31.0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2001	2 593	2 444	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1998	2.7	3.3	1.8	6.3
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2000	125.0	89.2	91.0	102.3
Primaire - Filles	2000	121.2	83.7	105.0	102.0
Secondaire - Total	1999	60.0	40.8	88.0	99.5
Secondaire - Filles	2000	60.0	38.2	45.8	100.8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1998	75.2	49.9	51.0	82.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2002	19.1	37.9	26.6	1.2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2002	18.1	29.2	19.0	0.8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2002	20.0	46.4	34.2	1.6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	6.6	3.5	3.9	5.9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2002	9.8	6.2	9.9	11.6
Taux annuel de déforestation (%)	1990-95	...	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel de reboisement (%)	1981-90	...	4.0
Emissions du CO ₂ par habitant (tonnes métriques)	1998	0.4	1.1	1.9	12.3



Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONUSIDA; Livre Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies

Notes: n.a. Non Applicable
... Donnée Non Disponible

	<p>Mettre en place un système de transport de système efficace et économique pour le trafic national et international dans le pays</p>	<p>Veiller à la mise en place d'infrastructures adéquates pour stimuler la croissance économique, renforcer la compétitivité, et réduire la pauvreté</p>		<p>Fournir une infrastructure adéquate</p> <p>Mettre en place un système de transport efficace et économique pour le commerce national et international</p>	<p>Infrastructure</p>	<p>des recettes d'exportation.</p> <p>Accroître le nombre d'agriculteurs qui passent de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale moyennant l'irrigation</p> <p>Construire 3 barrages avec un réservoir d'une capacité de 155 millions m3</p> <p>Extension de 10% du réseau de routes classées d'ici à 2006</p> <p>4% de croissance globale du trafic commercial entre 2004 et 2006.</p>	<p>le bassin inférieur de l'Usuthu</p> <p><i>En cours</i> : Projet Route de dégagement de Mbabane</p>
--	--	--	--	---	-----------------------	---	---

CADRE DU DSP AXÉ SUR LES RÉSULTATS

Pilier stratégique II: Investir dans les populations et améliorer le bien-être :Santé et VIH/sida

Liens entre les priorités mondiales, du Swaziland et de la Banque				Chaîne des résultats du DSP			
ODM	Définition des objectifs du Programme de développement du gouvernement	Vision de la BAD pour le secteur et les priorités thématiques	Principaux problèmes qui entravent la capacité de réaliser les objectifs nationaux	Définition des résultats attendus, résultats à long terme, Délai indicatif cible	Secteurs prioritaires et Thèmes transversaux correspondants	Indicateurs des résultats attendus sur la période du DSP	Projets/Programmes contributeurs
<p>D'ici à 2015</p> <p>Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim</p> <p>Progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Réduire la mortalité infantile</p> <p>Améliorer la santé maternelle</p> <p>Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies</p>	<p>Améliorer et développer des programmes exhaustifs de soins de santé primaire et de la reproduction</p> <p>Améliorer l'infrastructure et le système de prestation de soins de santé du Royaume</p> <p>Renforcer appuyer le système de soins à domicile pour les maladies au stade terminal</p> <p>Déclaration du VIH/sida comme catastrophe nationale par Sa Majesté le Roi Mswati III en 1999.</p>	<p>Promouvoir la santé de la reproduction, la planification familiale, la santé maternelle, la maternité sans risque, et la survie de l'enfant</p> <p>Prévenir et lutte contre le VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles</p> <p>Développer les capacités pour analyser la politique de santé actuelle et élaborer de nouvelles politiques globales de santé, des plans de développement/d'action de la santé, des programmes et projets de santé</p> <p>Mettre au point et en œuvre des systèmes appropriés de financement de la santé (programme harmonieux de financement public et privé)</p>	<p>Capacités peu adéquates du personnel professionnel, technique et d'encadrement de la santé</p> <p>Structures de santé inadéquates</p> <p>Besoin accru de ressources pour les soins de santé du fait de la pandémie du VIH/sida</p> <p>Baisse des dépenses de santé publique qui d'ailleurs privilégient les soins curatifs</p> <p>Réponse multisectorielle nationale adéquate au VIH/sida</p> <p>Absence de changement de comportement soutenu pour la prévention de la propagation du VIH/sida</p> <p>Manque de stratégie de protection sociale pour compléter les filets de sécurité informels, qui ont été sapés par les incidences négatives du VIH/sida sur le réseau de soutien au niveau de la famille élargie.</p>	<p>D'ici à 2010:</p> <p>Faire passer l'espérance de vie à la naissance de 40 à 55 pour les femmes et de 36 à 45 pour les hommes ;</p> <p>Réduire le TMI de 78 à 60 pour 1000 naissances vivantes ;</p> <p>Réduire le TMM5 de 122 à 100 pour 1000 naissances vivantes</p> <p>Réduire le TMM de 229 à 120 pour 100 000 naissances vivantes;</p> <p>Réduction de la prévalence du VIH de 38,6%</p> <p>Renforcement des services de soins de santé primaire et préventive</p> <p>Rétention accrue du personnel de santé bien qualifié</p> <p>Mise en place d'un programme de protection sociale bien ciblé en faveur des personnes pauvres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Eau et assainissement • Nutrition 	<p>Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de la santé</p> <p>Renforcement du système de prestation des soins de santé</p> <p>Élaboration d'une stratégie et d'un plan de protection sociale pour les personnes pauvres et vulnérables</p> <p>Dotation des structures de soins de santé primaire (centres de santé, unités et cliniques) de médicaments, et de fournitures médicales et d'équipement médical, d'équipement de communication et locaux essentiels.</p>	<p>Global</p> <p>Fonds mondial de lutte contre le SIDA et Initiative faire reculer l'incidence du paludisme</p> <p>BAD</p> <p>Projet de santé II envisagé</p> <p>Étude économique et sectorielle prévue : Revue du ciblage et des dépenses au niveau du secteur social</p>

Pilier stratégique II : Investir dans les populations et améliorer leur bien-être : Éducation

Liens entre les priorités mondiales, du Swaziland et de la Banque				Chaîne des résultats du DSP			
ODM	Principaux problèmes qui entravent la capacité de réaliser les objectifs nationaux	Vision de la BAD pour le secteur et les priorités thématiques	Principaux problèmes qui entravent la capacité de réaliser les objectifs nationaux	Définition des résultats attendus, des résultats à long terme, Délai indicatif cible	Secteurs prioritaires et Thèmes transversaux correspondants	Définition de résultats attendus, de résultats à moyen terme	Projets/Programmes contributeurs
<p>D'ici à 2015</p> <p>Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim</p> <p>Scolariser tous les enfants de tous les pays dans l'enseignement primaire</p> <p>Progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Réduire la mortalité infantile</p>	<p>S'assurer que tous les enfants suivent leur formation de base jusqu'à son terme (10 ans)</p> <p>Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation à tous les niveaux</p>	<p>Appuyer la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous</p> <p>Accompagner les efforts visant à promouvoir l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation fournie</p>	<p>L'incidence du VIH/sida sur l'efficacité de la prestation des services en matière d'éducation</p> <p>La part élevée des dépenses d'éducation allouée l'enseignement supérieur</p> <p>Système de gestion de l'éducation peu performant (EMIS)</p>	<p>Scolariser tous les enfants de tous les pays dans l'enseignement primaire d'ici à 2015</p> <p>Accroître l'accès au primaire pour les 75 000 orphelins et enfants vulnérables (OEV) non scolarisés</p> <p>Améliorer les chances de trouver un emploi pour les nouveaux diplômés</p>	<p>Éducation</p> <p>Genre</p>	<p>D'ici à 2009,</p> <p>Réaliser un taux net d'inscription de 90% au primaire contre le niveau de 83% de 2004 ;</p> <p>Réduire le taux de redoublement et d'abandon de 18% et 5% en 2001 à 7% et 3% respectivement</p>	<p><i>Prévu</i> : Projet Éducation II</p> <p><i>Prévu</i> : Étude économique et sectorielle : étude sur le marché du travail</p>

SWAZILAND : Indicateurs macroéconomiques

	2001	2002	2003	2004
			Est.	Proj.
	(Taux de variation annuelle, sauf indication contraire)			
RNB aux prix courants				
PIB réel	1,7	3,6	2,9	2,2
Taux d'inflation	7,5	11,9	8,1	5,1
Investissement intérieur brut /PIB (pour cent)	18,1	17,7	17,3	17,0
Investissement public /PIB (pour cent)	7,3	6,8	6,5	6,5
Investissement privé/PIB (pour cent)	10,8	11,0	10,8	10,5
Épargne intérieure brute/PIB (pour cent)	14,0	14,4	14,2	13,8
Taux de change officiel (Lilangeni/\$EU)	8,49	10,52	7,5	...
Taux de chômage	31,3	30,0	29,8	30,2
	(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)			
Dettes extérieures	288,5	376,7	477,8	513,8
Publique	233,9	294,8	371,8	397,0
Privée	54,6	81,9	105,9	116,7
Dettes extérieures /exportations (pour cent)	24,5	34,2	31,8	32,4
Dettes extérieures /PIB (pour cent)	22,6	31,9	26,6	26,9
	En millions de dollars EU, sauf indication contraire			
Balance globale des paiements	-57,3	-29,2	-39,5	-8,0
Réserves officielles brutes (fin de période)	267,4	258,9	271,7	252,4
En mois d'importations de biens et services	2,1	2,2	1,6	1,4

Sources : Banque centrale de Swaziland et Statistiques de la BAD

Swaziland : Comptes nationaux – Produit intérieur brut au coût des facteurs (1990-2001)

Type d'activité économique	1998/99	1999/00	2001/01	2001/02	2002/03
Agriculture – Cultures sur SNL	40,2	41,4	29,5	28,7	22,3
Agriculture- Cultures ITF	80,2	87,4	91,2	86,6	92,8
Agriculture (Autres)	16,7	19,2	20,2	13,1	13,1
Agriculture- Total partiel	137,1	148,1	141	128,4	128,2
Foresterie	16,8	17,1	17,4	17,9	18,2
Exploitation minière	22,8	19,6	15,1	12,1	13,4
Industrie manufacturière	500,3	506,7	513,4	518,9	527,8
Bâtiment et travaux publics	72,8	81,1	88,9	102,4	105,6
Gros, détail, hôtellerie & restauration	144,6	156	163,8	172,1	183,1
Transport & communications	75,3	80,4	86,5	88,5	88,8
Banques, Finance, assurance, immobilier, etc.	101,5	105	110,5	110,9	122,1
Logement occupé par son propriétaire	35,2	35,8	37,2	39,1	40,2
Services publics	223,5	228,4	237,4	242,5	243,8
Autres services*	68,8	71,6	68,9	71,9	74,4
PIB (au coût des facteurs)	1398,6	1449,8	1480,2	1504,7	1545,4
Impôts indirects moins subventions	277	283,3	289,8	295,6	305,7
PIB (Prix courants)	1675,6	1733,1	1770	1800,3	1851,1
Taux de croissance du PIB (pour cent)	3,3	3,7	2,1	1,7	2,7
PIB par habitant (emalageni)	1743	1752	1738	1718	1717

*NB : Les commissions de service de la Banque sont pondérées et réparties sur tous les secteurs.

Source : Bureau central de la statistique.

ANNEXE VI

ANNEXE VI						
Swaziland : Recettes et subventions du Gouvernement central, 1997/98-2002/03 1/						
	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
		(En millions d'emalangu)				
Recette fiscale	1 883	2 042	2 369	2 574	2 785	3 107
Impôts sur le revenu et les bénéfices nets	529	582	697	678	725	827
Sociétés	250	262	276	233	245	260
Individus	258	299	397	431	431	494
Dividendes et intérêts des non résidents	21	21	24	14	49	74
Impôt sur la propriété	3	4	4	5	6	6
Taxes sur les biens, services, et commerce international	1 347	1 451	1 665	1 886	2 047	2 269
Recettes provenant de l'Union douanière de l'Afrique	1 007	1 076	1 222	1 407	1 504	1 619
Droits sur les exportations de sucre	27	19	19	15	28	22
Taxes sur chambres d'hotel et jeux	3	3	3	3	3	4
Droits d'immatriculation et autres taxes	54	77	88	89	104	97
Taxe sur les ventes	255	275	334	372	408	529
Taxes diverses	5	6	4	5	7	5
Recettes non fiscales	137	188	167	139	199	157
Revenu de biens	90	138	117	91	137	109
Droits, pénalités et ventes non industrielles	47	50	49	48	62	49
Total recettes	2 02	2 23	2 536	2 713	2 984	3 265
Dons	18	45	110	112	127	163
Total recettes et dons	2 039	2 275	2 646	2 825	3 111	3 428
			(En pourcentage du PIB)			
Recettes fiscales	27.6	26.6	27.2	25.9	24.8	24.3
Impôts sur le revenu et les bénéfices nets	7.8	7.6	8	6.8	6.4	6.5
Taxes sur la propriété	0	0.1	0	0.1	0	0
Taxes sur les biens, services et le commerce international	19.7	18.9	19.1	19	18.2	17.8
dont : recettes provenant de la SACU	14.8	14	14	14.2	13.4	12.7
Taxes diverses	0.1	0.1	0	0.1	0.1	0
Recettes non fiscales	2	2.4	1.9	1.4	1.8	1.2
Subventions	0.3	0.6	1.3	1.1	1.1	1.3
Total revenu et subventions	29.9	29.6	30.4	28.4	27.7	26.8
			(En pourcentage du total du revenu et des subventions, sauf indications contraires)			
Recette fiscale	92.4	89.8	89.5	91.1	89.5	90.7
Impôts sur le revenu et les bénéfices nets	25.9	25.6	26.3	24	23.3	24.1
dont						
sociétés	12.2	11.5	10.4	8.2	7.9	7.6
Individus	12.7	13.1	15	15.2	13.9	14.4
Impôts sur la propriété foncière	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2
Taxes sur les biens, services et le commerce international	66.1	63.8	62.9	66.8	65.8	66.2
dont : recettes provenant de la SACU	49.4	47.3	46.2	49.8	48.3	47.2
Taxes diverses	3	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1
Recettes non fiscales	6.7	8.3	6.3	4.9	6.4	4.6
Subventions	0.9	2	4.2	4	4.1	4.8
Pour mémoire :						
PIB aux prix courants du marché						
(en millions d'emalangu)	6 822	7 69	8 715	9 933	11 243	12 778
Source : Ministère des Finances et FMI						
1/ L'année budgétaire va du 1er avril au 31 mars						

ANNEXE VII

Swaziland : Classification fonctionnelle des dépenses et du montant net des prêts, 1997/98-2002/03 1/						
	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Total dépenses et prêts nets	1.85	2.239	2.776	2.968	3.455	4.018
Dépenses de l'exercice	1.532	1.689	2.194	2.364	2.542	3.045
Traitements et salaires	797	833	1.077	1.071	1.155	1.417
Autres acquisitions de biens et services	436	463	542	679	778	906
Paiement d'intérêt	43	51	76	63	102	167
Subventions et autres transferts courants	256	342	499	550	507	555
Dépenses d'investissement	323	483	585	604	867	936
Montant net des prêts	-4	67	-3	0	46	38
			(En pourcentage du PIB)			
Dépenses de l'exercice	22.5	22	25.2	23.8	22.6	23.8
Dépenses d'investissement	4.7	6.3	6.7	6.1	7.7	7.3
Montant net des prêts	-0.1	0.9	0	0	0.4	0.3
Total dépenses et montant net des prêts	27.1	29.1	31.9	29.9	30.7	31.4
	(En pourcentage du total des dépenses et du montant net des prêt, sauf indication contraire)					
Dépenses de l'exercice	82.8	75.4	79	79.6	73.6	75.8
Traitements et salaires	43.1	37.2	38.8	36.1	33.4	35.3
Autres acquisitions de biens et services	23.6	20.7	19.5	22.9	22.5	22.5
Paiement d'intérêt	2.3	2.3	2.7	2.1	3	4.2
Subventions et autres transferts courants	13.9	15.3	18	18.5	14.7	13.8
Dépenses d'investissement	17.4	21.6	21.1	20.4	25.1	23.3
Montant net des prêts	-0.2	3	-0.1	0	1.3	0.9
Total dépenses et montant net des prêts	100	100	100	100	100	100
Pour mémoire :						
PIB aux prix courants du marché (en millions d'emalangu)	6.822	7.69	8.715	9.933	11.243	12.778
Source : Ministère des Finances et FMI.						
1/ L'année budgétaire va du 1er avril au 31 mars.						

SWAZILAND : Situation monétaire, 2000-2003
(fin de période)

	2000	2001	2002	2003
	En millions d'emalangi			
Autorités monétaires				
Avoirs extérieurs nets	2 216	2 769	2 102	1 403
Banque centrale du Swaziland (CBS)	1 600	2 387	2 092	1 376
dont Fonds d'investissement géré par la CBS	941	1 537	1 220	713
Administration	617	382	10	27
Avoirs intérieurs nets	-1 748	-2 097	-1 287	-1 018
Administration centrale (net)	-1 765	-2 112	-1 300	-1 031
Créances CBS sur l'Etat	0	0	57	83
Dépôts de l'Etat auprès de la CBS	1 765	2 112	1 357	1 113
Intérieurs	207	193	127	374
Extérieurs	1 557	1 919	1 230	739
Secteur privé	16	15	13	12
Banques commerciales (net)	0	0	0	0
Autres (net)	-164	-418	-486	46
Monnaie banque centrale	304	254	329	430
 Banques commerciales				
Avoirs extérieurs nets	546	866	715	469
Réserves	128	110	176	194
Crédit intérieur	1 368	1 443	1 985	2 614
Administration centrale	59	60	215	286
Créances sur l'Etat	59	60	215	286
Dépôts de l'Etat	0,2	0,2	0,2	0,3
Créances sur le secteur privé	1 3,8	1 384	1 770	2 328
Autres (net)	-180	-333	-519	-613
Dépôts du secteur privé	1 862	2 087	2 357	2 664
 Situation monétaire				
Avoirs extérieurs nets	2 761	3 635	2 817	1 872
Crédit intérieur	-381	-654	469	1 595
Administration centrale (net)	-1 706	-2 052	1 314	-744
Secteur privé	1 325	1 399	1 783	2 340
Autres	-302	-680	-682	-499
 Monnaie au sens large				
Monnaie en circulation	2 078	2 301	2 602	2 969
Dépôts	148	135	155	213
	1 930	2166	2 447	2 756
	(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période sauf indication contraire)			
Monnaie au sens large	-6,5	10,8	13,7	14,6
Avoirs extérieurs nets	2,0	42,4	-37,3	-37,7
Crédit intérieur	-4,5	-13,2	8,4	45,0
Administration centrale	8,4	16,9	-33,6	-22,8
Créances sur le secteur privé	3,9	3,6	17,5	22,2
Autres (net)				
 Pour mémoire :				
Monnaie en circulation/monnaie au sens large (%)	7,1	5,9	6,0	7,2
Monnaie banque centrale/dépôts (%)	15,7	11,7	13,5	15,6
Coefficient d'expansion monétaire (monnaie au sens large/monnaie banque centrale)	6,9	9,1	7,9	6,9
Vélocité (PIB/moyenne monnaie au sens large de la période)	4,6	5,1	5,1	5,2

Source : Banque centrale du Swaziland.

Balance des paiements du Swaziland, 2001-2003
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	2003	2004 Proj.
Balance des paiements courants	-65,1	-54,1	33,4	10,5	-92,2
Balance commerciale	-136,6	-77,0	-52,9	-49,9	-152,0
Exportations, f.a.b.	908,6	1.043,9	925,6	1.460,5	1405,3
Importations, f.a.b.	1.045,2	1.120,9	978,5	1.510,4	1557,3
Services (net)	-77,3	-66,3	-88,9	45,9	-44,3
Exportations de services	214,5	121,2	117,6	220,0	178,9
Importations de services	291,8	187,5	206,5	174,1	223,2
Balance des biens et services	-142,4	-143,3	-141,8	-4,0	-196,3
Revenu (net)	41,0	54,6	-1,1	13,1	48,9
Revenu (crédit)	154,1	160,7	142,6	136,1	200,8
Revenu (Débit)	-113,1	-106,1	-143,7	-123,0	-151,8
dont : intérêt	10,7	7,9	10,5	20,3	-26,0
Transferts (nets)	108,5	115,2	99,5	112,5	55,2
Secteur officiel principalemt. Recettes de la SACU)	102,3	108,4	96,2	108,5	53,8
Secteur privé	6,2	6,8	3,3	4,0	1,4
Solde du compte de capital et financier	12,01	-45,4	-86,2	-86,8	-84,2
Solde du compte de capital	,01	-0,2	0,5	0,0	0,00
Solde du compte financier (avoir de réserve excl.)	12,0	-45,2	-86,7	-86,8	-84,2
Investissement direct	73,3	67,9	54,6	-7,4	-71,5
Investissement de portefeuille	-2,6	-6,5	0,4	-0,9	1,1
Autres investissements	-58,7	-106,7	-141,7	-78,4	-13,9
Erreurs et omissions	46,9	42,8	23,4	36,8	0,00
Solde global	-6,5	-56,8	-29,4	-39,5	-8,0
Pour mémoire					
Compte courant /PIB (en %)	-4,7	-4,3	2,8	0,6	-4,8
Balance des biens et services /PIB (%)	-10,2	-11,3	-11,9	-0,2	-10,3
Investissement direct /PIB (en %)	5,3	5,4	4,6	-0,4	3,7
Réserves officielles nettes (fin de période)	292,9	228,5	216,3	226,8	209,4
En mois d'exportations de biens et services	2,6	2,1	2,2	1,6	1,4
Réserves officielles brutes (fin de période)	338,5	267,4	258,9	271,7	252,4
En mois d'importations de biens et services	3,0	2,4	2,6	1,9	1,7
Service de la dette extérieure (en % des exp. de B et S)	2,17	1,71	2,22	2,48	
Total Dette extérieure/PIB (en %)	28,12	31,88	24,67	22,32	26,9
PIB aux prix courants (au taux de change du marché)	1 393	1 264	1 190	1 892	1 907
Emalangenzi pour 1 dollar EU (fin de période)	7,5687	12,0050	8,6355	6,6150	...
Emalangenzi pour 1 dollar EU (moyenne de la période)	6,9127	8,5751	10,4523	7,5586	...

Source: Banque centrale du Swaziland.

Swaziland : État de ratification des conventions internationales du travail

Membre depuis 1975.

Nombre de conventions ratifiées : 33

En vigueur : 31

N°.	Titre de la convention	Date
1	Convention sur le droit d'association (Agriculture), 1921 (N° 11)	26/04/1978
2	Convention sur les accidents du travail (Agriculture), 1921 (N° 12)	26/04/1978
3	Convention sur le repos hebdomadaire (Industrie)	26/04/1978
4	Convention sur l'égalité de rémunération (indemnité d'accident), 1925 (N° 19)	26/04/1978
5	Convention sur le mécanisme de fixation du salaire minimum, 1928 (N° 26)	26/04/1978
6	Convention sur le travail forcé, 1930 (N° 29)	26/04/1978
7	Convention sur le travail dans les mines (femmes), 1935 (N° 45)	5/06/1981
8	Convention sur le recrutement des travailleurs indigènes, 1936 (N° 50)	26/04/1978
9	Convention sur le contrat de travail (travailleurs indigènes), 1939 (N° 64)	26/04/1978
10	Convention sur les sanctions pénales (travailleurs indigènes), 1939 (N° 65)	26/04/1978
11	Convention concernant l'inspection du travail, 1947 (N° 81)	5/06/1981
12	Convention sur le contrat de travail (travailleurs indigènes), 1947 (N° 86)	26/04/1978
13	Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (N° 87)	26/04/1978
14	Convention(N° 89) sur le travail de nuit des femmes (révisée), 1948	5/06/1981
15	Convention N° 90) sur le travail de nuit des adolescents (Industrie) (révisée), 1948	5/06/1981
16	Convention sur les clauses du contrat du travail (contrats publics) 1949 (N° 94)	5/06/1981
17	Convention sur la protection du salaire, 1949 (N° 95)	26/04/1978
18	Convention sur les agences d'emploi privées,(révisée), 1949 (N° 96) <i>A adopté les dispositions de la Partie II</i>	5/06/1981
19	Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (N° 98)	26/04/1978
20	Convention sur le mécanisme de fixation des salaires (Agriculture), 1951 (N° 99)	5/06/1981
21	Convention concernant l'égalité de rémunération, 1951 (N° 100)	5/06/1981
22	Convention sur les congés payés (Agriculture), 1952 (N° 101)	5/06/1981
23	Convention sur l'abolition des sanctions pénales (travailleurs indigènes), 1955 (N° 104)	5/06/1981
24	Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (N° 105)	28/02/1979
25	Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958(N° 111)	5/06/1981
26	Convention (N° 123) sur l'âge minimum (exploitation minière), 1965 <i>Age minimum spécifié : 16 ans</i>	5/06/1981
27	Convention sur la fixation du salaire minimum, 1970 (N° 131)	5/06/1981
28	Convention(N°138) sur l'âge minimum, 1973) <i>Age minimum spécifié : 15 ans</i>	23/10/2002
29	Convention tripartite sur la consultation (Normes internationales du travail), 1976 (N° 144)	5/06/1981
30	Convention sur les statistiques du travail 1985 (N° 160) <i>l'adoption des articles 7, 8, 10 et 12 à 15 de la Partie II a été spécifiée en vertu de l'article 16, paragraphe 2, de la Convention.</i>	22/09/1992
31	Convention (N° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999	23/10/2002

Opérations du Groupe de la Banque au Swaziland au 31 mai 2004							
Projets par secteur	Guichet	Date d'approbation	Date de signature	État d'avancement	Montant approuvé (mil. UC)	Montant décaissé	% décaissé
A- Agriculture et développement rural							
1. Études irrigation de Ngwavuma	FAD	22/03/1974	03/01/1975	Achévé	0,281	0,281	100,0
2. Projet sucrier	BAD	06/04/1977	29/11/1977	Achévé	4,883	4,883	100,0
3. Développement intégré	BAD	18/08/1997	29/11/1977	Achévé	4,284	4,284	100,0
4. Appui institu. secteur agricole	BAD	17/04/1990	29/05/1990	Achévé	0,612	0,612	100,0
5. Développement en aval de Komati	BAD/F SN	12/12/2002	20/10/2003	En cours	13,79	0	0
6. Projet d'aménagement des petits périmètres irrigués dans le bassin de l'Usuthu inférieur	BAD	27/11/2003	26/05/2004	En cours	9,310	0	0
Total Sous-secteur					33,16	10,061	30,34
B- Industrie							
1. Fabrication de fil de coton	BAD	13/02/1985	30/04/1985	Achévé	4,981	4,981	100,0
Total Sous-secteur					4,981	4,981	100,0
D- Transport							
1. Etudes route Manzini Mahamba	BAD	24/06/1975	06/11/1975	Achévé	0,170	0,170	100,0
2. Construction Route N'kondo-Mahamba	FAD	07/06/1978	03/04/1979	Achévé	7,368	7,368	100,0
3. Projet routier	BAD	29/12/1981	05/05/1982	Achévé	4,115	4,115	100,0
4. Construction Route Nkondo River – Mahamba	FAD	24/08/1984	11/09/1984	Achévé	4,280	4,280	100,0
5. Route Mafutseni – Mliba	BAD	25/08/1996	10/06/1987	Achévé	6,167	6,167	100,0
6. Route Mafutseni-Milba	FAD	25/08/1986	09/06/1987	Achévé	3,113	3,113	100,0
7. Études de réseau routier	FAD	17/09/1987	11/12/1987	Achévé	1,200	1,200	100,0
8. Route Mbabane – Mhlambanyatsi	FAD	15/12/1987	22/11/1988	Achévé	4,789	4,789	100,0
9. Étude de routes de desserte (Don)	FAD	23/02/1989	15/11/1989	Achévé	0,269	0,269	100,0
10. Réhabilitation routière	BAD	23/02/1989	15/11/1989	Achévé	1,519	1,519	100,0
11. Réhabilitation axes routiers	FAD	23/02/1989	15/11/1989	Achévé	4,627	4,627	100,0
12. Projet Secteur du Transport	FAD	26/08/1992	13/05/1993	Achévé	0,921	0,921	100,0
13. Projet Secteur du Transport	BAD	26/08/1992	13/05/1993	Achévé	39,500	39,500	100,0
14. Projet Secteur du Transport	FAD	26/08/1992	13/05/1993	Achévé	9,395	9,395	100,0
15. Deux projets de route internat.	BAD	18/11/1994	29/05/1997	Achévé	24,730	24,730	100,0
16. Deux projets de route internat	BAD	20/10/1999	/ /	Achévé	11,112	11,112	0,0
17. Rocade de Mbabane	BAD	17/12/2003	26/05/2004	En cours	37,19	0	
Total Sous-secteur					160,465	123,275	76,8

E- Energie							
1. Électricité Lupholo-Ezulwini	BAD	28/11/1980	12/08/1981	Achevé	4,699	4,699	100,0
Total Sous-secteur					4,699	4,699	100,0
F- Communications							
1. Réseau télécom- Phase I	BAD	22/11/1972	08/05/1973	Achevé	1,500	1,500	100,0
2. Réseau télécom -Phase II	BAD	24/06/1975	06/11/1975	Achevé	0,700	0,700	100,0
3. Réseau télécom -Phase II	BAD	20/12/1976	01/03/1977	Achevé	4,921	4,921	100,0
4. Réseau télécom -Phase III	BAD	24/11/1981	05/05/1982	Achevé	7,740	7,740	100,0
5. Etude Plan directeur	FAD	10/05/1993	13/05/1993	Achevé	0,553	0,533	100,0
télécommunications							
Total Sous-secteur					15,414	15,414	100,0
G- Finance							
1. Ligne de crédit	BAD	22/05/1980	12/05/1981	Achevé	0,914	0,914	100,0
2. Ligne de crédit agricole à la	FAD	16/12/1991	12/05/1992	Achevé	0,484	0,484	100,0
SDSB							
3. Ligne de crédit agricole à la	BAD	16/12/1991	12/05/1992	Achevé	2,520	2,520	100,0
SDSB							
Total Sous-secteur					3,919	3,919	100,0
H- Social							
1. Modernisation des services de	BAD	15/12/1983	10/05/1984	Achevé	1,676	1,676	100,0
santé							
2. Modernisation des services de	FSN	15/12/1983	10/05/1984	Achevé	1,729	1,729	100,0
santé							
3. Etude sur l'éducation	FAD	15/02/1990	29/05/1990	Achevé	0,467	0,467	100,0
4. Stratégie et Plan d'action secteur	FAD	18/10/1993	03/12/1993	Achevé	0,462	0,462	100,0
santé							
Projet Éducation -Phase I	FAD	24/11/1993	12/07/1994	En cours	9,21	8,540	92,7
Total Sous-secteur					14,335	12,874	89,7
Total portefeuille					242,1	174,2	72,3